



**RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE
DES NATIONS UNIES
DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DES ÎLES DU PACIFIQUE (1976)**

CONSEIL DE TUTELLE

**DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION
(Juin-juillet 1976)**

SUPPLÉMENT N° 3

NATIONS UNIES



**RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE
DES NATIONS UNIES
DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DES ÎLES DU PACIFIQUE (1976)**

CONSEIL DE TUTELLE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION

(Juin-juillet 1976)

SUPPLÉMENT N° 3

NATIONS UNIES

New York, 1976

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

T/1774

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapghes</u>	<u>Pages</u>
Lettre d'envoi		1
I. GENERALITES	1 - 162	2
A. Mandat de la Mission de visite	1 - 2	2
B. Composition	3	2
C. Itinéraire	4 - 9	3
D. Géographie physique et population	10 - 11	4
E. Programme des visites et des réunions	12 - 162	4
1. District des îles Mariannes	13 - 37	5
2. District des Palaos	38 - 70	9
3. District de Yap	71 - 93	17
4. District de Truk	94 - 108	22
5. District de Ponapé	109 - 133	26
6. District des îles Marshall	134 - 157	32
7. Rencontres avec des étudiants à Honolulu et Guam	158 - 162	37
II. PROGRES POLITIQUE	163 - 207	39
A. Généralités	163 - 168	39
B. Congrès de la Micronésie	169 - 171	40
C. Pouvoir exécutif	172 - 174	41
D. Administration locale	175 - 178	42
1. Les municipalités et les législatures de district	175 - 176	42
2. Administration des districts	177 - 178	43
E. Fonction publique	179 - 181	43
F. Système judiciaire	182 - 186	44
G. La Convention constitutionnelle	187 - 189	45
H. Teneur du projet de constitution	190 - 202	46
I. Education politique	203 - 206	48
J. Décentralisation	207	48
III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	208 - 268	50
A. Généralités	208	50
B. Nature du problème	209 - 211	51

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
III. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (<u>suite</u>)		
C. Finances publiques	212 - 214	52
D. Fiscalité	215 - 217	53
E. Régime foncier	218 - 228	54
1. Propriété foncière	218 - 221	54
2. Litiges et immatriculation	222	56
3. Le domaine	223 - 225	56
4. Levés cadastraux	226	57
5. Concessions	227	57
6. Généralités	228	58
F. Agriculture	229 - 236	59
1. Contraintes	229 - 231	59
2. Mesures à prendre	232 - 233	60
3. Augmentation de la productivité dans le secteur de subsistance	234	61
4. Ccprah	235	62
5. Transformation des produits agricoles .	236	62
G. Sylviculture	237	62
H. Pêche	238 - 246	63
1. Ressources potentielles	238 - 241	63
2. Obstacles	242	64
3. Planification future	243 - 245	65
4. Aquiculture	246	66
I. Transports	247 - 253	67
1. Transports maritimes	248 - 250	67
2. Transports aériens	251 - 252	68
3. Routes	253	68
J. Tourisme	254 - 256	69
K. Programmes d'investissement (Capital Improvement Programme)	257 - 258	69
L. Planification du développement	259 - 261	70
M. Aménagement d'un complexe portuaire aux Palaos	262 - 264	71
N. Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer	265 - 268	72

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragaphes</u>	<u>Pages</u>
IV. PROGRES SOCIAL	269 - 313	74
A. Services médicaux et sanitaires	269 - 288	74
1. Généralités	269 - 271	74
2. Personnel	272 - 276	74
3. Equipement médical	277 - 283	75
4. Santé publique	284 - 288	77
B. Croissance démographique et contrôle des naissances	289 - 290	78
C. Développement communautaire	291 - 296	79
D. Logements à bon marché	297 - 299	80
E. Condition de la femme et organisations féminines	300 - 304	81
F. Questions relatives à la jeunesse	305 - 308	82
G. Peace Corps	309 - 313	83
V. PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT	314 - 354	84
A. Généralités	314 - 316	84
B. Constructions scolaires	317 - 320	84
C. Enseignement primaire	321 - 323	85
D. Enseignement secondaire	324 - 328	86
E. Enseignement professionnel et technique	329 - 336	87
F. Ecoles privées	337 - 338	88
G. Personnel	339 - 342	89
H. Programmes d'étude	343 - 346	90
I. Enseignement supérieur et bourses d'études .	347 - 351	91
J. Diffusion de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies	352 - 353	92
K. Généralités	354	93
VI. DOMMAGES DE GUERRE ET D'APRES-GUERRE	355 - 384	94
A. Dommages de guerre	355 - 371	94
B. Dommages d'après-guerre	372 - 384	98

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
VII. INSTALLATIONS MILITAIRES	385 - 395	103
A. Le champ de tir de fusées (<u>missile range</u>) ..	385 - 391	103
B. Les réserves foncières (<u>retention land</u>)	392 - 395	105
VIII. STATUT POLITIQUE FUTUR	396 - 431	106
A. Rappel historique et événements récents	396 - 404	106
B. Tendances exprimées	405 - 415	108
C. Commentaires	416 - 431	112
1. Organisation interne du Territoire	419 - 424	112
2. Rapports avec les Etats-Unis d'Amérique	425 - 431	114

ANNEXES

I. Communiqué conjoint publié le 2 juin 1976, à la fin de la huitième série de négociations sur le statut de la Micronésie entre la Commission mixte du statut futur du Congrès de la Micronésie, présidé par le sénateur Lazarus E. Salii et la délégation des Etats-Unis dirigée par l'ambassadeur Franklin Haydn Williams, représentant personnel du Président des Etats-Unis d'Amérique pour les négociations sur le statut de la Micronésie	117
II. Itinéraire de la Mission de visite	120

LETTRE D'ENVOI

Le 23 juin 1976

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à la résolution 2161 (XLII) du Conseil de tutelle en date du 4 juin 1975 et à l'article 98 du règlement intérieur du Conseil, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique pour l'année 1976.

Le texte du rapport reflète l'opinion des deux membres de la Mission de visite.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président de la Mission de visite
dans le Territoire sous tutelle des
Iles du Pacifique pour l'année 1976,

(Signé) James MURRAY

Son Excellence
Monsieur Kurt Waldheim
Secrétaire général
de l'Organisation des
Nations Unies
New York, N.Y. 10017

GENERALITES

A. Mandat de la Mission de visite

1. A sa 1443^{ème} séance, le 4 juin 1975, le Conseil de tutelle a adopté la résolution 2161 (XLII) aux termes de laquelle il a décidé d'envoyer en 1976 une mission de visite périodique dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. Il a également décidé que la Mission devrait comprendre les membres du Conseil désireux d'y participer, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, Autorité administrante, qui a été priée de fournir les services d'un agent chargé d'escorter la Mission.

2. Dans la même résolution, le Conseil a chargé la Mission de visite d'enquêter et de faire rapport aussi complètement que possible sur les mesures prises dans le Territoire sous tutelle pour atteindre les objectifs énoncés à l'alinéa b) de l'Article 76 de la Charte des Nations Unies et d'accorder une attention particulière à la question de l'avenir de ce territoire en tenant compte des articles pertinents de la Charte et de l'Accord de tutelle, et en prenant en considération les dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de tutelle et de l'Assemblée générale, notamment des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée en date des 14 et 15 décembre 1960. Il a également chargé la Mission d'étudier, en s'inspirant le cas échéant des débats du Conseil de tutelle et des résolutions qu'il a adoptées, les questions soulevées à propos des rapports annuels sur l'administration du Territoire, dans les pétitions reçues par le Conseil au sujet du Territoire, dans les rapports des missions de visite périodiques précédentes et dans les observations faites au sujet de ces rapports par l'Autorité administrante. Il a en outre chargé la Mission de recevoir des pétitions, étant entendu qu'elle le ferait conformément au règlement intérieur du Conseil, et d'enquêter sur place au sujet des pétitions reçues qui appelleraient, à son avis, une enquête spéciale. Enfin, il a prié la Mission de présenter au Conseil, dès que possible, un rapport sur sa visite dans le Territoire, dans lequel elle consignerait ses constatations, ainsi que les observations, conclusions et recommandations qu'elle jugerait bon de présenter.

B. Composition

3. La Mission de visite était composée des membres suivants :

M. James Murray (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Président

M. Bertrand de Guilhem de Lataillade (France)

La Mission était accompagnée des fonctionnaires suivants du Secrétariat de l'ONU :

M. Girma Abebe, secrétaire principal

Mlle Neuza de C. Costa, spécialiste des questions politiques

M. James Linwood, fonctionnaire d'administration

Mme Beverley Mallinson, secrétaire/sténographe

La Mission était accompagnée également par M. John Kriendler, conseiller pour les affaires politiques et de sécurité à la Mission permanente des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies.

C. Itinéraire

4. Le 26 février 1976, la Mission de visite a eu des entretiens préliminaires à Washington, D.C., avec les hauts fonctionnaires du Gouvernement des Etats-Unis ci-après : M. Robert S. Ingersoll, secrétaire d'Etat adjoint; M. Samuel W. Lewis, sous-secrétaire d'Etat, Bureau des affaires des organisations internationales; M. Donald Toussaint, sous-secrétaire d'Etat adjoint, Bureau des affaires des organisations internationales; M. Fred M. Zeder, directeur, Division des affaires territoriales, Département de l'intérieur; contre-amiral William J. Crowe, Jr., directeur, Bureau des affaires de l'Asie orientale et du Pacifique, Département de la défense; Mme Mary V. Trent, conseiller spécial, Bureau pour les négociations sur le statut de la Micronésie; M. Jack Andrews, directeur régional de la Division de l'Afrique du Nord, du Proche-Orient, de l'Asie et du Pacifique du Peace Corps et Mme Sandy Wojan, responsable national du Peace Corps pour la Micronésie.

5. La Mission a quitté New York le 1er mars à destination du Territoire sous tutelle. Elle a fait escale à Honolulu où elle a eu l'occasion de s'entretenir avec M. Nelson K. Doi, gouverneur adjoint de l'Etat de Hawaï. Elle a visité le Hawaï Pacific College où elle s'est entretenue avec M. Paul B. Blomgren, vice-président et doyen pour les affaires académiques. Elle s'est également rendue à l'East-West Center de l'Université de Hawaï où elle s'est entretenue avec M. John A. Brownell, vice-président pour les affaires académiques, et MM. Jerry C. L. Chang et Gregory Trifonovitch, professeurs. La Mission s'est également entretenue avec les étudiants micronésiens de ces institutions.

6. La Mission a commencé sa visite du Territoire sous tutelle à Saipan, dans le district des îles Mariannes, le 5 mars, et a terminé sa visite à Majuro, dans le district des îles Marshall, le 6 avril. La Mission a fait une courte visite à Guam le 19 mars pour s'entretenir avec des étudiants micronésiens à l'Université de Guam.

7. Pendant son séjour, la Mission a reçu un certain nombre de communications écrites dont il a été tenu compte lors de l'établissement de son rapport. Les communications ont été versées dans les dossiers du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies où il est possible de les consulter.

8. Au cours de sa visite dans le Territoire sous tutelle, la Mission a été accompagnée par M. James Hall aux îles Mariannes, dans les districts des Palaos et de Yap, et par M. Bonifacio Basilius dans les districts de Truk, Ponape et des îles Marshall. Elle tient à exprimer ses sincères remerciements à ces fonctionnaires pour leur courtoisie et leur coopération.

9. Dans les six districts du Territoire, la Mission a eu des entretiens avec des membres du Congrès de la Micronésie, avec des administrateurs de district et leur personnel, avec les membres des législatures de district, avec le judiciaire, avec des conseils municipaux, des magistrats et des chefs, avec des volontaires du Peace Corps, avec des représentants de missions religieuses, des enseignants, des médecins, des infirmières, des hommes d'affaires, des étudiants, des membres d'associations civiques ainsi qu'avec la population en général. La Mission tient à leur exprimer à tous sa sincère gratitude pour les égards, la coopération et la généreuse hospitalité dont elle a bénéficié.

D. Géographie physique et population

10. Le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique comprend trois archipels : les îles Carolines, Marshall et Mariannes. Ce dernier comprend aussi l'île de Guam qui ne fait pas partie du Territoire sous tutelle mais a le statut de territoire non incorporé des Etats-Unis. Le Territoire sous tutelle comprend plus de 2 100 îles disséminées sur une surface de 7,8 millions de km² environ du Pacifique ouest soit une superficie à peu près identique à celle des Etats-Unis. Ces îles, dont une centaine environ sont habitées, ont une superficie totale de 1 854 km² approximativement. Elles sont groupées en six districts administratifs : les îles Mariannes, les îles Marshall et dans l'archipel des Carolines - les Palaos, Yap, Truk et Ponapé, les îles Mariannes ayant maintenant une administration distincte.

11. La population du Territoire, qui était d'environ 115 000 habitants en 1973, comprend des Micronésiens à l'exception d'un millier de Polynésiens vivant dans les îles de Kapingamarangi et de Nukuro dans le district de Ponape. Neuf langues et plusieurs dialectes sont parlés dans le Territoire : deux dans le district de Yap, trois dans celui de Ponapé et un dans chacun des autres districts.

E. Programme des visites et des réunions

12. Cette section du rapport donne un compte rendu des différentes réunions que la Mission de visite a tenues avec les organismes publics et des particuliers du Territoire. Elle a pour objet de permettre au lecteur de se faire une idée de l'état d'esprit et des principales préoccupations des habitants du Territoire et, incidemment, d'apporter quelques témoignages à l'appui des conclusions figurant dans les derniers chapitres du rapport. N'ayant séjourné que cinq semaines environ dans le Territoire, la Mission n'a pu se rendre que dans un nombre limité d'endroits. Quelques-unes des îles et des municipalités qu'elle n'a pas visitées estimeront peut-être que leurs problèmes méritent autant d'attention que ceux que nous exposons ici. La Mission espère cependant que l'expérience qu'elle a acquise, si elle n'est pas complète, est au moins typique, et qu'aucun aspect important de la vie des îles n'a été passé sous silence.

1. District des îles Mariannes

13. Les îles Mariannes sont des îles tropicales qui forment une chaîne d'environ 480 kilomètres de Farallon de Pajaros au nord à Guam au sud. Il s'agit de la partie sud des sommets volcaniques d'une gigantesque chaîne de montagnes qui s'élève à près de 10 000 mètres du lit du Pacifique, qui est particulièrement profond dans cette région.

14. Le district des îles Mariannes est composé de 16 îles, dont un groupe de trois petites îles portant le nom collectif de Maug. La superficie terrestre totale du district est de 479 km² environ, dont les deux tiers sont constitués par les trois îles principales Saïpan, 122 Km², Tinian, 101 Km² et Rota, 83 Km². Seules ces trois îles, ainsi que celles d'Alamagan, d'Agrihan et de Pagan situées au nord desdites îles, sont habitées. Au dernier recensement effectué en 1973, la population était de 14 335 habitants dont 12 384 vivaient à Saïpan, 1 104 à Rota et 714 à Tinian. Il y a deux communautés principales dans le district des îles Mariannes : les Chamorros, descendants de la population aborigène des Mariannes, qui représentent approximativement les trois quarts de la population, et les Caroliniens, descendants de personnes originaires des Carolines orientales qui ont émigré au cours du XIX^e siècle. Le chamorro est la langue parlée dans tout le district.

15. Le 7 mars 1976, la Mission a rencontré les chefs locaux et la population de Tinian. Les personnes qui ont pris la parole lui ont fait part de leurs préoccupations au sujet des réparations au titre des dommages de guerre, des retards dans le programme d'attribution de concessions, des problèmes de transports maritimes, de l'insuffisance de l'équipement sanitaire et du manque de matériel agricole approprié. Elles ont fait valoir qu'à l'exception de l'Agricultural Corporation de Micronésie, l'agriculture commerciale était pratiquement inexistante, la plupart des agriculteurs pratiquant à temps partiel une agriculture de subsistance sur de petits lopins de terre. L'administrateur chargé des questions agricoles a déclaré que le développement de l'agriculture était notamment entravé par l'absence de marchés et l'insuffisance des moyens de transport. Une autre personne a fait observer que si l'on parvenait à régler la question de l'établissement d'une liaison directe entre Tokyo et Saïpan, les produits agricoles des Mariannes pourraient trouver un débouché au Japon. Les orateurs se sont également déclarés préoccupés par le fait que des terres qui pourraient être cultivées étaient réservées à des fins militaires.

16. La pêche, elle aussi, constituait une activité à temps partiel. On a signalé la création d'une coopérative de 12 membres, mais elle manquait de matériel et de personnel qualifié. Il y avait également le problème des requins. Les activités de la coopérative se limitaient à trois expéditions par semaine, avec des prises moyennes de 22 kilogrammes de poisson.

17. L'une des personnes avec lesquelles la Mission s'est entretenue a signalé que les salaires payés aux fonctionnaires du district étaient tellement bas que nombre d'entre eux devaient se livrer à l'agriculture ou à la pêche à temps partiel pour compléter leurs revenus. Une autre personne a mis en doute l'utilité des missions de visite si celles-ci se bornaient à s'informer des problèmes de la population sans contribuer à leur solution.

18. Une des personnes qui ont pris la parole a félicité l'Autorité administrante d'avoir permis à un plus grand nombre d'enfants de fréquenter le collège. Une autre personne a demandé à la Mission de faire appliquer au plus vite le Pacte visant à établir un commonwealth des îles Mariannes septentrionales en union politique avec les Etats-Unis d'Amérique 1/.

19. A la fin de la réunion, la Mission a reçu copie de la résolution No 04-76 par laquelle le Conseil municipal de Tinian "demandait à l'Organisation des Nations Unies d'apporter toute l'assistance nécessaire pour permettre la transition harmonieuse de la forme actuelle de gouvernement au Commonwealth des Mariannes septentrionales".

20. Le 7 mars, la Mission s'est rendue dans l'île de Rota où elle a rencontré des membres du Conseil municipal et des habitants. Le Maire a déclaré que la population était gravement préoccupée par le retard dans le paiement des dommages de guerre et par la décision de ne verser que 16 p. 100 du montant des compensations prévues au titre I du Micronesian Claims Act of 1971 (Loi micronésienne de 1971 sur les réparations demandées au titre des dommages de guerre). Un autre orateur a dit qu'au cours des 30 années qui s'étaient écoulées depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, un grand nombre de demandeurs étaient décédés. La personne qui a pris la parole après lui a déclaré que le pasteur de Rota avait demandé une indemnité d'un montant de 60 000 dollars pour les dommages qu'avait subis l'église; l'administration avait rejeté à tort sa demande puisque l'église avait été construite par la population de Rota qui y avait consacré son temps, son travail et les fonds dont elle disposait. L'orateur suivant a estimé qu'il serait peut-être temps de renégocier l'accord entre les Gouvernements du Japon et des Etats-Unis sur les indemnités pour dommages de guerre.

21. Il a été également question des droits de pêche de Rota et de la souveraineté de l'île sur ses ressources marines. Ceux qui ont pris la parole ont réaffirmé que, vu la situation unique de Rota, les eaux qui l'entouraient devaient être considérées comme son domaine jusqu'à la limite territoriale de 320 kilomètres.

22. Un certain nombre d'orateurs ont insisté sur la nécessité d'améliorer d'urgence le port de Rota. L'un d'eux a rappelé que la population de l'île avait adressé des pétitions à ce sujet à de précédentes missions de visite et il a demandé ce qui avait été fait. Le représentant de l'Administrateur du district a répondu que les travaux destinés à améliorer le port devaient commencer en 1975/76, bien que l'incendie survenu dans la centrale électrique de Saipan en 1972 ait entraîné des modifications dans l'allocation des crédits.

23. L'orateur suivant a appuyé le Pacte et a demandé instamment à la Mission de contribuer à en réaliser les objectifs. Un autre orateur a espéré que Rota pourrait également bénéficier de l'assistance technique fournie par l'Organisation des Nations Unies aux territoires non autonomes.

1/ Pour le texte du Pacte, voir Documents officiels du Conseil de tutelle, quarante-deuxième session, fascicule de sessions, annexes, document T/1759.

24. Lors d'une réunion tenue à Saïpan le 8 mars entre des membres du Conseil municipal, de la législature du district, la Commission du statut politique des Mariannes et le Congrès de la Micronésie, ceux qui ont pris la parole ont principalement insisté sur le statut politique futur des îles Mariannes, les indemnités pour dommages de guerre et l'amélioration des transports et des installations portuaires. Un sénateur a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'apporter son assistance en ce qui concerne l'abrogation de l'Accord de tuelle pour l'ensemble de la Micronésie. La population du district des îles Mariannes ne cherchait pas à y mettre fin séparément; elle avait la patience d'attendre que les autres districts décident chacun de leur statut politique futur pourvu que l'Accord soit abrogé d'ici 1981. D'autres orateurs ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de continuer à aider la population des îles Mariannes à établir des liens plus étroits avec les Etats-Unis. Ils ont déclaré qu'ils attendaient impatiemment que le Pacte fût pleinement appliqué de façon à pouvoir se consacrer aux tâches urgentes que constituaient la mise en place d'un gouvernement et la planification du développement.

25. Un membre de la Législature du district des îles Mariannes a expliqué que la législature était pleinement informée des plans touchant l'administration séparée du district et qu'elle avait participé à toutes les réunions pertinentes. Elle avait approuvé le rapport publié par le Comité ad hoc (composé des membres du district des îles Mariannes, de la Commission du statut politique des Mariannes et du Congrès de la Micronésie) sur la période de transition aux îles Mariannes.

26. Un législateur a déploré que 16 p. 100 seulement des indemnités prévues au titre I de l'Accord sur les dommages de guerre soient versées aux demandeurs. Il s'est demandé si la Mission pourrait convaincre les Etats-Unis et le Japon de régler la question des dommages de guerre, d'autant que ce problème intéressait 80 p. 100 de la population des îles Mariannes. Ceux qui ont pris la parole ont abordé la question d'une liaison aérienne internationale entre Saïpan et Tokyo et ont demandé à la Mission d'aider à régler rapidement la question. Si le Gouvernement des Etats-Unis prenait une décision, cela inciterait la compagnie Japan Airline (JAL) à organiser immédiatement de son côté des vols à destination de Saïpan (voir par. plus bas). On a également fait valoir que les formalités imposées par l'Autorité administrante pour les visas décourageaient le tourisme.

27. Un membre du Conseil a critiqué la politique suivie par l'administration en matière de transports maritimes; le Micronesia Princess 2/ avait été une erreur coûteuse; l'administration devrait en outre cesser de pratiquer le franchissage en faveur d'une ou de deux compagnies de navigation et laisser le champ libre à la concurrence.

28. Un autre conseiller municipal a déclaré qu'il convenait d'améliorer les installations portuaires sur l'île de Rota, étant donné que cette dernière offrait de grandes possibilités économiques non seulement pour les îles Mariannes, mais aussi pour la Micronésie.

29. Un membre du Congrès s'est déclaré vivement préoccupé par le coût prohibitif que représentait l'envoi des malades dans les hôpitaux de Guam et d'Hawaï : celaa reviendrait beaucoup moins cher au gouvernement du Territoire sous tutelle d'envoyer les patients aux Philippines et au Japon par exemple.

2/ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième session, Supplément spécial No 1 (S/11735), par. 246.

30. On a mis l'accent sur la nécessité d'élaborer un programme adéquat de formation professionnelle à l'intention des élèves qui ne réussissent pas dans leurs études secondaires. Un orateur a fait savoir à la Mission que des négociations étaient en cours avec l'Université de Guam en vue de la création dans le district des îles Mariannes d'un college où les études dureraient deux ans.

31. Au cours d'une réunion publique qui a eu lieu également le 8 mars à Saïpan, les discussions ont porté essentiellement sur le statut politique futur, les problèmes fonciers et les réparations pour dommages de guerre. S'agissant du premier point, un orateur s'est enquis du rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer au cas où tous les districts de la Micronésie adopteraient des positions de fond divergentes quant aux options possibles (y compris l'indépendance) et exprimeraient le désir de mettre fin à l'Accord de tutelle pour leurs districts respectifs. Il a déclaré que, bien que les Micronésiens puissent chérir le principe de l'unité, ils n'étaient unis ni historiquement ni ethniquement. Enfin, il a demandé que le Conseil de tutelle examine avec bienveillance toute demande d'abrogation de l'Accord de tutelle qu'un district pourrait formuler.

32. S'agissant des dommages de guerre, un orateur s'est plaint de ce que, ayant adressé une demande de réparations pour des maisons et des biens personnels endommagés, il lui ait été répondu qu'il n'aurait droit à indemnisation que pour les terres endommagées. D'autres orateurs se sont plaints de la procédure de restitution des terres, en vertu de laquelle les fonctionnaires responsables attribuaient des terres à des personnes qui n'y avaient aucun titre.

33. Le maire par intérim a fait observer que le problème foncier était double : premièrement le cadastre était inadéquat, et deuxièmement, il était difficile de déterminer qui étaient les propriétaires légitimes. Il a ajouté que seul un cadastre bien établi pourrait permettre de régler équitablement ce problème.

34. Le 9 mars, la Mission s'est entretenue avec l'Administrateur du district, les chefs de services et les hauts fonctionnaires des principales questions concernant le district. Ce même jour, elle a eu des entretiens avec des membres de l'Association des femmes de Saïpan, qui ont parlé du statut politique futur de chacun des districts et de l'ensemble de la Micronésie.

35. En ce qui concerne les tendances séparatistes des districts des Palaos et des îles Marshall, une des femmes a émis l'avis que, puisqu'il avait été fait droit à la demande du district des îles Mariannes tendant à l'organisation de négociations distinctes, il serait injuste de ne pas accéder aux demandes analogues des îles Marshall et des Palaos.

36. Pour ce qui est de la future constitution des îles Mariannes, une autre oratrice a dit que la constitution devrait être élaborée et approuvée avant que le Pacte ne soit adopté : or, en l'état actuel des choses, la constitution complèterait le Pacte et non le Pacte la constitution. Elle a également émis l'avis que les femmes devaient participer davantage aux affaires publiques - avis partagé par plusieurs autres membres de l'Association - qui ont déclaré que certaines des leurs comptaient se présenter aux prochaines élections.

37. D'autres ont demandé que l'Organisation des Nations Unies appuie la position de la Micronésie à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

2. District des Palaos

38. Le district des Palaos est le district le plus occidental des îles Carolines. Il comprend l'archipel des Palaos et quatre petites îles coralliennes éparpillées entre les Palaos et les îles du nord-est de l'Indonésie. L'archipel des Palaos comprend plus de 200 îles, certaines composées de terres volcaniques et d'autres de terres coralliennes, qui s'étendent sur une zone d'environ 201 kilomètres de long et 40 kilomètres de large. Seules huit de ces îles sont habitées en permanence. L'île de Babelthuap (404 kilomètres carrés), la plus grande du Territoire, comprend la majeure partie des terres émergées du district (492 kilomètres carrés). Le chef-lieu du district est situé sur l'île de Koror. Au dernier recensement, effectué en 1973, le district des Palaos comptait 12 674 habitants permanents dont 7 670 à Koror et 3 771 à Babelthuap.

39. Le 11 mars 1976, la Mission de visite a commencé son programme dans le district par une réunion tenue à Koror, à laquelle ont assisté des chefs traditionnels, des membres du Conseil municipal de Koror et des Magistrates élus dans les municipalités. Les débats ont essentiellement porté sur le statut futur des Palaos.

40. L'un des grands chefs a déclaré qu'à l'époque de la Convention constitutionnelle de Saïpan, les îles Mariannes faisaient alors partie des six districts de la Micronésie, mais que par la suite, elles s'étaient séparées des autres districts, ce qui avait rendu vains tous les efforts déployés à la Convention. La confusion régnait depuis que le district des îles Mariannes avait décidé de suivre une voie séparée. Il était désormais question dans les Palaos d'éventuelles mesures en vue d'obtenir un statut indépendant. D'autres orateurs ont fait remarquer que le district des Palaos, comme celui des îles Mariannes, possédait des traditions, une culture et une langue qui lui étaient propres et devait donc être admis à bénéficier du même traitement. On a demandé à la Mission de garantir aux districts intéressés la possibilité d'obtenir, comme dans le cas des îles Mariannes, un statut séparé en union politique avec les Etats-Unis.

41. Se référant à une observation de la Mission, selon laquelle il vaudrait mieux pour la Micronésie que les cinq autres districts s'unissent pour former une seule entité politique, le maire de Koror a déclaré que, vu la voie différente dans laquelle s'était engagé le district des îles Mariannes, les districts de l'Est de la Micronésie pourraient opposer une majorité écrasante au district des Palaos. Il était donc partisan d'un statut séparé pour le district des Palaos, afin d'éviter à celui-ci de se retrouver en position minoritaire.

42. On a déploré l'état des routes et le manque de fonds pour les améliorer. Certaines des personnes avec lesquelles la Mission s'est entretenue ont souligné combien il était important d'achever les projets de construction routière, particulièrement à Babelthuap. Elles ont également évoqué la nécessité de développer l'agriculture et la pêche et parlé de spécialiser l'agriculture de façon que chaque municipalité puisse se lancer dans un type de production agricole adaptée à ses terrains. Elles ont déclaré que la création d'une Société de pêche, détenue et exploitée par les autochtones, marquerait un important progrès. On s'est adressé à la Mission en vue d'obtenir des bourses d'études des Nations Unies, particulièrement dans le domaine de la pêche et de l'agriculture.

43. La décision prise par l'Autorité administrante de ne verser que 16 p. 100 des indemnités en vertu du Titre I était extrêmement préoccupante; on a fait remarquer que nombre des bénéficiaires potentiels ne vivraient pas assez longtemps pour profiter de ces indemnités s'ils n'en recevaient pas dès maintenant la totalité.

44. L'un des grands chefs a demandé si la Mission savait que les habitants des Palaos n'étaient pas satisfaits du projet de construction d'un superport. Un Magistrate s'est opposé à la construction de ce port dans le district des Palaos en faisant valoir qu'en cas de guerre les autochtones seraient exposés à des dangers du fait que le port risquait d'être considéré comme un objectif. En outre, si ce projet aboutissait, les habitants ne pourraient plus utiliser l'eau pour assurer leur subsistance quotidienne. En bref, ce projet porterait atteinte à l'eau et à l'air de tout l'archipel des Palaos. Un autre Magistrate, mentionnant une résolution adoptée par la législature du district des Palaos qui invitait les représentants de la National Iranian Oil Company et les représentants de l'Iran d'entreprendre une étude de faisabilité sur ce projet, a déclaré que c'était à un organe indépendant et impartial de faire cette étude, et a émis l'espoir que la Mission aiderait le district à s'assurer les services d'un tel organe.

45. S'agissant de la terre, un troisième Magistrate s'est déclaré préoccupé des éventuels inconvénients qu'entraînerait pour les Palaos le fait de s'unir à d'autres districts. L'archipel, a-t-il déclaré, était plus étendu que les autres districts et, si l'on constituait une Micronésie unie, les Palaos risqueraient de voir leurs terres passer aux mains d'éléments extérieurs. L'orateur suivant a déclaré que la définition des terres du Domaine était quelque peu confuse. Les municipalités affirmaient qu'elles leur appartenaient, tandis que le district soutenait qu'elles tombaient sous sa juridiction. Cet orateur a prédit que les municipalités et l'administration du district finiraient par entrer en conflit juridique sur cette question. Il a ajouté qu'il vaudrait mieux que la question soit réglée au niveau du district et des municipalités, l'intervention du gouvernement territorial pouvant aggraver le problème.

46. Lors d'une réunion avec des membres de la magistrature, le Président du tribunal a estimé que le nombre de juges affectés aux Palaos était suffisant, vu le peu d'arriéré à régler dans les affaires de la Haute Cour.

47. Au cours d'une réunion avec des élèves d'établissements secondaires et du Centre professionnel micronésien, une élève a opposé au projet de superport envisagé aux Palaos l'argument selon lequel cela polluerait l'eau, abîmerait les plages et nuirait à la pêche. Mais elle a reconnu que mené à bien, le projet pourrait offrir de nouveaux emplois et apporter aux Palaos des revenus dont elles avaient grand besoin.

48. Une des personnes présentes a déclaré que, puisqu'aux termes de l'Accord de tutelle la Micronésie ne pouvait traiter qu'avec les Etats-Unis, cela vaudrait la peine d'apporter des modifications au système lui-même.

49. D'autres ont souligné l'importance qu'il y avait à développer la pêche et l'agriculture, et que ces objectifs seraient difficiles à atteindre à moins que la Micronésie ne cesse d'importer des denrées alimentaires. Il a été fait allusion

à la rareté des emplois offerts, ce qui fait qu'une très forte proportion des élèves, une fois diplômés, se retrouvent en marge de la société.

50. Au cours d'une réunion avec des membres du Comité exécutif de la législature du district des Palaos et de la Commission sur le statut politique futur des Palaos, certaines des personnes qui se sont entretenues avec la Mission ont plus particulièrement fait allusion aux événements politiques, aux demandes de dommages de guerre, à la question du superport et à la situation économique du district. Bon nombre d'entre elles ont estimé que la population des Palaos devrait avoir la possibilité d'opter pour un statut politique séparé du reste de la Micronésie; le district des îles Mariannes avait créé un précédent; et il n'était que juste d'accorder la même possibilité aux autres districts désireux d'avoir un statut séparé. Chacun des districts de la Micronésie avait une culture et des traditions distinctes. Le concept de l'unité leur avait été imposé. Pour être réaliste, une union politique ne devrait pas reposer sur des liens artificiels. Elle devrait résulter d'un consentement mutuel mais les Palaos n'avaient pas la possibilité d'exprimer leur point de vue sur tout ce qui concernait l'avenir de la Micronésie : les décisions étaient prises par d'autres. Les Palaos voulaient éviter de représenter une minorité au sein du futur gouvernement des Etats fédérés de Micronésie, qui serait dominé par les districts orientaux. De plus, les Etats fédérés reposaient sur le concept regrettable d'un gouvernement central puissant. Il existait aux Palaos un large consensus en faveur d'un statut séparé. Un orateur a déclaré que les Micronésiens s'étaient malheureusement habitués à dépendre de l'Autorité administrante. Ils en étaient devenus tellement tributaires que la seule idée de l'indépendance leur paraissait redoutable; et la responsabilité de cette situation incombait tout autant aux Micronésiens qu'à l'Autorité administrante.

51. En ce qui concerne l'économie, il a été fait allusion à la nécessité de disposer de capitaux suffisants pour développer la pêche commerciale, améliorer les méthodes de culture et aménager des routes et des ponts pour favoriser le développement. Les orateurs ont demandé l'assistance technique de l'Autorité administrante et de l'Organisation des Nations Unies pour les aider à atteindre ces objectifs. En ce qui concerne les dommages de guerre, l'aide de l'Organisation des Nations Unies a été demandée pour obtenir de la "Claims Commission" de Micronésie le versement intégral des indemnités - et non de 16 p. 100 seulement - en vertu du Titre I.

52. Un certain nombre de personnes ont accueilli favorablement l'étude de faisabilité du projet de superport demandée dans la résolution qui avait été adoptée en janvier 1976 par la Législature du district des Palaos. Tout en approuvant en principe l'idée d'un superport, ces personnes ont estimé qu'une seule étude, menée par un seul groupe, serait insuffisante; à leur avis, une équipe d'experts de l'Organisation des Nations Unies devrait procéder à une étude indépendante.

53. Au cours d'une réunion avec des membres de l'Organisation "Save Palau", certains orateurs ont considéré le futur superport comme une catastrophe sur le plan de l'environnement, de l'économie et de la société. Selon eux, son aménagement ne serait qu'une première étape, bientôt suivie par la construction de raffineries, d'usines pétrochimiques et de centrales nucléaires. Des plans avaient été dressés en secret et des négociations s'étaient poursuivies pendant deux ans avant que les

habitants des Palaos n'en entendent parler. Ce port ne deviendrait pas nécessairement un atout majeur pour les Palaos; il ne constituait pas une source importante d'emplois nouveaux puisque, travailleurs non qualifiés, les habitants des Palaos n'obtiendraient que des postes subalternes; un superport détruirait leurs îles aussi bien que leur culture, tout en leur apportant tous les maux sociaux qui accompagnent l'industrialisation. La formulation de cette proposition, à une date aussi proche de l'abrogation de l'Accord de tutelle, ne manquait pas d'être équivoque.

54. Il a par ailleurs été fait allusion à l'article 6 de l'Accord de tutelle 3/ aux termes duquel l'Autorité administrante s'est engagée à "protéger les habitants contre la perte de leurs terres et de leurs ressources" et un certain nombre d'orateurs ont demandé si le Conseil de tutelle pourrait intervenir au cas où le projet contreviendrait à cet article ou que la majorité de la population s'y opposerait. En tout état de cause, il conviendrait que l'Organisation des Nations Unies procède à une étude indépendante du projet.

3/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique
(Publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.I).

55. Le 12 mars, la Mission a rencontré l'Administrateur du district, les directeurs et les fonctionnaires supérieurs des départements du district des Palaos. Le même jour, la Mission a visité à Koror un certain nombre d'organismes et d'institutions, le Micronesian Mariculture Demonstration Center (Centre micronésien de démonstration de culture marine), la nouvelle usine de traitement du coprah encore en construction, la société Van Camp Sea Food et le laboratoire d'entomologie, avant de se rendre à la municipalité d'Aimeliik, sur l'île de Babelthuap.

56. Là, les conseillers ont rappelé qu'ils avaient demandé à l'Administration une aide pour la construction d'un barrage. Le principal problème était le manque de moyens de transport. Faute de capitaux, la municipalité avait été incapable d'améliorer l'état des routes ou de terminer les travaux entrepris sur le dock. Selon eux, la population avait été mise au courant des avantages et des inconvénients que présentait le projet envisagé de construction d'un superport.

57. Lors d'une rencontre avec les membres de la Chambre de commerce des Palaos, il a surtout été question de pêche, de transports et de tourisme. L'industrie de la pêche avait beau être la principale source de revenus du district, il était difficile d'entreprendre des opérations de grande envergure puisqu'il n'y avait pas d'usine de congélation convenable. La seule existante, qui appartient au gouvernement, est vieille de 20 ans et est loin d'offrir toutes garanties. (La société Van Camp a pour sa part sa propre usine de congélation ainsi que son propre générateur.) L'implantation d'une usine de ce type permettrait de conserver le poisson jusqu'à une année et créerait de nouveaux emplois. Le coût de l'opération était évalué à 3 millions de dollars mais l'on ne disposait encore d'aucun moyen de financement. Les coopératives de pêche existantes n'étaient pas rentables en grande partie parce qu'elles avaient l'habitude d'accorder des prêts inconsidérément. Il serait facile d'attirer les capitaux japonais si les investisseurs de ce pays pouvaient être assurés de contrôler l'affaire, les entreprises mixtes ne les intéressant pas.

58. Les membres de la Chambre de commerce ont expliqué ensuite que le tourisme ne pourrait se développer normalement tant que les services aériens ne seraient pas satisfaisants et que, en particulier, une ligne directe ne les relierait aux pays asiatiques. Les services de transports maritimes s'étaient quelque peu améliorés mais il s'agissait de développer les installations portuaires. Les pratiques du Fonds de prêt au développement économique suscitaient certaines inquiétudes, cet organe avançant des fonds sans chercher à savoir s'ils étaient utilisés de façon rentable. Les membres de la Chambre ont fait également valoir que le gouvernement du district ne les consultait pas lorsqu'il établissait les priorités pour l'élaboration des programmes du district et que, par ailleurs, les salaires élevés offerts par le gouvernement attiraient de nombreux jeunes diplômés aux dépens du secteur privé.

59. La Chambre de commerce avait adopté une résolution réclamant une étude de faisabilité sur le projet de superport envisagé auquel elle souscrivait en principe.

60. Le 13 mars, les membres de la Mission divisés en deux groupes se sont rendus sur les côtes est et ouest de Babelthup et ont tenu des réunions publiques dans les municipalités de Ngaraard, Ngiwal, Melekeok, Ngchesar, Ngarchelong, Ngardmau, Ngaremlengui et Ngatpang. Dans ces municipalités, les chefs et les Magistrates ainsi que d'autres habitants ont demandé que les routes et les docks soient améliorés, que l'approvisionnement en eau soit assuré et que des installations sanitaires soient construites. Ils ont également soulevé la question du projet de construction d'un superport, des réparations pour dommages de guerre, du problème foncier et de la situation économique en général.

61. Les habitants de la municipalité de Ngaraard qui ont pris la parole ont évoqué les besoins ci-après : réparation du système d'adduction d'eau, développement de la pêche, construction d'une nouvelle jetée et services d'une infirmière à temps complet. La municipalité a d'autre part confié à la Mission le texte d'une pétition demandant à l'ONU d'intervenir pour empêcher la création du superport, projet qui risquait de bouleverser son existence.

62. A la municipalité de Ngiwal, le Magistrate a déclaré que l'Administration n'avait tenu aucun compte de la demande de capitaux formulée en vue de la construction d'un nouveau dock, dont la population avait le plus grand besoin. Quant à la scierie, elle ne fonctionnait plus, faute de capitaux pour réparer les machines. La mise en place d'une centrale dans la municipalité serait extrêmement bénéfique à la fois pour l'industrie de la pêche qui en avait besoin pour la congélation et pour la scierie. La construction de routes était considérée comme une priorité. Si les différends à propos des terres étaient nombreux, cela tenait essentiellement à l'absence d'un cadastre digne de ce nom.

63. Le principal problème de la municipalité de Melekeok, selon son Magistrate, était le manque de routes en bon état pour communiquer avec les villages voisins. Découragés par le coût élevé des engrais, les agriculteurs n'avaient pas accru leur production. Des orateurs se sont dits inquiets du fait que rares étaient les étudiants instruits à l'étranger qui revenaient au village, en raison principalement du manque de possibilités de travail. D'autres étaient préoccupés du projet de construction du superport, le site envisagé n'étant qu'à 48 km de la municipalité.

64. A Ngchesar, Ngarchelong, Ngardmau, Ngaremlengui et Ngatpang, les membres de la Mission ont été informés des problèmes : manque de routes, difficultés rencontrées pour développer l'agriculture et la pêche, caractère peu satisfaisant du système d'adduction d'eau, nombre insuffisant de classes et manque d'infirmières installées de façon permanente. Des orateurs ont déclaré que le superport pouvait constituer une menace pour leur environnement, leurs terres et leurs ressources hydrauliques; ils ne prendraient pas toutefois de décision définitive avant qu'ait été terminée l'étude de faisabilité envisagée.

65. Le 14 mars, la Mission s'est rendue dans les îles d'Angaur et de Peleliu, où elle a rencontré les chefs traditionnels, les Magistrates, les conseillers et la population en général. A Angaur, le grand chef a attiré l'attention sur les dommages causés par l'extraction du phosphate qui rend une grande partie de l'île impropre à la culture. Un législateur du district s'est plaint de ce que l'Autorité administrative n'avait pas donné suite à une requête formulée en 1965 pour demander une

aide en vue du développement de l'agriculture. Un problème particulier était posé par les singes, extrêmement nombreux, plus même que les habitants, qui dévoraient les récoltes ou les détruisaient.

66. D'autres orateurs ont dit que la mer souvent mauvaise autour d'Angaur rendait impossible une activité de pêche rentable en dehors de trois mois par an. Il s'agissait de se doter du matériel approprié. Les habitants de l'île pouvaient certes contracter des emprunts auprès de l'Autorité administrante, mais ceux-ci étaient généralement insuffisants pour leur permettre de se lancer dans la pêche commerciale. Quant aux autres sources de prêts, elles obligeaient à hypothéquer les terres, ce qui était impossible à Angaur où elles étaient la propriété du clan et non des individus.

67. Le grand chef a rappelé que la municipalité d'Angaur avait demandé à la Mission de visite de 1973 que l'amas de ferraille important qui encombrait les docks soit enlevé 4/. Or, aucune mesure n'avait encore été prise en ce sens; l'Administration prétendait manquer des fonds nécessaires (évalués à 10 000 dollars) et la population locale n'avait pas de matériel lourd. Quatre ans auparavant, il avait demandé à l'Administration des dragues pour déblayer le port; sa demande est restée sans réponse.

68. Se référant aux demandes formulées par sa circonscription en vue d'obtenir des indemnités pour le phosphate exploité du temps où l'île était sous administration allemande et japonaise, le représentant d'Angaur à la Législature du district des Palaos a rappelé que plusieurs pétitions écrites avaient été présentées en ce sens dans le passé au Conseil de tutelle 5/. Les Gouvernements allemand, japonais et des Etats-Unis d'Amérique étaient suffisamment riches, estimait-il, pour dédommager les habitants de l'île des dommages subis par leurs terres. Une société japonaise s'était montrée intéressée à la reprise de l'exploitation des gisements, ce qui pourrait être une source de revenus, mais les habitants de l'île souhaitaient que cette question soit d'abord réglée. Une pétition a enfin été présentée à la Mission au nom de la population d'Angaur, en vue d'obtenir une indemnisation pour les dommages de guerre.

69. Parmi les principaux problèmes abordés lors de la réunion à Peleliu, il faut mentionner les demandes d'indemnisation pour dommages de guerre, l'avenir de l'île, les problèmes fonciers et la situation économique et sociale en général. Deux pétitions écrites ont été présentées à la Mission au cours des réunions. La première est une résolution adoptée par la municipalité de Peleliu, demandant à la Mission de prier l'Autorité administrante d'accorder, au titre des dommages de guerre, 10 millions de dollars qui seront utilisés pour remettre les terres en état et développer l'industrie de la pêche. Par la seconde pétition, l'île de Peleliu demande à être séparée, du point de vue économique et politique, du district des Palaos. Au cours de la rencontre, les orateurs ont déclaré à nouveau que Peleliu

4/ Documents officiels du Conseil de tutelle, quarantième session, Supplément No 2 (T/1748), par. 75.

5/ Voir les documents T/PET.10/57 et Add.1-2, 70 et 94.

devrait chercher à obtenir un statut de district distinct des autres. La population avait trop longtemps souffert du refus constant de l'administration du district de répondre à ses besoins politiques et économiques. Le chômage dans l'île avoisinait 95 p. 100. Une dizaine de personnes travaillaient dans les installations de réparation de navires.

70. Des personnes qui ont pris la parole ont également souligné que très peu de terres relevaient du domaine public à Peleliu, la plupart appartenant aux familles et aux clans. Le régime foncier constituait donc un grave problème et une source de dissensions multiples.

3. District de Yap

71. Le district de Yap, dans les îles Carolines orientales, comprend le groupe des îles de Yap, où est situé Colonia, centre du district, et 15 autres îles et atolls éparpillés à l'est des îles principales sur une bande d'environ 1 120 km de long et 257 km de large. Yap même est constitué de quatre grandes îles montagneuses, séparées par des bras de mer étroits et entourées par des barrières de récifs. A une exception près, les îles périphériques sont constituées de terres basses, la plupart étant des atolls. La superficie de Yap même s'élève à près de 100 km² et la superficie totale des îles périphériques est de 18,1 km². La population du district, d'après le recensement de 1973, s'élève à 7 869 habitants dont 2 730 vivent dans les îles périphériques. Deux langues sont parlées dans le district : le yapien, avec des variations dialectales, et l'ulithi-woleai.

72. La Mission est arrivée à Yap le 15 mars et a commencé sa visite en organisant le même jour une réunion avec l'Administrateur du district et les directeurs et fonctionnaires supérieurs des départements.

73. Le lendemain, la Mission a visité le Madrich, communauté temporaire de personnes venues des îles périphériques, l'hôpital, l'emplacement du nouvel hôpital, l'atelier artisanal des femmes et le Service des travaux publics. La Mission a également inspecté le navire faisant la navette entre les îles, que Yap partage avec les Palaos.

74. Le même jour, la Mission a organisé une réunion avec des étudiants et des professeurs de l'école secondaire de Yap, au cours de laquelle la discussion a porté principalement sur le statut politique futur du Territoire. Se référant aux faits nouveaux intervenus dans les districts des îles Mariannes et des Palaos, des orateurs ont déclaré que lorsqu'on autorisait un district à devenir autonome, il était inévitable que d'autres demandent le même privilège. Il était difficile d'encourager l'unité en Micronésie en raison de différences linguistiques et culturelles. Quoi qu'il en soit, il était trop tard pour parler d'unité alors que le territoire avait déjà commencé à se démembrer. L'Organisation des Nations Unies aurait pu faire plus en faveur de l'unité. D'autres orateurs ont avancé que l'on devrait considérer que l'Autorité administrante actuelle avait la responsabilité de protéger l'unité de la Micronésie jusqu'à la fin de la période de tutelle.

75. Lors d'une réunion avec des membres de la Chambre de commerce de Yap, la discussion a porté principalement sur le développement économique. Un homme d'affaire a déclaré que l'absence de capitaux et de main-d'oeuvre qualifiée constituait le principal obstacle au développement économique. Les rares personnes qualifiées disponibles avaient choisi la fonction publique. Un autre orateur a fait état de la nécessité de prolonger la piste de l'aéroport et de mettre en valeur les plages et autres installations pour attirer des touristes.

76. Des orateurs ont dit que les prêts étaient difficiles à obtenir en raison des conditions rigides imposées par les banques. Le Directeur de la Banque d'Havaï a déclaré qu'il y avait eu très peu de demandes de prêts. Le responsable du district pour le développement économique a souligné la nécessité de disposer des connaissances et des compétences d'experts pour lancer toute nouvelle entreprise.

Il a déclaré que les capitaux prêtés par l'Economic Development Loan Fund étaient temporairement bloqués en raison de faits nouveaux en rapport avec la séparation du district des îles Mariannes du reste de la Micronésie.

77. Dans l'après-midi du 16 mars, les membres de la Mission se sont répartis en deux groupes : un groupe s'est rendu dans les municipalités de Kanifay, de Gilman, et de Southern Rull, à proximité de Colonia. A Kanifay, le groupe a visité l'école élémentaire et le dispensaire municipal et à Gilman, le dispensaire, une exploitation de coprah et le poste de police. L'autre groupe s'est rendu dans les municipalités de Gagil et de Tomil et il a visité les écoles élémentaires de ces deux municipalités, ainsi que la station de la United States Coast Guard.

78. Le 17 mars, la Mission s'est rendue par avion dans l'île de Falalop, dans l'atoll d'Ulithi, où elle a rencontré des chefs traditionnels, des Magistrates et des élèves de la Outer Islands High School. A cette école, un professeur s'est demandé comment, vu les importantes différences linguistiques et culturelles, l'Organisation des Nations Unies pouvait insister sur le maintien de l'unité de la Micronésie. Un certain nombre d'élèves ont appuyé le projet de constitution des Etats fédérés de la Micronésie 6/. Ils ont estimé, toutefois, que le Territoire n'était pas encore prêt, étant donné en particulier que les habitants avaient encore présente à l'esprit la séparation des îles Mariannes.

79. Des élèves se sont montrés inquiets de l'important retard pris dans la construction de certaines installations de l'école. Bien que les capitaux nécessaires aient été débloqués par le Congrès de la Micronésie, le problème majeur continuait à être l'absence de matériaux. Des orateurs ont soupçonné que des capitaux avaient été détournés et que, dans certains cas, des matériaux destinés à Ulithi étaient restés à Yap. On a émis des réserves quant à la rapidité avec laquelle le Peace Corps était retiré. D'autres orateurs ont déclaré que l'aide du gouvernement à la production et à la commercialisation du coprah était insuffisante. Parfois, le navire faisant la navette entre les îles était en retard pour charger le coprah, et ce retard entraînait une baisse de la qualité et par conséquent des prix.

80. Au cours d'une réunion avec des chefs traditionnels, des Magistrates et des conseillers de l'île de Falalop, la discussion a surtout porté sur la situation sociale, l'enseignement, les transports et les projets des îles périphériques. Le grand chef a déclaré que les îles périphériques avaient besoin d'urgence d'un médecin, d'un hôpital de sous-district et de meilleurs dispensaires. Il a noté, toutefois, que le problème de l'évacuation médicale à partir de Falalop s'était amélioré avec la construction de la piste d'envol et l'inauguration d'un service aérien entre Yap et Falalop. Le grand chef a estimé qu'un navire plus important, qui assurerait des liaisons plus régulières entre les îles pourrait permettre de recevoir plus rapidement des fournitures médicales et d'entreprendre le traitement médical à bord. Il a souligné le besoin de professeurs qualifiés supplémentaires. Le Peace Corps allait abandonner son programme et les insulaires étaient plutôt inquiets à cette idée. En fait, les municipalités et l'atoll d'Ulithi demandaient un plus grand nombre de professeurs volontaires pour répondre aux besoins.

6/ Pour le texte du projet de constitution, voir T/COM.10/L.174, Annexe I.

81. Un autre chef a parlé des élèves qui ayant échoué à leurs examens, avaient abandonné leurs études secondaires, créant ainsi des problèmes pour la société. Il a également noté qu'un certain nombre d'élèves qui avaient achevé leurs études mais n'avaient pu trouver du travail avaient dû abandonner leur île.

82. Le grand chef a déclaré qu'il trouvait que le projet de constitution des Etats fédérés de la Micronésie était difficile à comprendre et très confus. Le Conseil des chefs avait besoin de temps pour étudier ce texte. Il trouvait troublant, toutefois, que le projet de constitution refuse apparemment aux îles périphériques la possibilité d'être représentées au Congrès de la Micronésie. De l'avis des chefs traditionnels, la séparation des îles Mariannes avait gravement compromis la possibilité d'une Micronésie unifiée.

83. La nécessité d'achever les dortoirs et autres installations de la Outer Islands High School a été soulignée par les chefs traditionnels. Chaque municipalité de l'atol d'Ulithi avait besoin d'un système de captage des eaux. Le Congrès de la Micronésie et le gouvernement du Territoire sous tutelle avaient alloué des capitaux pour financer des projets de captage des eaux, mais c'était leur exécution qui importait. Les chefs traditionnels ont déclaré qu'ils ne disposaient que d'un seul bateau pour la pêche. Ils manquaient de pêcheurs qualifiés qui pourraient introduire de nouvelles méthodes plus efficaces dans cette industrie. Ils étaient également inquiets de la chute des prix du coprah qui avait profondément découragé les exploitants et touchait l'ensemble de l'économie des îles périphériques.

84. Le 18 mars, lors d'une réunion avec le Magistrates' Council du district de Yap, les débats ont principalement porté sur le futur statut politique de la Micronésie, sur les demandes de réparations pour des dommages de guerre, sur les eaux territoriales et sur la situation économique. Un Magistrate a demandé si Yap pourrait être autorisé à négocier avec d'autres pays son statut politique futur au cas où les autres districts seraient en faveur d'un statut inacceptable pour Yap. Un autre Magistrate a rappelé qu'aux termes de l'Accord de tutelle, les Etats-Unis devaient administrer la Micronésie comme une entité politique unique. Cependant, le Territoire sous tutelle commençait à se désagréger et d'autres districts suivaient probablement l'exemple du district des îles Mariannes et demanderaient un statut politique distinct. L'orateur, notant que Yap comptait très peu d'habitants, a demandé à la Mission de rapporter au Conseil de tutelle le souhait du district de rester sous tutelle si les autres districts optaient pour un statut séparé.

85. L'orateur suivant a avancé que bien qu'il soit indispensable que Yap développe son potentiel économique, le district ne disposait que de ressources financières limitées; si les Etats-Unis avaient mis en valeur les ressources de Yap au cours des 30 dernières années, le district se suffirait déjà à lui-même. D'autres ont fait remarquer qu'avec les subventions accordées par l'Administration, il n'avait pas été nécessaire de travailler plus dur et de développer l'économie; le peuple s'était mis à dépendre de l'Autorité administrante pour obtenir les fonds nécessaires; mais il ne pouvait toutefois plus considérer ces capitaux comme allant de soi et il était, en fait, déjà conscient de la nécessité de se suffire à lui-même en raison de l'évolution politique rapide de la Micronésie.

86. Des Magistrates ont souligné la nécessité de mettre en valeur les ressources de la mer ce qui, à leur avis, créerait de nouveaux emplois. Ils ont estimé qu'il fallait former du personnel qualifié. Le Congrès de la Micronésie avait alloué des fonds pour le développement de la pêche, et il était fondamental de consacrer des capitaux à la formation des Micronésiens aux techniques modernes de pêche. Un autre orateur a déclaré qu'à la suite de la seconde guerre mondiale, on s'était aperçu que certains types de poissons vivant dans les eaux d'Ulithi étaient devenus impropres à la consommation; il a demandé à la Mission si celle-ci pouvait les aider à trouver une solution à ce problème.

87. Le Magistrate de Rull, soulignant l'importance de la mer pour la Micronésie, a dit que certains pays exploitaient abusivement les ressources marines de la Micronésie. Il a appuyé fortement la création en Micronésie d'une zone économique d'une largeur de 200 miles (320 kilomètres). D'autres orateurs ont fait état de la chute des prix du coprah sur le marché mondial et de ses conséquences sur l'économie du district. Il était indispensable de stabiliser le prix du coprah. Les agriculteurs devaient faire face à un grand nombre d'autres problèmes, notamment l'absence d'irrigation, l'inadaptation du réseau des transports et l'absence de marché. Si ces problèmes pouvaient être résolus, les agriculteurs pourraient se lancer dans une agriculture dont la production soit commercialisable. Un autre Magistrate a parlé des problèmes de l'aviculture dans sa municipalité. Le seul aliment pour volaille disponible sur place était le coprah, et celui-ci n'était pas recommandé pour les poules pondeuses. Par conséquent, tous les aliments devaient être importés à un coût élevé. On s'est inquiété du fait que seulement 16 p. 100 des indemnités accordées en vertu du Titre I étaient versés aux demandeurs. La Mission a été priée de demander instamment à l'Autorité administrante de verser la totalité des indemnités accordées par la Commission pour la réparation des dommages de guerre.

88. Lors d'une réunion avec la législature du district de Yap, organisée également le 18 mars, des participants ont expliqué que la Législature avait créé une commission d'éducation en vue de l'autonomie, qui familiarisait la population avec les diverses options qui s'offriraient à elle quant à son statut politique futur. Cette commission avait organisé des réunions à Yap même ainsi que dans les îles périphériques, dans des municipalités et des villages. Bien qu'aucun consensus ne se soit encore dégagé, la population semblait être opposée à une évolution rapide. Dans une première étape, le projet de constitution des Etats fédérés de la Micronésie devrait être porté à l'attention des habitants. Les membres de la législature du district étaient certains que le peuple de Yap comprendrait le projet de constitution d'ici juillet 1977, période à laquelle il était prévu d'organiser un référendum sur la constitution pour l'ensemble du Territoire. Un membre a demandé si la Micronésie pouvait, si elle le désirait, inviter un pays autre que les Etats-Unis à l'aider financièrement et quelle serait la réaction de l'Organisation des Nations Unies face à une telle demande.

89. D'une manière générale, les orateurs se sont inquiétés de la rapidité avec laquelle on demandait au Territoire de se prononcer. Ils ne voyaient aucun avantage à forcer le peuple à prendre une décision hâtive. Surtout, la question la plus importante était celle du développement économique; le Territoire avait absolument besoin de temps pour pouvoir se suffire à lui-même. Ils étaient d'avis que leurs programmes politiques et économiques devaient être mis au point de façon plus mesurée, sans lenteurs ni hâte excessives.

90. La Mission a également rencontré des membres de la délégation de Yap au Congrès de la Micronésie. Un sénateur a déclaré que le résultat du référendum envisagé sur le projet de constitution dépendrait largement du succès du programme d'éducation politique. Il existait des divergences d'opinion parmi la population quant à la date du référendum. Certains estimaient que le plus tôt serait le mieux, alors que d'autres pensaient que la date de 1977 était trop rapprochée. A son avis, s'il était envisagé de mettre fin à l'Accord de tutelle en 1981, cela ne serait pas nécessairement prématuré; un tel délai de 15 ans ne serait nécessairement pas trop long ni trop court. Les Micronésiens ne seront en mesure de décider de leur avenir que lorsqu'un programme d'éducation politique soigneusement préparé aura été effectivement mené à bien et que le peuple comprendra clairement les problèmes en présence. Quant aux tendances séparatistes dans les districts des Palaos et des îles Marshall, l'orateur a estimé que tout dépendrait des vœux de la population de ces districts, ainsi que de l'Autorité administrante. Il n'avait guère confiance dans la note du représentant personnel du Président des Etats-Unis d'Amérique indiquant que l'Autorité administrante n'entreprendrait aucune discussion séparée avec d'autres districts. Une déclaration similaire avait été faite à propos du district des îles Mariannes. Il ne voyait pas d'incompatibilité majeure entre le projet de constitution et le projet de pacte de libre association; de toute façon, il ne s'agissait que de projets qui pouvaient encore être négociés.

91. La délégation a estimé que bien que la Micronésie ait fait certains progrès du point de vue politique avec l'aide de l'Autorité administrante, les progrès dans le secteur économique avaient été extrêmement lents. A propos des liens entre le Congrès de la Micronésie et le gouvernement du Territoire, des orateurs ont déclaré que ces deux branches du gouvernement étaient d'avis opposé principalement sur le choix des priorités pour le développement tant au niveau du Territoire que du district; le Congrès essayait régulièrement d'allouer plus de capitaux au programme de mise en valeur de la capitale, tandis que le gouvernement avait tendance à allouer des capitaux à une fonction publique toujours plus importante.

92. Des orateurs ont rappelé qu'ils estimaient que l'on devrait accorder la priorité au développement de l'infrastructure et à la mise en valeur des ressources du district. Ils ont fait état des 145 millions de dollars alloués au programme de mise en valeur de la capitale et exprimé l'espoir que l'Autorité administrante prendrait conscience du besoin de capitaux supplémentaires pour financer le développement. Ils ont également estimé qu'il conviendrait de réduire l'écart entre les importations et les exportations. A cet effet, la Micronésie devrait se concentrer sur les produits de remplacement des produits importés. L'un des orateurs a jugé que le Congrès de la Micronésie devrait interdire certains produits importés afin d'encourager la production locale. La délégation s'est plainte de ce que certains pays avaient violé les eaux territoriales de la Micronésie et tiré profit de ses ressources marines. Ils ont demandé l'aide du Conseil de tutelle à ce propos.

93. La Mission a achevé le 19 mars sa visite du district de Yap par une réunion avec l'Administrateur du district et les directeurs et fonctionnaires supérieurs des départements au cours de laquelle il a été procédé à un examen des programmes généraux du district dans les domaines économique, social et politique.

4. District de Truk

94. Le district de Truk est situé à peu près au centre de la longue chaîne, orienté d'est en ouest, des îles Carolines. Il se compose de 15 archipels représentant une superficie totale de 127 km² répartis sur un territoire maritime d'environ 480 km de large sur 960 km de long. Truk lui-même est un atoll complexe composé de 14 îles montagneuses d'origine volcanique couvrant une superficie totale de 72 km², entouré d'une grande barrière de corail qui forme un lagon de plus de 2 000 km². Les îles périphériques du district sont toutes des îles basses ou des atolls. La population totale est d'environ 31 600 habitants, dont plus de 24 200 vivent sur l'atoll de Truk. Moen, Tol, Dublon, Fefan et Uman sont des îles de l'atoll de Truk les plus peuplées. Le centre du district se trouve sur l'île de Moen.

95. Le 20 mars, la Mission de visite est arrivée à l'île de Moen, dans le lagon de Truk, et a commencé son programme l'après-midi même par une visite à l'hôpital de Truk, hôpital de 125 lits qui a été construit en 1971 et a coûté 3,5 millions de dollars.

96. Lors d'une entrevue qui a eu lieu sur l'île de Tol le lendemain avec des dirigeants de la collectivité et la population en général, les principaux sujets de discussion ont été le statut politique futur de la Micronésie, les réparations pour dommages de guerre, la restitution des terres du domaine et le développement économique. Le Chief Magistrate s'est déclaré profondément préoccupé par la sécession du district des îles Mariannes. Se référant aux tendances séparatistes des Palaos, il a demandé à la Mission d'aider à maintenir l'unité des cinq districts restants. Le Chief Magistrate a exprimé l'espoir que le précédent établi par les îles Mariannes ne ferait pas école. Il a rendu hommage à l'Autorité administrante pour l'assistance qu'elle avait fournie aux îles. Un autre orateur a souligné l'importance de maintenir l'unité de la Micronésie et a fait appel à l'ONU pour qu'elle aide la population micronésienne à réaliser cet objectif. Bien qu'il connaisse les vœux de la population des Mariannes, l'orateur a fait observer que celle-ci ne formait pas une majorité en Micronésie. Il a demandé au président de la Mission de transmettre une demande aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils exercent leur droit de veto afin de protéger l'unité micronésienne. Après l'exemple des îles Mariannes, les Micronésiens ne pouvaient plus croire aucune déclaration affirmant que les Etats-Unis ne négocieraient pas avec d'autres districts. Le même orateur s'est plaint que bien qu'il y ait suffisamment de Micronésiens qualifiés pour occuper des postes élevés dans le gouvernement, nombre de décisions importantes étaient encore prises à Saïpan ou à Washington D.C.

97. Des orateurs se sont déclarés mécontents de la décision de l'Autorité administrante de ne payer que 16 p. 100 des réparations du Titre I. Ils ont estimé que les paiements faits à titre gracieux par le Japon ne suffisaient pas. Ils ont également souligné la nécessité de remettre les terres du domaine sous contrôle local.

98. Lors d'une réunion tenue à Moen le 22 mars avec des Magistrates municipaux, des chefs traditionnels et d'autres dirigeants locaux, un des participants s'est inquiété de la séparation des îles Mariannes et de la possibilité que d'autres districts engagent des négociations séparées avec l'Autorité administrante. Un autre

a demandé à la Mission s'il serait possible qu'un ou plusieurs districts demandent une prorogation de la période de tutelle au-delà de 1981. Quelqu'un a estimé qu'il serait utile que l'ONU se rende plus fréquemment dans le Territoire et que l'itinéraire des missions passe également par les îles périphériques.

99. Les Magistrates ont également mentionné les dégâts causés par les typhons. La régénération des terres inondées par l'eau de mer est un processus de longue haleine et le coût dépasse les moyens des municipalités touchées. Les Magistrates pensaient que l'Administration du district et le gouvernement territorial devraient être prêts à fournir une assistance complète aux municipalités sévèrement frappées par les typhons; jusqu'ici, les secours en cas de catastrophe ont été loin d'être suffisants. Les Magistrates s'inquiétaient également du retard dans la restitution des terres du domaine à leurs propriétaires légitimes. Ils ont mentionné la grave pénurie de capitaux aux fins du développement; ils ont néanmoins indiqué qu'ils avaient participé à l'établissement de priorités dans le programme d'investissement.

100. Lors d'une réunion avec des membres de la Législature du district de Truk, qui s'est également tenue le 22 mars, des participants ont déclaré qu'ils n'avaient guère de contrôle sur les opérations de l'exécutif, étant donné surtout le droit de veto dont disposait l'Administrateur du district. Le Speaker de la Législature a fait observer que les traitements élevés versés aux employés du gouvernement du district portaient préjudice aux agriculteurs et aux pêcheurs qui exécutaient un travail dur pour un revenu très faible; cela risquait fort de ralentir l'effort de développement économique. Si l'Accord de tutelle devait prendre fin en 1981, il fallait trouver les moyens d'amener d'ici là la Micronésie à un stade d'autonomie économique. La Législature pensait que le Congrès de la Micronésie était la seule autorité habilitée à négocier avec l'Autorité administrante concernant le statut futur; le district des îles Mariannes avait établi un grave précédent car le district des îles Marshall et celui des Palaos soutenaient à présent qu'ils pouvaient également négocier séparément avec les Etats-Unis.

101. On a souligné que les Micronésiens devaient recevoir une bonne formation aux activités productives telles que l'agriculture et la pêche; à cet égard, le Micronesian Occupational Center dans les Palaos est un exemple à suivre. D'autres orateurs ont souligné que le manque de moyens de transport, l'insuffisance des installations de stockage et l'instabilité des marchés représentaient de graves problèmes dans le district de Truk. Ils estimaient que l'Administration avait négligé des domaines importants pour la productivité, notamment l'amélioration des transports et l'ouverture de nouveaux marchés; aussi longtemps que la plus grande partie du budget serait consacrée aux dépenses administratives, il y avait peu d'espoir que la population puisse porter l'effort sur le secteur productif de l'économie.

102. L'un des membres de la législature a demandé l'aide de l'ONU au cas où le gouvernement du Territoire sous tutelle ne restituerait pas toutes les terres du domaine aux districts intéressés. Un autre a rappelé les dégâts causés aux terres et aux maisons entre 1935 et 1941 par les Japonais lorsqu'ils préparaient la seconde guerre mondiale. Etant donné qu'il n'a pas été tenu compte de ces dégâts par la Commission micronésienne de demandes de réparations, la Mission devrait demander aux autorités compétentes de prendre des dispositions nécessaires pour l'indemnisation.

103. Lors d'une entrevue avec la délégation de Truk au Congrès de la Micronésie, les orateurs ont énuméré plusieurs problèmes qu'ils estimaient préoccuper tout particulièrement la population micronésienne : la décentralisation, les priorités dans les projets de développement, l'abrogation de l'Accord de tutelle, le maintien du droit de veto du Haut Commissaire et du Secrétaire de l'intérieur des Etats-Unis, les demandes de réparations pour dommages de guerre et la politique étrangère des Etats-Unis dans la mesure où elle affecte la participation de la Micronésie aux organisations internationales. En ce qui concerne la décentralisation, un des représentants au Congrès a déclaré que la politique actuelle de l'Autorité administrante, au lieu de préserver l'unité, déboucherait sur une aggravation de la fragmentation et qu'il fallait soigneusement évaluer les activités gouvernementales qu'il conviendrait de décentraliser en ayant soin de demander l'avis des institutions compétentes des Nations Unies; il faudrait également réduire le nombre de postes au sein du gouvernement central afin d'en augmenter l'efficacité. Un autre représentant a souligné qu'un grand nombre des projets en cours n'étaient pas productifs. Lorsqu'il a établi un plan indicatif de développement avec l'assistance des experts du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Congrès de la Micronésie a mis l'accent sur le secteur productif de l'économie. Il faut montrer aux districts comment créer des recettes. Il s'agit, à long terme, de parvenir à l'autonomie.

104. La délégation de Truk a indiqué qu'il ne serait pas souhaitable de mettre fin à l'Accord de tutelle en 1981 pour deux raisons principales : a) la Micronésie a besoin d'un certain temps pour développer ses ressources et devenir autonome; et b) son statut futur n'est toujours pas décidé; tant que la population n'aura pas décidé du statut qu'elle souhaite, il sera difficile d'envisager une date pour mettre fin à l'Accord de tutelle. Enfin, les orateurs se sont déclarés préoccupés par l'exercice du droit de veto par le Haut Commissaire et par le Secrétaire de l'intérieur des Etats-Unis. Ils ont convenu que le droit de veto pouvait être exercé lorsqu'il s'agissait des responsabilités internationales de l'Autorité administrante mais non pas pour des questions purement locales. Les orateurs ont également déclaré qu'on leur refusait la possibilité de participer aux affaires internationales. A cet égard, ils ont rappelé à la Mission que la Micronésie demandait depuis un certain temps à devenir membre de la Banque asiatique de développement et ont demandé que la question soit soulevée devant l'Autorité administrante.

105. A une réunion tenue le 23 mars avec des instituteurs du district de Truk, on a appelé l'attention sur le manque de livres de classe et autres auxiliaires pédagogiques. On a souligné combien il importait d'accorder une attention spéciale à l'enseignement de l'anglais étant donné l'importance de cette langue pour apprendre d'autres sujets; un pourcentage élevé d'échecs lors des premières années d'études secondaires était directement attribuable à l'insuffisance des connaissances d'anglais. D'autres enseignants ont critiqué les études suivies par les Micronésiens à l'étranger qui, d'après eux, ne correspondaient pas toujours aux besoins de la Micronésie.

106. Lors d'une réunion le même jour avec des élèves de la Xavier High School, on a mentionné l'importance de préserver l'unité de la Micronésie et on a soulevé une question concernant la mesure dans laquelle l'ONU participe au règlement de la question et son influence en la matière. Les orateurs se sont également déclarés préoccupés par l'absence de progrès en ce qui concerne le développement économique.

107. Le 24 mars, la Mission s'est rendue à Piis, petite île corallienne du reef située à environ 32 kilomètres au nord-est de l'île de Moen, où elle s'est entretenue avec les dirigeants municipaux et les habitants. Le Magistrate de l'île a exprimé la reconnaissance de la population car la Mission représentait le premier groupe de l'ONU à lui rendre visite. Il a expliqué que la pêche et la production de coprah ouvraient certaines possibilités mais qu'actuellement Piis était largement tributaire du centre de district de Moen pour survivre. L'agriculture était limitée du fait du manque de terres et de la pauvreté des sols. On cultivait le bananier, l'arbre à pain et le taro pour la consommation locale. Bien qu'il soit possible d'augmenter la production de coprah, la chute des prix avait découragé les agriculteurs. La plupart des prises étaient vendues à Moen par l'intermédiaire de la coopérative de pêche de Piis qui possédait un bateau pour le transport. Dix bateaux privés, plus petits, étaient employés à la pêche. L'Administration du district avait entrepris de venir en aide à la municipalité de Piis pour construire une installation de réfrigération dont le besoin se faisait sentir de façon aiguë, mais rien n'avait été fait.

108. Parmi les autres problèmes examinés à la réunion, on peut citer le retard dans le versement final des réparations pour dommages de guerre, l'absence d'un système central de captage d'eau, le manque de personnel enseignant, la hausse des prix des produits alimentaires, le besoin de logements pouvant résister aux typhons et l'insuffisance des secours en cas de dégâts causés par les typhons. (La Mission a appris avec un profond émoi qu'en mai, le typhon Pamela avait causé des dégâts considérables à Piis. Environ 35 p. 100 des cocotiers et 50 p. 100 des arbres à pain avaient été détruits et des carrés de taros avaient été inondés par l'eau de mer.)

5. District de Ponapé

109. Le district de Ponapé, qui se trouve dans les Carolines orientales, se compose de deux hautes îles volcaniques, Ponapé et Kusaie, et de huit atolls coralliens très disséminés. Il a une superficie terrestre de 456 km². Par la superficie terrestre, Ponapé vient au second rang et Kusaie au quatrième rang des îles du Territoire sous tutelle. D'après le recensement de 1973, la population totale est de 23 250 habitants dont quelque 17 300 vivent dans l'île de Ponapé et approximativement 4 000 à Kusaie. Le chef-lieu de district, situé à Kolonia dans l'île de Ponapé, compte 4 800 habitants. Trois langues sont parlées dans le district : le ponapéen, le kusaiéen (qui ressemble un peu au marshallien) et, à Kapingamarangi et à Nukuoro, un dialecte polynésien occidental. L'île de Kusaie doit devenir un district distinct le 1er janvier 1977.

110. La Mission a commencé sa visite du district de Ponapé le 26 mars en se rendant dans une station agricole à Kolonia. Le lendemain, les membres de la Mission se sont séparés en deux groupes - les uns visitant Kitti, les autres Madolenihmw - et ont tenu des réunions avec des membres des conseils municipaux de ces deux localités ainsi que des représentants de la population. Les membres du second groupe ont également pris contact avec les étudiants et les enseignants de la Ponape Agriculture and Trade School (PATS) (Ecole d'agriculture et de commerce de Ponapé).

111. Lors de la réunion de Kitti, le Magistrate a rappelé la situation préoccupante qui avait déjà été signalée aux missions de visite précédentes des Nations Unies, touchant l'insuffisance du réseau routier, notamment l'absence de route reliant Kitti au chef-lieu de district, et il a reproché à l'Administration de ne pas faire assez d'efforts dans ce domaine. Un orateur s'est plaint de ce que les municipalités ne recevaient pas une part équitable des fonds alloués par les Etats-Unis, qui étaient entièrement utilisés par le Gouvernement territorial et l'administration des districts. D'autres orateurs ont déclaré que l'agriculture et les pêcheries ne se développaient que lentement. Les habitants produisaient juste de quoi subvenir à leurs propres besoins. S'ils travaillaient davantage et produisaient plus, ils devraient faire face aux problèmes du transport et à l'absence de marché. En ce qui concerne le coprah, un orateur a dit que la baisse des prix avait découragé les agriculteurs et les travailleurs. Selon d'autres, la municipalité de Kitti pourrait fort bien pratiquer la riziculture mais ne possédait pas les fonds nécessaires pour assurer son développement.

112. L'orateur suivant a évoqué les répercussions de la séparation du district des îles Mariannes et des tendances séparatistes des districts des Palaos et des îles Marshall. A son avis, la croissance économique était le préalable du progrès politique. L'un des participants s'est déclaré reconnaissant aux précédentes missions de visite des travaux qu'elles avaient accomplis; elles avaient aidé la municipalité à obtenir des subventions pour les écoles et les dispensaires. Selon un autre participant, il n'y avait pas suffisamment de salles de classe dans les écoles secondaires pour les élèves sortis de l'école primaire. S'agissant des réparations pour dommages de guerre, plusieurs personnes ont demandé à la Mission de les aider à obtenir le versement de la totalité des indemnités prévues au lieu des 16 p. 100 proposés. Ils ont également demandé que l'ONU appuie la position du Congrès de la Micronésie sur le contrôle des ressources marines.

113. Lors de la réunion de Madolenihmw, le Magistrate et d'autres participants ont estimé que la Micronésie n'était pas encore mûre pour l'indépendance. Ils ont soutenu que le programme d'éducation politique avait été insuffisant et qu'en conséquence la population n'avait pas reçu une éducation politique assez poussée pour comprendre les différentes options. Un orateur a jugé que les missions de visite précédentes des Nations Unies n'avaient pas tenu leurs promesses. Il a demandé à la Mission actuelle de recommander à l'Autorité administrante de ne pas précipiter l'examen de la question du statut politique. Le Magistrate a exprimé l'espoir que le Territoire sous tutelle pourrait continuer à être administré dans le cadre du régime de tutelle tandis que les représentants élus de la Micronésie poursuivraient la recherche d'un arrangement politique approprié. Le Magistrate s'inquiétait également de la séparation du district des îles Mariannes et il a estimé que les Nations Unies auraient dû garantir l'unité du Territoire sous tutelle.

114. Un orateur a déclaré que toutes les terres domaniales, y compris les zones détenues par les forces armées, devraient être restituées sans tarder aux autorités locales. Le Magistrate s'inquiétait de la lenteur du développement économique. On se plaignait, entre autres, de ce que l'on préparait les habitants à des emplois de bureau au lieu de les former à l'agriculture et à la pêche. Les ressources de la pêche étaient abondantes dans le district de Ponapé, mais il n'était pas possible de se lancer dans l'exportation vu l'absence de chambres froides pour stocker la marchandise. D'autres orateurs ont dit que le manque de moyens de transport était un problème grave. Certains orateurs ont dit que leur municipalité n'avait encore tiré aucun profit du projet de riziculture mis au point six ans auparavant. Les installations scolaires et les soins de santé ont été jugés insuffisants. Il n'y avait pas assez de maîtres et les dispensaires étaient trop peu nombreux, ce qui obligeait les habitants à parcourir à pied de longues distances pour se rendre au plus proche. La construction routière progressait lentement et il n'y avait toujours pas de route entre Madolenihmw et Kolonia.

115. Lors d'une réunion avec les enseignants et les étudiants de l'école d'agriculture et de commerce de Ponapé, les débats ont surtout porté sur le statut politique futur de la Micronésie. Un étudiant, tout en étant partisan de l'unité du Territoire, a reconnu qu'il existait des différences linguistiques et culturelles entre les districts. Un autre a fait remarquer que le district des îles Mariannes avait pu se séparer parce qu'il possédait une infrastructure plus développée. D'autres étudiants étaient curieux de connaître les perspectives d'avenir de Ponapé et des autres districts. Ils se sont demandé quel serait le statut de la Micronésie s'il était mis fin à l'Accord de tutelle en 1981.

116. Au cours d'une réunion qui a eu lieu le 28 mars avec la participation de membres du Conseil municipal de Sokehs, le Magistrate a déclaré que l'évolution politique du Territoire sous tutelle avait été trop rapide et que la date proposée pour la fin de l'Accord de tutelle était peu réaliste; quatre ans étaient loin de suffire pour réaliser le programme d'amélioration de l'infrastructure. Un chef traditionnel a déclaré qu'en vertu du Secretarial Order pertinent, les terrains détenus par les forces armées ne seraient pas restitués. Il a demandé à la Mission de prêter son concours en vue de la restitution de toutes les terres domaniales (y compris les

terres détenues par les forces armées) à leurs propriétaires légitimes. En ce qui concerne le site proposé pour le Collège communautaire de Micronésie, un orateur a dit que, même si le terrain appartenait officiellement à l'Etat, il avait été loué à un certain nombre d'habitants de Sokehs. Ceux-ci n'avaient pas reçu de permis d'exploitation rurale, mais ils vivaient là depuis des dizaines d'années et allaient désormais être dépossédés arbitrairement. Cet orateur a demandé à la Mission de porter la question devant l'Autorité administrante. S'agissant du site proposé pour la future capitale de la Micronésie, l'un des chefs traditionnels a déclaré ne voir aucune objection à ce que l'on fournisse les terrains nécessaires à cette fin puisque le projet devait profiter à toute la Micronésie. Le Magistrate s'est déclaré préoccupé par la question du versement des indemnités pour dommages de guerre.

117. Quant au développement économique, le Magistrate a estimé que le développement de l'agriculture et des pêcheries avait été lent. La construction routière à Sokehs, en particulier le projet de construction de route Sekere/Lewetik, ne progressait pas à un rythme satisfaisant. Bien que le Congrès de la Micronésie ait alloué des fonds pour le développement du réseau routier au cours des six dernières années, il y avait seulement deux ans que l'on avait reçu le matériel nécessaire. Enfin, le Magistrate a dit que la Micronésie souhaitait devenir membre de la Banque asiatique de développement et déclaré que les Etats-Unis devraient l'y aider.

118. Lors d'une réunion qui a eu lieu le même jour avec des membres du Conseil municipal de Net et des représentants de la population, le Magistrate s'est déclaré préoccupé de la séparation du district des îles Mariannes et des tendances séparatistes des districts des Palaos et des îles Marshall. Il s'inquiétait des déclarations faites par des fonctionnaires de l'Autorité administrante qui auraient affirmé que la Micronésie n'était pas encore mûre pour l'indépendance. Le Magistrate voulait savoir ce que les Nations Unies pourraient faire pour empêcher la fragmentation du Territoire sous tutelle. Il espérait vivement que la Micronésie continuerait à former une seule entité.

119. Des membres du Conseil ont demandé si les missions de visite précédentes des Nations Unies avaient fait en sorte que leurs recommandations soient appliquées par l'Autorité administrante; si tel n'était pas le cas, ces missions n'étaient guère utiles. Plusieurs orateurs ont exprimé leur inquiétude devant la décision prise par l'Autorité administrante de ne rembourser, dans une première phase, que 16 p. 100 du total des indemnités au titre des dommages de guerre. Certains ont également estimé que le Japon devrait verser une indemnité non seulement pour les dommages causés au cours de la seconde guerre mondiale, mais encore pour ceux qui ont été causés aux Micronésiens lorsque le Japon se préparait à une guerre importante. Ils se sont demandé si l'on verserait une indemnité aux personnes qui avaient été forcées de travailler pour le Gouvernement japonais. Ils ont fait remarquer que les décisions concernant l'indemnisation des dommages de guerre avaient été prises sans la participation des Micronésiens.

120. Le Magistrate a dit que les municipalités n'avaient pas de pouvoirs de décision suffisants, et que les décisions étaient prises ailleurs sans que la population locale soit consultée. Il estimait que tous les conseils municipaux devraient avoir le droit d'exécuter leurs propres projets. Le Magistrate a fait remarquer qu'il y avait deux

systèmes d'administration au niveau municipal, le système traditionnel et le système moderne, qui étaient parfois en antagonisme. Il fallait trouver une solution viable permettant aux deux systèmes de se compléter.

121. Des conseillers ont déclaré que les habitants de leur municipalité produisaient les meilleures récoltes de Ponapé; s'ils pouvaient bénéficier d'une assistance accrue de la part de l'Autorité administrante, ils pourraient sans aucun doute parvenir à l'autonomie sur le plan économique. D'autres ont mentionné la nécessité de restituer aux districts les terres domaniales. En ce qui concerne la propriété et le contrôle des ressources marines, ils ont instamment prié la Mission d'appuyer la position du Congrès de la Micronésie à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Le 28 mars, la Mission a visité le Centre culturel de Net où elle a assisté à un spectacle de danses traditionnelles et participé à la cérémonie du sakau. Le Directeur du Centre a expliqué que le Centre avait été créé en 1971 dans deux buts : enseigner les coutumes, les traditions et les activités artisanales de Ponapé et montrer aux visiteurs quelles étaient les compétences des habitants de Ponapé et des villages. Il a dit que le Centre avait besoin d'une aide financière pour exécuter son programme.

122. Le 29 mars, la Mission a eu avec l'Administrateur adjoint du district de Ponapé, des chefs de département et des hauts fonctionnaires une entrevue au cours de laquelle on a débattu des problèmes du district et examiné les programmes présents et futurs de l'Administration.

123. Dans la même matinée, la Mission a tenu une réunion avec des membres du Conseil municipal et des habitants de la Municipalité de Uh. Ceux qui ont pris la parole ont déclaré qu'ils continuaient à vivre en économie de subsistance. Le Magistrate a souligné que les progrès réalisés jusqu'à présent n'avaient été possibles que grâce à une aide extérieure; la Micronésie n'était pas mûre pour l'autodétermination puisqu'elle n'avait pas encore mis ses ressources en valeur. D'autres personnes ont voulu savoir si l'extinction en 1981 de l'Accord de tutelle marquerait la fin de l'assistance financière fournie par l'Autorité administrante. Des membres du Conseil et d'autres personnes ont posé diverses questions : des districts pourraient-ils se séparer du Territoire sous tutelle avant la fin de l'Accord de tutelle? Les districts qui le désireraient pourraient-ils être administrés par un pays autre que les Etats-Unis? Enfin, les rapports des missions de visite de l'Organisation des Nations Unies avaient-ils une influence quelconque sur la façon dont les Etats-Unis administraient le Territoire? Un orateur a estimé que les missions de visite restaient trop peu de temps dans le Territoire et il a suggéré de créer en Micronésie un groupe permanent qui tiendrait l'Organisation des Nations Unies constamment informée de la situation.

124. Un certain nombre d'orateurs ont demandé instamment à l'Organisation de les aider à régler la question des dommages de guerre. Ils ont prié la Mission d'appeler l'attention des Gouvernements du Japon et des Etats-Unis sur la question des versements à titre gracieux et de les persuader d'en augmenter le montant pour qu'il corresponde aux indemnités fixées par la Commission micronésienne des réclamations. D'autres se sont préoccupés du programme d'étude en Micronésie, lequel comportait à leur avis des sujets qui étaient sans rapport avec les besoins du Territoire.

125. Lors de la réunion tenue le même jour avec le Maire et des membres du Conseil municipal de la ville de Kolonia, les entretiens ont porté sur le statut politique futur de la Micronésie, la date prévue pour la fin de l'Accord de tutelle et l'état de l'économie. Ceux qui ont pris la parole ont dit qu'ils étaient convaincus que l'Organisation des Nations Unies préserverait l'unité de la Micronésie bien qu'il y ait à leur avis contradiction entre le fait qu'elle appuyait cette unité et qu'elle ait consenti en même temps à la séparation de l'un des districts. Un membre du Conseil a dit qu'il ne pouvait accepter, comme il avait été proposé, qu'on ne mît fin à l'Accord de tutelle que lorsque les dispositions dudit Accord demandant à l'Autorité administrante d'assurer le progrès politique, économique et social du Territoire sous tutelle, auraient été appliquées. Un orateur qui a pris la parole après lui a estimé qu'il était prématuré de songer à mettre fin à l'Accord de tutelle alors que la Micronésie en était encore à étudier quelle forme de gouvernement lui conviendrait le mieux. Un certain nombre d'orateurs pensaient qu'une réduction progressive des subventions versées par l'Autorité administrante aurait de graves conséquences pour le développement du Territoire; il faudrait au contraire lui accorder maintenant davantage de fonds pour lui permettre d'entreprendre un vaste programme de mise en valeur de ses ressources.

126. Le 29 mars également, des membres de la Mission se sont rendus au Collège communautaire de la Micronésie où ils se sont entretenus avec les étudiants du Collège et de l'Ecole centrale des îles de Ponapé. Au cours de cette réunion, un étudiant a dit que le Territoire sous tutelle n'avait pas assez progressé du point de vue économique et social pour pouvoir se suffire à soi-même. Il a donc estimé qu'il serait déraisonnable d'envisager au stade actuel de mettre fin à l'Accord de tutelle. Quelqu'un qui a pris la parole après lui a déclaré que le fait que le district des îles Mariannes s'était séparé du reste du Territoire sous tutelle avait créé un grave précédent. Enfin, le Coordonnateur des bourses de l'Ecole centrale des îles de Ponapé a dit que le programme de bourses posait deux problèmes : a) manque de fonds et b) sentiment de déception chez les étudiants qui ne trouvaient pas d'emploi à leur retour de l'étranger. Il a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'aider les étudiants de son école à bénéficier des bourses offertes par des Etats Membres de l'Organisation.

127. Ce même jour, les membres de la Mission ont dîné avec des délégués de Ponapé au Congrès de la Micronésie avec lesquels ils ont échangé des vues, notamment sur le statut politique futur de la Micronésie.

128. Le 30 mars, la Mission a eu des entretiens avec des membres de la Législature du district de Ponapé. A cette occasion, l'un d'eux a dit que personnellement il était satisfait de la façon dont le Congrès de la Micronésie avait mené les négociations avec l'Autorité administrante au sujet du statut politique futur de la Micronésie. Il était toutefois profondément inquiet devant la politique de l'Autorité administrante qui avait des entretiens séparés avec les divers districts. De manière générale, les membres de la Législature ont estimé qu'il était trop tôt pour organiser un référendum sur le projet de constitution car la population n'était à leur avis pas mûre pour une procédure de ce genre.

129. Le Président de la Législature a déclaré que ses collègues étaient en général favorables à l'évolution progressive de la Micronésie vers l'autonomie. Il y avait toutefois encore beaucoup à faire avant que le Territoire sous tutelle ne pût atteindre ce but. Le Président a demandé à la Mission d'informer la Législature des problèmes auxquels s'étaient heurtés les anciens territoires sous tutelle après qu'il ait été mis fin à leurs accords de tutelle respectifs afin que la Micronésie pût profiter de leur expérience.

130. Il a dit qu'on n'avait pas toujours fait un usage judicieux des subventions accordées par le Congrès des États-Unis pour le développement de la Micronésie. Alors que le Territoire sous tutelle avait à son avis besoin d'une infrastructure solide, l'Administration avait fait porter ses efforts sur d'autres domaines. Ce n'était que récemment que la Législature de district avait été habilitée à réexaminer le budget établi par l'Administration. Un autre membre a fait valoir que la Micronésie possédait le potentiel nécessaire mais non pas les connaissances techniques voulues pour mettre ses ressources en valeur. Les subventions ne suffisaient pas à elles seules à résoudre les problèmes économiques de la Micronésie. Le Territoire avait avant tout besoin de personnel qualifié pour veiller à ce que les fonds ainsi fournis fussent utilisés à bon escient. Le représentant de Kitti a dit que la population de sa municipalité avait déjà préparé un programme d'exploitation du bois d'oeuvre qui permettrait de réduire les importations de ce produit. Il a, comme le législateur de Kusaie, souligné l'importance qu'il y avait à former la population du district aux nouvelles techniques de la coupe et de la commercialisation du bois d'oeuvre.

131. Le Président de la Législature a fait état de l'intérêt que la Micronésie portait à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et il a dit que la Micronésie, qui était sous la tutelle de l'Organisation des Nations Unies, attendait de cet organisme mondial qu'il protégeât ses intérêts à cette conférence. Il a également déploré l'attitude adoptée par l'Autorité administrante devant le désir qu'a manifesté la Micronésie de devenir membre de la Banque asiatique de développement. Le représentant de Sokehs a déclaré qu'on avait découvert dans sa municipalité une terre convenant à la fabrication des briques mais qu'il n'y avait aucun expert disponible pour fournir l'assistance technique nécessaire. Un autre représentant a estimé qu'un enseignement judicieusement conçu était l'élément essentiel du développement; il a émis des réserves quant au genre d'enseignement dispensé en Micronésie.

132. D'autres orateurs ont souligné que s'ils étaient de manière générale satisfaits des installations médico-sanitaires du district, il restait à résoudre le problème de l'évacuation des îles périphériques, des patients nécessitant des soins urgents. En ce qui concerne l'enseignement, ceux qui ont pris la parole ont dit que les salles de classe étaient insuffisantes et que seuls 60 p. 100 environ des étudiants pouvaient continuer leurs études à l'école secondaire.

133. Avant de partir pour Kwajalein le 30 mars, la Mission s'est rendue dans la zone de Palikeri (municipalité de Sokehs), site envisagé pour la future capitale de la Micronésie, et a aussi visité non loin de là le site prévu pour le collège communautaire de Micronésie. Elle a également pu se rendre compte de l'état d'avancement des travaux de la route en construction de Sekere/Lewetik.

6. District des îles Marshall

134. Le district des îles Marshall, le district du territoire situé le plus à l'est comprend, sur une superficie terrestre d'environ 180 km², 29 atolls coralliens et cinq îles coralliennes peu élevées disséminées sur environ 970 km² d'océan. D'après le recensement de 1973, la population était de 25 044 habitants. Les services administratifs du district se trouvent sur l'atoll de Majuro qui compte un peu plus de 10 000 habitants.

135. La Mission a commencé sa visite du district des îles Marshall à Kwajalein le 29 mars 7/. Le 30 mars la Mission s'est rendue aux atolls Enewetok et Bikini qui, il y a une vingtaine d'années, ont tous deux servi de cadre à des expériences atomiques et dont les anciens habitants résident maintenant respectivement à Ujelang et Kili.

136. A Bikini les membres de la Mission et leurs collaborateurs ont été accueillis par les habitants de Bikini déjà réinstallés. Une séance publique a été organisée. Les détails concernant son déroulement figurent dans la section du rapport consacrée aux demandes de réparations portant sur la période d'après-guerre (par. 372-382 ci-dessous).

137. Les membres de la Mission ont pris le bateau le 31 mars pour l'île d'Ebeye où ils ont participé à la cérémonie d'inauguration de la nouvelle école élémentaire d'Ebeye. Ils ont visité diverses installations collectives et ont également tenu une séance publique au Centre communautaire avec la participation du public et des membres du Conseil municipal. Au cours de la discussion on s'est plaint des logements surpeuplés, du manque d'hygiène, de la pénurie d'eau, du manque d'enseignants et de l'insuffisance des services de santé; et on a surtout réclamé des indemnités pour les terres de Kwajalein utilisées par l'Autorité administrante à des fins militaires.

138. Le Magistrate d'Ebeye, inquiet à l'idée que l'Accord de tutelle prendrait fin en 1981, s'est demandé si, au cas où les Etats-Unis d'Amérique cesseraient d'être la Puissance administrante, une autre nation administrerait les îles. Il a demandé également ce qu'il adviendrait de l'accord à long terme de location des terres conclu avec les Etats-Unis à propos de Kwajalein au cas où ce pays cesserait d'être la Puissance administrante. Un autre orateur s'est plaint de ce que les indemnités versées aux habitants pour l'utilisation de leurs terres étaient insuffisantes; les habitants d'Ebeye étaient les pauvres des îles Marshall et ceux qui avaient des emplois rémunérés avaient plusieurs personnes à charge.

139. Un chef traditionnel a estimé que jusqu'à la fin de la période de tutelle, l'ONU devrait veiller à ce que la population soit suffisamment indemnisée par l'Autorité administrante. A son avis le problème du surpeuplement serait moins aigu si la population était autorisée à résider dans des zones environnantes et si les conditions de vie à Ebeye étaient améliorées. Le transfert de la population vers les îles périphériques créerait des difficultés du fait que le coprah sur lequel elle devait faire porter ses efforts, avait vu son prix baisser sur les marchés mondiaux.

7/ Le calendrier utilisé à Kwajalein est celui des Etats-Unis d'Amérique.

140. Un autre orateur a parlé de l'île de Roi-Namur dont la population a été déplacée sans jamais être indemnisée. La valeur de ses terres ne pouvait se mesurer seulement en dollars. En utilisant ses terres, les forces armées ont détruit ses sources alimentaires. Cet orateur a demandé à l'ONU d'aider la population à reprendre possession de ses terres. A propos d'un plan de l'Administration en vue d'une réinstallation sur l'île Carlson, un orateur, qui a déclaré être un chef traditionnel de cette île, a indiqué qu'il n'avait jamais été consulté. Il avait entendu parler d'un tel déplacement et avait été témoin de travaux de défrichage mais il n'a rien appris de plus. En réponse, l'Administrateur du district a déclaré qu'en dépit de plusieurs réunions avec les chefs traditionnels de l'île Carlson, l'Autorité administrante n'avait pu parvenir à un accord sur les conditions d'une location à bail et que le plan avait été abandonné. Il a ajouté que la totalité du territoire de l'île Carlson était la propriété privée de différents clans.

141. Le Directeur de l'école élémentaire d'Ebeye a attiré l'attention de la Mission sur les insuffisances des services de santé : l'hôpital était sous-équipé et il n'existait qu'un seul médecin - très dévoué cependant - dans l'île. Les malades devaient être dirigés sur les hôpitaux d'autres districts ou aux Etats-Unis d'Amérique. Il se demandait par ailleurs s'il était bien indiqué de mettre fin à l'Accord de tutelle en 1981 alors que les besoins du Territoire en matière d'enseignement n'auraient pas encore été satisfaits. Un autre orateur a évoqué la nécessité pour l'île de disposer d'un bassin plus important afin de développer le commerce. Il a rendu hommage aux Etats-Unis d'Amérique pour les progrès accomplis en 30 ans d'administration, même si de nombreux problèmes n'avaient pas encore été résolus. Il a ajouté qu'il avait interrogé les habitants des îles périphériques au sujet de leur statut politique futur et qu'ils avaient jugé la question absurde dans la mesure où les choix politiques qui leur étaient offerts leur étaient par trop incompréhensibles et qu'ils préféraient demeurer sous l'administration des Etats-Unis.

142. Un membre du Conseil a demandé à la Mission d'inclure dans son rapport une requête pour que cesse la discrimination dont sont victimes les travailleurs des îles Marshall à Kwajalein par rapport aux travailleurs des Etats-Unis. A travail égal ils devraient recevoir un salaire égal, avoir accès aux facilités de la base au même titre que les ouvriers américains et être logés dans les mêmes conditions. Une personne venant des îles périphériques a regretté que la mission ne visite que les chefs-lieux de district. Parmi les problèmes des îles périphériques figurait l'insuffisance des services de santé et notamment le manque de fournitures médicales. Un autre sujet d'inquiétude était la baisse du prix du coprah, principale source de revenu de la population.

143. De l'atoll de Kwajalein, la Mission a pris l'avion le 1er avril pour Majuro où elle s'est immédiatement embarquée à bord d'un navire pour se rendre à Kili. La traversée devait durer 20 heures. Toutefois, à son arrivée à Kili le lendemain, la Mission n'a pu débarquer en raison de la violence du ressac et a poursuivi sa route vers l'atoll Jaluit qu'elle a atteint quatre heures plus tard.

144. A Jabor, sur l'atoll Jaluit, les membres de la Mission ont visité l'école secondaire, un ensemble de bâtiments modernes construits à grands frais qui dispose de son propre système d'alimentation en eau et d'un groupe électrogène. La Mission a ensuite rencontré les membres du Conseil et la population à Jabor; la discussion a porté essentiellement sur le statut politique futur de la Micronésie, les demandes d'indemnités pour les dommages de guerre et le développement économique. Un conseiller a déclaré qu'une des grandes préoccupations de la population était le passage d'un statut à un autre qu'elle souhaitait voir s'effectuer dans le calme. Il a déclaré que la Micronésie avait toujours été unie et devait le rester et qu'il ne pouvait comprendre pourquoi maintenant la Micronésie devait se préparer à l'éclatement. Une autre personne a déclaré ensuite qu'à son avis la population ne comprenait pas toutes les conséquences des différents choix politiques et qu'en ce qui concerne le futur statut politique la décision devrait être repoussée jusqu'à ce que la population soit tout à fait prête à faire un choix.

145. D'autres personnes se sont plaintes de la décision prise par l'Autorité administrante de ne payer dans un premier temps que 16 p. 100 de la première tranche des indemnités pour dommages de guerre de la catégorie I; les pêcheurs japonais exposés aux retombées radioactives à la suite des essais nucléaires ont, sans tarder, été pleinement et convenablement indemnisés alors que les réclamations des Micronésiens demeuraient sans réponse. Des orateurs ont expliqué que Jaluit avait été détruite par un typhon en 1968 mais que sa situation commençait maintenant à s'améliorer. L'atoll vivait du coprah et la baisse du prix du coprah sur le marché constituait un grave sujet d'inquiétude pour la population, d'autant plus que cette chute de prix s'était accompagnée d'une hausse considérable du prix des produits. La Mission a appris que de nombreuses personnes pratiquaient la pêche mais sans s'être organisées. Des plans avaient été établis en vue de la création d'une coopérative de pêche et l'Administration avait approuvé une demande visant à lui fournir une chambre froide. Le poisson ainsi conservé pouvait être commercialisé à Majuro.

146. Le 3 avril, la Mission a quitté Jaluit et a réussi à débarquer à l'île Kili où elle a tenu une réunion au Centre communautaire.

147. Un Attorney que la population de Kili avait choisi pour représenter ses intérêts a donné des détails aux membres de la Mission sur le statut de l'actuel projet de réinstallation à Bikini. De plus amples renseignements sont fournis à ce sujet dans la section du rapport traitant des demandes de réparations portant sur la période d'après-guerre (voir par. 372 à 382 ci-dessous).

148. Des membres du Conseil se sont plaints des conditions de vie à Kili. Le logement n'était pas satisfaisant. L'acheminement vers l'île des produits alimentaires et du matériel était rendu difficile par une mer agitée. Les promesses de gratuité de l'enseignement, des transports et des services de santé n'avaient pas été tenues. Une personne a déclaré qu'en dépit des visites de fonctionnaires et de personnalités du Congrès, aucune solution n'avait été apportée depuis plus de 20 ans aux problèmes de Kili. Il ne critiquait pas les fonctionnaires ni les dirigeants du Congrès concernés qui avaient fait de leur mieux. Il voulait simplement faire savoir que la population était désireuse de regagner Bikini et qu'il comptait que l'ONU les aiderait à réaliser leur vœu. Le Magistrate de Kili a déclaré que les bruits qui avaient couru au sujet du plan proposé pour mettre fin à l'Accord de tutelle en 1981 avaient inquiété la population.

149. Les conseillers et d'autres orateurs ont exprimé leur gratitude au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour les 3 millions de dollars d'indemnités qui leur ont été versés mais ont estimé que les versements trimestriels des intérêts ne suffiraient pas à répondre à leurs besoins fondamentaux dans des domaines tels que les transports, la santé et l'éducation.

150. Le Magistrate a déclaré que, conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil municipal de Kili, les décisions concernant Bikini, y compris celles réalisées à l'allocation de fonds, seraient prises désormais en consultation avec les personnes originaires de Bikini qui résident actuellement à Kili, Majuro, Kwajalein, Bikini et ailleurs.

151. En conclusion, le Magistrate a déclaré que, puisque c'était la première fois qu'elle recevait une mission de l'ONU, la population de Kili avait décidé de faire dorénavant du 3 avril la Journée de l'ONU. Le Président de la Mission de visite a exprimé l'espoir que lorsque Kili célébrera la prochaine Journée de l'ONU, la population aura pris la décision qui résoudra les difficultés qu'elle connaît depuis si longtemps.

152. Le 5 avril, la Mission a rencontré l'Administrateur du district, ainsi que des chefs de départements et des membres du personnel cadre. Le même jour, elle a inspecté des salles de classe et des dortoirs de la "Marshall Islands High School", et s'est entretenue avec des professeurs et des élèves. Elle a également visité le "Marshalls Curriculum Center", les chambres froides qui venaient d'être terminées dans le complexe du nouveau port et le "Marshall Islands Hospital".

153. Lors d'une réunion avec des membres du Congrès de la Micronésie, originaires du district des îles Marshall, l'un d'eux a déclaré que le référendum sur le projet de constitution aurait dû avoir lieu avant la création de la Commission mixte chargée d'étudier le statut politique futur et la période de transition. En fait, la Commission mixte amorçait actuellement des négociations avant de s'être informée de ce que la population pensait du projet de constitution. A son avis, si le projet de constitution était rejeté, les districts pourraient négocier librement un statut politique séparé. Il fallait absolument avoir un gouvernement décentralisé si l'on voulait protéger les intérêts des districts. Quel que soit leur futur statut politique, les îles Marshall conserveraient toujours des liens avec les autres districts. Certains membres du Congrès avaient récemment effectué de vastes tournées dans le district et tout portait à croire que s'ils en avaient le choix, les habitants des îles Marshall préféreraient se joindre aux Etats-Unis dans le cadre d'une association quelconque, plutôt que de poursuivre les relations qu'ils avaient actuellement avec les autres districts. Un autre membre du Congrès a déclaré que si certaines modifications n'étaient pas apportées au projet de constitution, elle conseillera à ses électeurs de voter contre. Tous les membres présents du Congrès refusaient de tenir compte des résultats du référendum de 1975, qu'ils considéraient comme peu concluants. Il a été observé que l'unité pourrait encore être préservée si la Constitution était modifiée de manière à établir une sorte de fédération assez élastique. Il a été fait mention de l'importance que présentaient pour la Micronésie et les îles Marshall les ressources de la mer et la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

154. Au cours d'une réunion avec la Nitijela (organe législatif du district des îles Marshall) tenue le 6 avril, le Président par intérim a présenté au Président de la Mission de visite le texte d'une résolution que la Nitijela venait d'adopter le matin par 15 voix contre 4, avec 5 abstentions. Dans cette résolution, la Nitijela autorisait la Commission du statut politique des îles Marshall à représenter la population du district lors des négociations avec le Gouvernement des Etats-Unis et les représentants d'autres nations, afin d'assurer pour l'avenir l'adoption d'un statut politique qui tienne compte des caractéristiques uniques en leur genre du district et de sa population, mais cette autorisation n'était donnée qu'à condition que le résultat de ces négociations soit soumis à l'approbation de la population des îles Marshall.

155. A la même réunion, l'un des législateurs qui s'était montré opposé à la résolution en question a déclaré qu'il avait voté contre parce qu'il était difficile pour les petites entités de survivre dans le monde actuel. De plus, puisque le rapport de la Commission du statut politique des îles Marshall n'était pas encore terminé, l'adoption d'une résolution ne pouvait être que prématurée. Un autre opposant à la résolution estimait quant à lui que l'Autorité administrante ne s'était pas encore acquittée des obligations - qui lui incombaient en vertu du régime de tutelle - de développer les îles sur le plan économique, social et éducatif. Il s'est en outre déclaré personnellement en faveur de l'unité des populations de Micronésie. Les législateurs partisans de la résolution ont dit qu'ils avaient voté pour parce qu'il n'y avait à leur avis aucune raison pour que le district des îles Marshall fasse partie de la Micronésie. Se référant aux arguments selon lesquels le District des îles Marshall est trop peu peuplé pour se suffire à lui-même, ils ont fait observer qu'il existait en fait beaucoup de petits Etats qui vivaient dans l'indépendance.

156. A propos d'Ebeye, le Vice-Président a dit que la Nitijela avait passé une résolution soulignant la gravité de la question, et qu'il envisageait également l'adoption d'autres mesures. Un autre orateur, rappelant les dures épreuves traversées par les habitants de Bikini, a prié la Mission de soutenir leur demande en vue d'un dédommagement adéquat. L'orateur suivant a fait ressortir le fait que le district des îles Marshall soutenait la position adoptée par le Congrès de la Micronésie en ce qui concerne le projet d'une zone d'économie maritime de 200 milles (320 km) et a pressé l'Organisation des Nations Unies d'aider les habitants à protéger leurs intérêts.

157. Le 6 avril également, lors d'une réunion avec la Commission du statut politique des îles Marshall, le Président de la Commission a déclaré que ses membres étaient unanimes à estimer que toute décision concernant le statut futur du district devrait être prise dans le district même et pas ailleurs. Du fait des pressions politiques qui s'exerçaient de l'extérieur, il devenait difficile pour la population du district de procéder à un choix. Et le Président a ajouté que ce qui comptait, c'était la solution qui apparaissait comme la meilleure aux yeux des habitants des îles Marshall et non celle que d'autres pensaient être la meilleure pour eux. Selon l'Attorney de la Commission, certaines personnalités des Etats-Unis avaient indiqué que leur gouvernement ne s'était nullement engagé à maintenir l'unité de la Micronésie : c'était l'Organisation des Nations Unies qui insistait dans ce sens.

L'Attorney a évoqué les distances qui séparaient les différents districts de la Micronésie, fait qu'il considérait comme un obstacle insurmontable à l'unité du Territoire. Le Vice-Président de la Commission a fait observer que tout en mentionnant l'importance du principe de l'unité, l'Accord de tutelle avait également garanti l'autodétermination aux populations. On aurait tort, a-t-il dit, de penser que les Micronésiens devaient vivre ensemble parce qu'un jour le Japon les avait administrés en tant qu'entité, en vertu du mandat qui lui avait été confié. Les districts étaient déjà séparés, et par les mesures qu'il avait adoptées ces dix dernières années, le Congrès de la Micronésie avait montré qu'il n'y avait pas de Micronésie unifiée. Chaque district avait des problèmes différents. Si l'unité était imposée aux îles Marshall, cela les condamnerait à une dépendance économique perpétuelle. Le Vice-Président a ajouté que si certains districts choisissaient de vivre autrement, c'était leur droit absolu, mais ils ne devaient pas s'attendre que les autres suivent leur exemple, ni les forcer à le faire. L'Organisation des Nations Unies devait être fière du district des îles Marshall, car il était prêt à travailler plus durement pour se suffire à lui-même.

7. Rencontres avec des étudiants à Honolulu et Guam

a) Honolulu

158. Le 2 mars, la Mission de visite a rencontré des étudiants du Territoire sous tutelle à l'"Hawaii Pacific College". Au cours de la discussion, certains d'entre eux ont exprimé leur inquiétude devant l'absence de progrès enregistrée en Micronésie, notamment dans les domaines économique et social. A propos du statut futur du Territoire sous tutelle, quelques-uns estimaient qu'il serait bon de maintenir l'unité de la Micronésie; d'autres prévoyaient que cela soulèverait des problèmes puisque chacun des districts choisirait de décider librement de son propre statut politique futur et devrait en fait être autorisé à le faire, étant donné toutes les différences culturelles et linguistiques. L'un des étudiants, tout en se déclarant partisan du concept de l'unité micronésienne, se demandait s'il serait vraiment sage de constituer un fort gouvernement central aux dépens des différents partenaires qui le constitueraient; à son avis, chaque district devrait être investi de pouvoirs suffisants pour gérer ses propres affaires. D'autres interlocuteurs ont demandé si l'Organisation des Nations Unies garantirait l'indépendance de la Micronésie, au cas où cet objectif serait en définitive retenu; faute d'une telle garantie, il pourrait se faire que n'importe laquelle des grandes puissances essaie de s'emparer du Territoire.

159. Un autre étudiant s'est demandé si la population du Territoire pouvait vraiment parler en toute liberté de la situation réelle du Territoire sous tutelle aux missions de visite des Nations Unies; en général, les gens disaient aux missions ce qu'ils pensaient qui leur ferait plaisir. Le rapport de la Mission devrait souligner le fait que le gouvernement devrait concentrer ses efforts sur les questions économiques plutôt que politiques. D'autres interlocuteurs ont cherché à s'informer auprès de la Mission sur la question de savoir si l'Autorité administrante appliquait scrupuleusement les recommandations adoptées par l'Organisation des Nations Unies. Un étudiant a fait remarquer qu'au niveau de la prise des décisions, les postes clefs étaient encore occupés par des ressortissants de l'Autorité administrante et qu'à son avis ceux-ci devraient être remplacés par des Micronésiens.

160. Le 3 mars, la Mission a rencontré des étudiants micronésiens à l'"East-West Center" de Honolulu. Au cours de l'entretien, certains d'entre eux ont dit que les Micronésiens n'étaient pas suffisamment instruits sur le plan politique pour pouvoir choisir à bon escient entre les options qui leur étaient offertes. D'autres ont estimé qu'il fallait davantage de temps pour préparer la population. Dans cet ordre d'idées, certaines critiques ont été formulées à propos du programme d'éducation politique mis en oeuvre dans le Territoire sous tutelle. Des étudiants ont demandé si les recommandations du Conseil de tutelle étaient effectivement appliquées par l'Autorité administrante. Un autre a affirmé que bon nombre des recommandations qui avaient été adoptées par le Conseil n'avaient pas été appliquées. Plusieurs interlocuteurs estimaient que ne passant tous les trois ans qu'une très brève période dans le Territoire, les missions de visite des Nations Unies ne pouvaient avoir une connaissance suffisante de la population et de ses aspirations; peut-être même qu'elles ne voyaient jamais la situation telle qu'elle se présentait réellement dans le Territoire.

161. Quelques-uns des étudiants ont critiqué le rôle joué par l'Autorité administrante en Micronésie, disant que son intérêt pour le Territoire était guidé par des considérations de stratégie militaire. L'un d'entre eux a dit qu'en l'absence de ces considérations, la Micronésie ne serait pas le dernier territoire encore soumis au régime de tutelle. A propos du référendum consultatif de juillet 1975, il a été dit que les habitants n'étaient pas préparés à exprimer leurs préférences personnelles quant au statut futur du Territoire. Des doutes ont été formulés à propos du superport envisagé aux Palaos.

b) Guam

162. Le 19 mars, la Mission a rencontré des étudiants micronésiens à l'Université de Guam. A cette occasion, un étudiant a demandé s'il était indiqué que l'Autorité administrante ait des entretiens séparés avec chacun des districts sans approbation préalable du Conseil de sécurité. Plusieurs se sont demandé comment l'Organisation des Nations Unies pourrait aider le Territoire sous tutelle à éviter la fragmentation. Ils ont dit que la population locale n'était pas politiquement éduquée et qu'à leur avis elle n'était pas encore prête à exercer son droit à l'autodétermination. Un interlocuteur a critiqué la politique suivie par l'Autorité administrante en ce qui concerne l'unité de la Micronésie, mais un autre avait l'impression que la population micronésienne ne formulait pas sur ce point de critiques contre l'Autorité administrante. L'attention a par ailleurs été attirée sur le potentiel minier de la Micronésie - que l'Organisation des Nations Unies pourrait aider à explorer - et sur la richesse des ressources de la mer.

PROGRES POLITIQUE

A. Généralités

163. Aux termes de l'Accord de tutelle, l'Autorité administrante a les pleins pouvoirs en ce qui concerne l'administration, la législation et la juridiction du Territoire sous tutelle et peut appliquer les lois des Etats-Unis comme elle l'entend. Le Territoire sous tutelle est actuellement administré conformément à l'ordonnance No 2918 du 27 décembre 1968 qui définit les limites constitutionnelles de chacun des trois pouvoirs.

164. Le pouvoir exécutif et la tâche d'administrer le Territoire, ainsi que la responsabilité de veiller à l'exécution des obligations internationales assumées par les Etats-Unis en ce qui concerne celui-ci, sont calqués sur la Constitution des Etats-Unis et par conséquent basés sur le concept de la séparation des pouvoirs. Cependant, la séparation des pouvoirs est en pratique modifiée par le statut de territoire dépendant de la Micronésie, l'Autorité administrante étant à la fois responsable de la nomination du chef de l'exécutif et du Président de la Haute Cour, et disposant du droit de veto, directement et par l'intermédiaire du chef de l'exécutif, en ce qui concerne les lois promulguées par le Congrès de la Micronésie.

165. Deux faits nouveaux importants pour le développement constitutionnel et politique futur de la Micronésie sont intervenus l'année passée : premièrement, l'adoption du Pacte visant à établir un Commonwealth des îles Mariannes septentrionales, uni politiquement aux Etats-Unis d'Amérique; et deuxièmement, la signature d'un projet de constitution à Saïpan en novembre 1975 par les membres de la Convention constitutionnelle de la Micronésie.

166. Des renseignements détaillés sur le Pacte ainsi que sur le plébiscite par lequel celui-ci a été approuvé sont donnés dans le Rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le déroulement du plébiscite dans le district des îles Mariannes 8/. Les deux membres de la Mission de visite actuelle étaient également membres de la Mission qui s'est rendue dans les îles Mariannes. Des commentaires sur la portée du Pacte se trouvent dans la section du présent rapport, qui est consacrée au statut futur du Territoire (voir par. 397 à 431 ci-dessous).

167. Les événements qui ont conduit à la signature du projet de constitution sont décrits brièvement aux paragraphes 187 à 189 ci-dessous et ses dispositions sont résumées aux paragraphes 190 à 202 ci-dessous. Lors de sa deuxième session ordinaire tenue au début de cette année, le Congrès de la Micronésie a adopté une loi créant une Commission mixte du statut politique futur et de la transition,

8/ Documents officiels du Conseil de tutelle, quarante-troisième session, Supplément No 2 (T/1771).

qui continuera notamment le travail du Comité mixte du statut futur et renégociera le projet d'accord de libre association existant pour le rendre conforme au projet de constitution. La loi a été promulguée par le Haut Commissaire par intérim le 7 avril 1976. Certains membres du Congrès de la Micronésie ont fait savoir à la Mission qu'il était prévu de soumettre le projet de constitution à un référendum en juillet 1977.

168. Dans toute discussion de la structure gouvernementale de la Micronésie, il est important de noter l'effet de la tradition et des autorités traditionnelles sur les nouvelles institutions. Tout au long de sa visite, la Mission a pu se rendre compte de l'influence que les dirigeants traditionnels continuent à exercer à des degrés divers dans leurs districts et leurs municipalités respectifs. La Mission de visite de 1973 avait fait observer que la Conférence constitutionnelle proposée devrait s'attacher à la question des formes politiques traditionnelles et à la mesure dans laquelle celles-ci étaient et pourraient être utilisées dans le cadre d'un Etat micronésien moderne 9/. La Convention constitutionnelle de la Micronésie de 1975 a reconnu l'importance de ce problème et a prévu dans le projet de constitution qu'aucune disposition de celle-ci ne devrait porter atteinte "au rôle ou aux fonctions d'un dirigeant traditionnel reconnu par la coutume ou la tradition" (T/COM.10/L.174, annexe I, art. V, sect. 1).

B. Congrès de la Micronésie

169. Le Congrès de la Micronésie repose sur le bicamérisme : le Sénat compte deux membres par district, élus pour quatre ans, un membre de chaque district se retirant (ou se représentant) tous les deux ans; la Chambre des représentants compte 21 membres élus pour deux ans. Les élections ont lieu tous les deux ans en novembre. Le pouvoir législatif du Congrès est soumis à certaines restrictions. Aucune mesure ne peut être incompatible avec les traités ou les accords internationaux conclus par les Etats-Unis, les lois des Etats-Unis applicables au Territoire, les décrets du Président des Etats-Unis, les ordonnances du Secrétaire d'Etat à l'intérieur ou le Code du Territoire sous tutelle. En outre, le Congrès ne peut pas percevoir d'impôts sur les biens qui sont la propriété du Gouvernement des Etats-Unis ou du Territoire sous tutelle, ni percevoir sur les biens des non-résidents des impôts plus élevés que ceux qui frappent les biens des résidents. Hormis les exceptions qui viennent d'être mentionnées, le pouvoir législatif du Congrès s'étend à toutes les autres questions, sous réserve du veto du Haut Commissaire, y compris le droit de percevoir des impôts et de décider de l'affectation des recettes locales. Le Congrès peut voter de nouveau un projet de loi auquel le Haut Commissaire a opposé son veto mais, dans ce cas, c'est le Secrétaire d'Etat à l'intérieur qui, en dernier ressort, approuve ou désapprouve ce projet. Le Congrès examine également les demandes annuelles de crédits fédéraux destinés au gouvernement du Territoire avant qu'elles soient soumises au Secrétariat d'Etat à l'intérieur des Etats-Unis et au Congrès des Etats-Unis.

9/ Ibid., quarantième session, Supplément No 2 (T/1748), par. 153.

170. Depuis plusieurs années, le Conseil de tutelle s'intéresse à l'étendue des pouvoirs réels exercés par le Congrès de la Micronésie. Tout en reconnaissant que le Congrès a récemment participé de façon active à la préparation du budget et à la planification économique à long terme, la Mission de visite de 1973 a eu l'impression que la part du budget sur laquelle le Congrès exerçait une certaine autorité restait extrêmement limitée, la décision définitive concernant l'affectation des crédits accordés à la Micronésie incombant toujours au Congrès des Etats-Unis 10/. A l'automne 1974, lors d'une réunion entre des responsables du Secrétariat d'Etat à l'intérieur et des dirigeants du Congrès de la Micronésie, le Congrès a été prié d'élaborer d'autres solutions qui lui permettraient d'avoir plus de part dans les décisions concernant l'établissement du budget et l'affectation des crédits fédéraux. A sa quarante-deuxième session, le Conseil de tutelle a recommandé qu'une responsabilité accrue soit accordée aux représentants élus de la Micronésie en ce qui concerne l'ouverture des crédits et la répartition des fonds disponibles. Il a également noté avec préoccupation qu'il n'avait pas encore été donné suite à sa recommandation antérieure tendant à ce que l'exercice du droit de veto soit limité par des mesures législatives appropriées 11/.

171. Les dirigeants du Congrès de la Micronésie demeurent peu satisfaits de la situation. Dans une lettre en date du 10 mars 1976, adressée à la Mission de visite par le Président du Sénat du Congrès de la Micronésie, celui-ci, rappelant qu'une des conditions préalables à l'autonomie consistait à assumer progressivement la responsabilité de la prise de décision et les pouvoirs qu'elle implique, a souligné que le droit de veto du Haut Commissaire des Etats-Unis et de l'Autorité administrante n'avait pratiquement pas changé depuis plus d'une décennie. Faisant allusion à la question du pouvoir budgétaire du Congrès de la Micronésie, il a poursuivi en déclarant que le peu d'empressement du Secrétariat d'Etat à l'intérieur à intercéder en faveur du Congrès de la Micronésie sur cette question avait amené celui-ci à adopter en commun avec le Sénat la résolution No 6-111, qui autorisait un comité budgétaire du Congrès de la Micronésie à soumettre au comité approprié du Congrès des Etats-Unis ses propres justifications budgétaires des subventions annuelles accordées au Territoire par les Etats-Unis. La Mission se félicite de cette procédure qui est entrée en vigueur en 1976 et semble avoir fonctionné à la satisfaction générale.

C. Pouvoir exécutif

172. Le pouvoir exécutif dans l'administration du Territoire ainsi que la responsabilité de veiller à l'exécution des obligations internationales sont confiés à un Haut Commissaire qui s'acquitte de ses fonctions sous le contrôle du Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis. Les services de l'administration centrale dépendent du Haut Commissaire; au moment de l'arrivée de la Mission, il en allait de même des six administrateurs de district.

10/ Ibid., par. 81.

11/ Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément spécial No 1 (S/11735), par. 90.

173. Durant le séjour de la Mission dans le Territoire, les Mariannes septentrionales sont devenues, en vertu d'une ordonnance émanant du Secrétariat de l'Intérieur, un district administratif indépendant placé sous la direction d'un Commissaire résident et échappant ainsi à l'autorité du Haut Commissaire. Kusai, qui fait actuellement partie de Ponapé, doit devenir un district distinct le 1er janvier 1977.

174. A sa quarante-deuxième session, qui s'est tenue en juin 1975, le Conseil de tutelle a considéré que l'augmentation du nombre de Micronésiens occupant des postes de responsabilité élevée était un fait encourageant du point de vue de la préparation de la population à l'autonomie (voir également par. 203 à 206 ci-dessous) 12/. Le Conseil a recommandé que l'on envisage de nommer un Micronésien au poste de Haut Commissaire adjoint en attendant que ce poste soit pourvu par une élection partielle. La Mission se rend compte que l'Administration aura du mal à choisir un candidat, surtout si elle veut ménager les susceptibilités dans les divers districts. En outre, l'Autorité administrante et le Congrès de la Micronésie hésiteront peut-être à favoriser de cette manière le destin politique d'un Micronésien plutôt que d'un autre à ce stade de l'évolution du Territoire vers l'autonomie.

D. Administration locale

1. Les municipalités et les législatures de district

175. Les fonctions des organes législatifs des six districts sont régies par une charte accordée par le gouvernement du Territoire sous tutelle. A l'échelon inférieur, l'unité de base de l'administration locale est la municipalité. On en dénombre 111, et 45 d'entre elles sont dotées d'une charte. La Mission de visite de 1973 a fait observer que pour un territoire qui ne compte qu'un peu plus de 100 000 habitants, la Micronésie semble être dotée d'un système de gouvernement représentatif, en particulier au niveau local, qui présente un certain déséquilibre, trop de législateurs représentant proportionnellement trop peu d'habitants 13/. Comme la Mission de visite de 1973, la Mission actuelle estime aussi que ce défaut est peut-être inévitable lorsqu'on impose une structure démocratique moderne à un territoire composé de communautés éparpillées et isolées. (Le nouveau projet de constitution prévoit que le pouvoir s'exercera à trois niveaux au sein des Etats fédérés de la Micronésie, à savoir au niveau national, au niveau des Etats et au niveau local.) Toutefois, il semble que les fonctions de l'administration municipale font dans une certaine mesure double emploi avec celles de l'administration du district et que l'on pourrait envisager de les rationaliser.

176. Au cours de sa visite dans le Territoire, la Mission a eu plus d'une fois l'occasion d'entendre les commentaires et les doléances des populations locales elles-mêmes, au sujet du fonctionnement des conseils municipaux. Parmi leurs griefs,

12/ Ibid., par. 97.

13/ Documents officiels du Conseil de tutelle, quarantième session, Supplément No 2 (T/1748), par. 192.

revenaient le plus souvent le manque de fonds, l'insuffisance de formation de la main-d'oeuvre, et les problèmes fonciers. En ce qui concerne l'insuffisance de main-d'oeuvre qualifiée, il a été expliqué que le problème était dû en partie au fait que les jeunes gens ayant reçu une formation professionnelle répugnent à retourner dans leurs villages et préfèrent rester dans les chefs lieux de district. Quelques conseillers municipaux, notamment à Truk et à Ponapé, ont dénoncé l'absence de consultations entre l'administration du district et les organes législatifs locaux, et ont formulé des réserves à propos du droit de veto des administrateurs de district. Pour ce qui est de la décentralisation, des membres des législatures de district ont fait observer que le transfert d'autorité de l'administration centrale aux administrateurs de district ne faisait pas grande différence, car ces derniers sont nommés à leur poste par le gouvernement central, devant lequel ils sont responsables.

2. Administration des districts

177. Dans chaque district, l'Administrateur de district est le principal représentant du gouvernement central et il exerce un contrôle général sur toutes les opérations, les programmes et activités entrepris dans son district. De la sorte, les administrateurs de district sont, au niveau local, les principaux agents de du gouvernement central.

178. La Mission de visite de 1973 avait signalé que l'administration des districts était plus efficace, que la décentralisation de fait sinon officielle, avait progressé et que les administrateurs de district étaient généralement satisfaits des relations entre les districts et le gouvernement central 14/. La Mission de visite actuelle a eu le même sentiment au cours de sa tournée dans les districts. Les législatures de district s'étant plaintes de ne pas participer à la planification des projets locaux, les administrateurs de district ont expliqué à la Mission de quelle manière ils encourageaient la participation des législatures de district et les municipalités à l'élaboration des budgets annuels ainsi qu'à l'établissement des plans concernant le district. Par ailleurs, les municipalités s'étant plaintes que leurs besoins ne recevaient pas l'attention voulue, les administrateurs de district ont indiqué que le problème était en fait le manque de fonds suffisants pour répondre à ces besoins.. Ne pouvant financer qu'un nombre limité de projets par an, ils étaient contraints de renvoyer l'examen d'autres projets aux années suivantes.

E. Fonction publique

179. En 1975, la fonction publique comprenait 7 146 Micronésiens et 503 expatriés dont 136 ressortissants des Etats-Unis. Cinq des principaux services relatifs aux programmes de la Branche exécutive étaient dirigés par des Micronésiens. Quatre des cinq postes de directeur adjoint étaient occupés par des Micronésiens. En outre, les services d'exécution au sein des principales sections relatives au programme étaient dirigées par des Micronésiens. La Mission a constaté que tous les administrateurs de district étaient Micronésiens, de même que tous leurs adjoints sauf un. Elle est convaincue que l'espoir exprimé par la Mission de visite de 1973 que l'administration et le Congrès de la Micronésie s'emploieraient en commun à ce qu'un nombre plus élevé de Micronésiens qualifiés soient nommés aux postes supérieurs 15/ est en train de se réaliser.

14/ Ibid., par. 198.

15/ Ibid., par. 183.

180. La Mission a constaté que tous les administrateurs de district étaient originaires du district dans lequel ils exerçaient leurs fonctions. Bien que cela présente des avantages évidents, l'avantage de la langue n'étant pas l'un des moindres, cette situation soulève une intéressante question de principe. Il est certainement souhaitable que les fonctionnaires des administrations de district soient, pour la plupart, nés dans le district considéré. Ils connaissent le dialecte et les coutumes locaux et le logement pose moins de problèmes. Toutefois, pour que la fonction publique favorise l'unité de la Micronésie, il est essentiel que ses membres s'intéressent aux problèmes du Territoire dans son ensemble, ce qui ne sera probablement le cas que si les fonctionnaires, notamment ceux de rang intermédiaire, sont affectés dans des districts autres que ceux dont ils sont originaires.

181. Toutefois, le problème principal concernant la fonction publique est celui de sa dimension. A sa quarante-deuxième session, le Conseil de tutelle a réaffirmé sa préoccupation devant le fait que le nombre de fonctionnaires continuait d'augmenter et renouvelé sa recommandation tendant à ce que l'on envisage des mesures pour éviter que les fonctionnaires soient en trop grand nombre, ce qui constituerait une lourde charge pour le budget de la Micronésie 16/. La Mission appuie résolument cette position. On a souvent dit à la Mission qu'un territoire de la dimension de la Micronésie, qui dispose de ressources très limitées, ne pouvait se permettre d'employer un grand nombre de fonctionnaires. En outre, de nombreux employeurs du secteur privé ont exprimé à la Mission leur préoccupation devant la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée pour travailler dans leurs entreprises et ont ajouté que les jeunes gens formés à l'étranger préféraient souvent, à leur retour, entrer dans la fonction publique en raison des traitements intéressants. Dans une autre section du présent rapport (voir par. 209 ci-dessous), la Mission traitera des incidences de la dimension actuelle de la fonction publique et du montant des dépenses y afférentes sur les perspectives du développement économique. Bien qu'il soit difficile de porter un jugement sur la question, la Mission a eu l'impression que le nombre de fonctionnaires était déjà pléthorique tant à l'échelon du territoire qu'à celui du district par rapport aux tâches que le gouvernement entreprend actuellement. Pour réduire le montant des dépenses au titre de la fonction publique à un niveau acceptable pour une Micronésie autonome, il faudra procéder à un examen approfondi de l'importance des activités de l'Etat.

F. Système judiciaire

182. Le Territoire possède trois types de tribunaux : la Haute Cour dont les sections jugent en première instance et en appel, un tribunal de district dans chacun des six districts administratifs et plus de 100 tribunaux communautaires, un dans chaque municipalité dans la mesure du possible. La Haute Cour se compose du Chief Justice, de trois Associate Justices et d'un groupe de trois juges temporaires. A l'heure actuelle, les juges de la Haute Cour sont tous des juristes américains nommés par le Secrétaire d'Etat à l'intérieur des Etats-Unis. Chaque tribunal de district se compose d'un président et de deux ou plusieurs assesseurs désignés par le Haut Commissaire pour une durée déterminée. Tous les

16/ Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément spécial No 1 (S/11735), par. 120.

juges des tribunaux de district sont micronésiens. Les tribunaux communautaires sont formés d'un ou plusieurs juges, tous désignés pour une durée déterminée par l'administrateur de district compétent.

183. Selon l'Autorité administrante, les tribunaux de district fonctionnent de façon satisfaisante et sont en général bien considérés. Peu de Micronésiens ont une formation juridique moderne, mais un plus grand nombre de juristes micronésiens qualifiés sont maintenant nommés magistrats aux tribunaux de district pour exercer leurs fonctions, la plupart du temps, aux côtés de magistrats plus anciens qui, tout en n'ayant pas de formation juridique proprement dite, possèdent une très grande expérience en ce qui concerne l'application du droit coutumier et du Code du Territoire sous tutelle.

184. A sa quarante-deuxième session, le Conseil de tutelle, compte tenu du fait qu'il n'y avait pas sur place un nombre adéquat de Micronésiens qualifiés, a demandé qu'il soit offert aux Micronésiens davantage d'occasions d'acquérir l'expérience judiciaire nécessaire pour les mettre à même de siéger à la Haute Cour, et que le Congrès de la Micronésie soit consulté à propos de la nomination ou de la révocation des magistrats de la Haute Cour 17/.

185. La Mission a visité le tribunal de district de Koror (district des Palaos) et au cours de sa visite des districts, a eu l'occasion d'examiner le problème de l'administration de la justice avec des magistrats, des procureurs et des avocats. Bien que la Mission n'ait reçu aucune plainte en ce qui concerne l'administration de la justice, au niveau du territoire, des districts ou des localités, il lui a été signalé que le système actuel de la Haute Cour n'était pas satisfaisant dans la mesure où les mêmes magistrats sont membres des sections de première instance et d'appel, bien qu'ils ne connaissent pas en appel des affaires qu'ils ont jugées en première instance.

186. La Mission voudrait saisir cette occasion pour insister sur la nécessité d'avoir un plus grand nombre de Micronésiens ayant une formation juridique dans la branche judiciaire du gouvernement, et elle espère que l'Autorité administrante examinera attentivement cette question.

G. La Convention constitutionnelle

187. La nécessité d'adopter une constitution répondant aux besoins d'une Micronésie autonome ou indépendante fait depuis des années l'objet de nombreuses discussions. La Mission de visite de 1973 a fait observer que l'élaboration par les Micronésiens eux-mêmes et l'adoption d'une constitution de la Micronésie joueraient un rôle important dans la préparation du Territoire sous tutelle à l'autodétermination et à l'indépendance 18/.

188. En 1974, le Congrès de la Micronésie a promulgué la loi 560 prévoyant la convocation d'une convention constitutionnelle. La Convention se composait de 60 représentants; six d'entre eux étaient des membres du Congrès de la Micronésie

17/ Ibid., par. 136.

18/ Documents officiels du Conseil de tutelle, quarantième session, Supplément No 2 (T/1748), par. 150.

dont chacun était désigné par la délégation de son district au Congrès, 12 étaient des dirigeants traditionnels de la Micronésie (deux par district) et les 42 autres avaient été élus directement par la population le 4 juin 1974. La Convention était chargée de rédiger une constitution qui fournirait un cadre juridique au Gouvernement de la Micronésie à l'expiration de l'Accord de tutelle. Elle a commencé ses travaux le 12 juillet 1975, jour du dixième anniversaire du Congrès de la Micronésie, pour les terminer le 8 novembre 1975, par la signature d'un projet de constitution pour les futurs Etats fédérés de la Micronésie 19/.

189. Par sa résolution 38, la Convention constitutionnelle a demandé au Congrès de la Micronésie de prendre, en collaboration avec le Gouvernement des Etats-Unis toute mesure nécessaire pour appliquer les parties de la Constitution qui ne sont pas fondamentalement contraires à la Charte des Nations Unies et à l'Accord de tutelle (voir T/COM.10/L.174).

H. Teneur du projet de constitution

190. Les principales dispositions du projet de constitution seraient les suivantes :

191. Territoire : Le Territoire des Etats fédérés de la Micronésie comprendra les différents districts de l'archipel micronésien qui auront ratifié la constitution.

192. Suprématie : La constitution est l'expression de la souveraineté du peuple et constitue la loi suprême des Etats fédérés de la Micronésie. Toute partie d'une décision du gouvernement qui ne serait pas conforme aux dispositions de la constitution serait nulle et sans effet.

193. Citoyenneté et droits fondamentaux : La constitution détermine les conditions à remplir pour être citoyen des Etats fédérés de la Micronésie. Elle définit également un certain nombre de droits fondamentaux qui acquièrent de ce fait un caractère constitutionnel.

194. Droits traditionnels : La constitution stipule qu'aucune de ses dispositions ne peut porter atteinte au rôle ou aux fonctions d'un dirigeant traditionnel reconnu par la coutume ou la tradition. Le Congrès des Etats fédérés de la Micronésie peut créer une Chambre des notables. La constitution d'un Etat où il y a des dirigeants traditionnels peut leur attribuer un rôle fonctionnel actif.

195. Echelons de gouvernement : Les Etats fédérés de la Micronésie sont administrés à trois échelons, à l'échelon national, à l'échelon de Etat et à l'échelon local. Les Etats doivent être dotés d'une constitution démocratique.

196. Pouvoirs du gouvernement : Est considéré comme pouvoir national un pouvoir délégué expressément au gouvernement national ou un pouvoir dont le caractère national est si indiscutable qu'il ne peut être du ressort d'un Etat. Est considéré comme pouvoir de l'Etat un pouvoir qui n'est pas expressément délégué

19/ Pour le texte du projet de constitution, voir document T/COM.10/L.174, annexe I.

au gouvernement national ou qui n'est pas expressément interdit aux Etats. Certains pouvoirs sont non exclusifs.

197. Pouvoir législatif : Le pouvoir législatif du gouvernement national est confié au Congrès des Etats fédérés de la Micronésie. Le Congrès est composé d'un membre élu par chaque Etat sur la base de l'égalité entre les Etats et d'autres membres élus dans les circonscriptions électorales de chaque Etat déterminées en fonction de la population. Un Etat peut réserver l'un des sièges qui lui sont dévolus à un dirigeant traditionnel. La majorité des deux tiers des membres du Congrès est requise pour ratifier un traité; toutefois, un traité déléguant des pouvoirs importants du Gouvernement des Etats fédérés de la Micronésie à un autre gouvernement doit également être approuvé à la majorité par les législatures des deux tiers des Etats.

198. Pouvoir exécutif : Le pouvoir exécutif du gouvernement national appartient au Président des Etats fédérés de la Micronésie. Il est élu par la majorité de tous les membres du Congrès pour un mandat de quatre ans.

199. Pouvoir judiciaire : Le pouvoir judiciaire du gouvernement national est exercé par une cour suprême et des tribunaux inférieurs établis par la loi. La Cour suprême, dont les décisions sont sans appel, est l'instance suprême de la Fédération. Elle est composée d'un président (Chief Justice) et de cinq juges assesseurs au maximum. La Cour suprême est seule compétente pour connaître de certaines affaires et les autres tribunaux nationaux, les tribunaux d'Etat et les tribunaux locaux, sont simultanément compétents pour connaître de certaines autres affaires.

200. Finances : Les deniers publics perçus ou reçus par le gouvernement national doivent être déposés dans un fonds général ou dans des fonds spéciaux au Trésor national. Ils ne peuvent être retirés du fonds général ou des fonds spéciaux qu'en application de la loi. Le produit de l'assistance financière étrangère reçue par le gouvernement national doit être déposé dans un fonds d'assistance étrangère. A moins que les conditions ou la nature spéciale de l'assistance n'exigent une répartition particulière, chaque Etat reçoit une part égale à celle du gouvernement national et à celle de chacun des autres Etats. Le Président soumet un budget annuel au Congrès qui peut y apporter des modifications. Le Président peut toutefois opposer son veto à toute ouverture de crédit proposée par le Congrès.

201. Amendements : Un amendement à la constitution peut être proposé par une convention constitutionnelle, par l'initiative populaire ou par le Congrès, selon les modalités prévues par la loi. Tout amendement proposé devient partie intégrante de la Constitution s'il est approuvé par trois quarts des Etats.

202. Date d'entrée en vigueur : La constitution entrera en vigueur un an après sa ratification, à moins que, par une résolution commune, le Congrès de la Micronésie n'en avance la date. Si une disposition de la Constitution est considérée comme étant incompatible quant au fond avec la Charte des Nations Unies ou l'Accord de tutelle conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Organisation des Nations Unies, elle ne prendra effet qu'à compter de la date à laquelle l'Accord de tutelle cessera d'être en vigueur.

I. Education politique

203. La Mission de visite de 1973 a signalé l'importance d'une coordination efficace entre le Congrès de la Micronésie et l'exécutif du gouvernement dans la mise sur pied d'un programme satisfaisant d'éducation politique pour le Territoire 20/.

204. En 1974, l'Autorité administrante a indiqué que les responsables du Congrès de la Micronésie et l'Administration avaient convenu qu'un programme accéléré d'éducation en vue de l'autonomie devrait être entrepris dans le Territoire sous tutelle, et que la responsabilité de ce programme serait assumée par l'exécutif du gouvernement. Par la suite, le Haut Commissaire a pris des dispositions pour la formation d'une équipe spéciale pour l'éducation en vue de l'autonomie et le programme a été officiellement inauguré par le Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis en janvier 1974. Les équipes de district ont été organisées pour réaliser un programme d'éducation en vue de l'autonomie au niveau local. Le Congrès des Etats-Unis a inscrit 100 000 dollars des Etats-Unis à cette fin dans son budget supplémentaire pour 1974. En 1975, l'Autorité administrante a indiqué que l'équipe spéciale avait beaucoup progressé vers les objectifs qu'elle s'était fixés; elle avait publié et diffusé une documentation abondante sur les options touchant le statut du Territoire et sur les travaux de la future convention constitutionnelle.

205. Il a semblé à la Mission que la coopération entre le Congrès de la Micronésie et l'exécutif en cette matière laisse quelque peu à désirer, bien que pour autant qu'elle ait pu en juger, les programmes des équipes spéciales aux niveaux du siège et des districts ont été exécutés de façon satisfaisante. La Mission a pu constater que de nombreuses publications en anglais concernant le statut futur du Territoire étaient présentées dans plusieurs institutions que nous avons visitées, et que plusieurs documents excellents étaient traduits dans les diverses langues locales et distribués aux écoles. Les stations de radio dans toutes les régions diffusent une série de programmes intéressants (comprenant la discussion des activités de la Mission) en anglais et dans les langues vernaculaires.

206. La Mission reconnaît que l'éducation politique en Micronésie n'est pas un problème facile. De nombreux Micronésiens ont de la peine à comprendre les notions de "fédération", de "libre association", de "communauté" et en fait d'"indépendance". Pour que le droit à l'autodétermination puisse s'exercer convenablement, les dirigeants micronésiens et l'Autorité administrante doivent mener des efforts résolus, dans les années qui restent avant la fin de la tutelle, pour donner au peuple toutes les possibilités de comprendre les options qui s'offrent à lui.

J. Décentralisation

207. La Mission a constaté que dans toutes les parties du Territoire qu'elle a visitées, la question de la décentralisation du gouvernement était à l'ordre du jour parmi les administrateurs et les législateurs. Les partisans de la

20/ Documents officiels du Conseil de tutelle, quarantième session, Supplément No 2 (T/1748), par. 154.

décentralisation prétendaient qu'il fallait accorder le plus grand pouvoir de décision possible aux divisions administratives les plus proches du peuple dans sa vie quotidienne, à savoir les districts et les municipalités. Ils ont attiré l'attention sur divers facteurs qui, à leur avis, rendaient la décentralisation nécessaire : les distances géographiques entre les districts et à l'intérieur des districts, les différences culturelles entre les districts, la tradition selon laquelle ces derniers disposaient de l'autonomie de décision pour les questions communautaires et les divergences entre les priorités fixées par les districts pour leur développement. En revanche, certains, préoccupés par le danger d'une décentralisation excessive, prétendaient qu'elle ne pouvait qu'aboutir à une fragmentation de la Micronésie; qu'il fallait un gouvernement central efficace pour que la Micronésie bénéficie des avantages de l'unité; que seul un gouvernement central efficace pourrait allouer de manière optimale les ressources extérieures disponibles pour le développement économique et permettre à la Micronésie de tirer parti des économies d'échelle en matière d'assistance technique. Il semblait que tous étaient cependant d'accord pour estimer que la Micronésie, une fois devenue autonome, ne pourrait se permettre d'avoir un siège administratif aussi élaboré que celui qui existait à Saïpan à l'heure actuelle, dont les frais de gestion et d'entretien étaient évalués, au total, à environ 1 million de dollars par an. La décision du district des îles Mariannes d'acquiescer le statut de Commonwealth et d'établir une administration séparée a donné une certaine urgence au problème. En conséquence, les nombreux ressortissants des îles Mariannes qui travaillent actuellement pour le gouvernement territorial quitteront leur emploi pour travailler dans leur propre administration ou dans le secteur privé. En outre, il faudra établir le nouveau siège gouvernemental du Territoire en un autre endroit. Le Congrès de la Micronésie doit prendre une décision sur l'emplacement du nouveau siège, lors de sa session de juillet et on s'attend à ce que le Congrès confirme le choix provisoire de Ponapé comme emplacement du siège. L'organisation du nouveau siège donnera aux dirigeants micronésiens la possibilité d'étudier la question de la décentralisation et d'alléger la structure gouvernementale actuelle. La Mission ne souhaite pas formuler de recommandations précises, notamment parce qu'un grand nombre de facteurs dépend des relations entre les districts et le gouvernement central qui seront établies par la nouvelle constitution lorsque celle-ci sera adoptée. Cependant, la Mission voudrait souligner ce qui lui paraît déjà être accepté par la majorité, à savoir que la structure du gouvernement central devra être moins complexe et moins coûteuse qu'elle ne l'est actuellement.

CHAPITRE III

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A. Généralités

208. La Mission de visite de 1973 a estimé que les progrès économiques accomplis dans le Territoire étaient malheureusement assez limités 21/. Ses observations ne concernaient pas le niveau de vie, mais les progrès accomplis sur la voie de l'autonomie économique. La Mission a reconnu - comme la Mission actuelle - que la Micronésie ne pourrait suffire à ses besoins, si ce n'est en réduisant son niveau de vie dans des proportions qui seraient inacceptables pour la plupart de ses habitants; mais elle a appelé l'attention sur ce qu'elle a considéré comme étant le désir des habitants du Territoire de progresser notablement sur la voie de l'autonomie économique. La Mission actuelle, tout en reconnaissant que la population de la Micronésie jouit d'un niveau qui se compare favorablement à celui de nombreux pays en développement, doit signaler qu'il y a eu depuis lors peu de progrès sur cette voie. Dans la lettre qu'il a adressée à la Mission le 10 mars (voir par. 171 ci-dessus), le Président du Sénat du Congrès de la Micronésie a déclaré que, bien que les représentants du Congrès et la Puissance administrante aient fixé à 1980/1981 la date à laquelle l'Accord de tutelle prendra fin, on pouvait se demander sérieusement si la Micronésie serait prête à passer à cette étape dans les quatre ou cinq prochaines années, vu le peu de progrès qui ont été enregistrés sur la voie de l'autonomie économique. En fait, les habitants du Territoire ont déclaré à la Mission, à la quasi-unanimité, que la Micronésie ne peut continuer à être tributaire d'importantes contributions annuelles venant de l'étranger et qu'il faudra procéder à une restructuration radicale de son économie pour remédier à ce déséquilibre. Il peut sembler malvenu de formuler des critiques à l'égard de l'Autorité administrante alors que, comme il est indiqué plus loin, pour les années 1972/73-1974/75 le Congrès des Etats-Unis a ouvert des crédits d'un montant total de près de 200 millions de dollars pour le Territoire. Il faut considérer toutefois les priorités. Cet apport considérable venant de l'extérieur a déséquilibré l'économie et fait obstacle au progrès sur la voie de l'autosuffisance. Les représentants élus à tous les niveaux en Micronésie considéraient généralement que si l'Administration s'était relativement bien acquittée de ses responsabilités sur le plan politique et social, elle avait négligé le secteur économique. Pas plus que la Mission de visite de 1973, la Mission actuelle ne veut entamer de polémique sur les rôles respectifs que le gouvernement et les entreprises privées devraient jouer dans le développement économique du Territoire. Toutefois, la Mission actuelle estime, comme la Mission de 1973, que dans la situation particulière où se trouve la Micronésie, vu la pénurie de capitaux locaux et le manque de connaissances techniques et d'expérience, les pouvoirs publics devraient intervenir dans l'économie avec une vigueur qui ne serait ni nécessaire ni même souhaitable aux Etats-Unis. La Mission a été quelque peu déçue par l'état de l'infrastructure locale comme les routes de campagne et les petits ports. Tout en reconnaissant que ce domaine est en partie de la compétence de l'administration locale, la Mission estime que l'Administration centrale aurait dû jouer un rôle plus important dans ce secteur.

21/ Documents officiels du Conseil de tutelle, quarantième session, Supplément No 2 (T/1748, par. 205).

B. Nature du problème

209. Les données préliminaires ci-après permettront de se faire une idée de la complexité des problèmes économiques auxquels se heurte la Micronésie :

a) Les dépenses annuelles du gouvernement - administration et entretien de l'infrastructure - s'élèvent à 50 millions de dollars par an. Pour 1977, on compte que les recettes locales s'élèveront à 9,5 millions de dollars (dont 3 millions sont déjà affectés au fonctionnement du Congrès de la Micronésie).

b) En 1974, dans l'ensemble de la Micronésie, 7 000 personnes sur une main-d'oeuvre totale qui représente probablement un peu plus du double de ce chiffre étaient employées par le gouvernement du Territoire (une grande proportion de la population vivant en économie de subsistance, on ne dispose pas de statistiques sûres pour l'ensemble de la main-d'oeuvre).

c) En 1974/1975, les importations se sont élevées à un peu plus de 38 millions de dollars. Les exportations de produits primaires ont été légèrement inférieures à 7 millions de dollars et les recettes provenant du tourisme ont représenté environ 5 millions de dollars. Le déficit de la balance des paiements se montait donc à plus de 26 millions de dollars.

d) En 1974/1975, les subventions votées par le Congrès des Etats-Unis se sont élevées à 72 millions de dollars, dont on a estimé que les deux tiers étaient absorbés par les émoluments des fonctionnaires.

210. En résumé, seuls les fonds considérables alloués par les Etats-Unis permettent à la Micronésie de maintenir son administration et à la population de conserver son niveau de vie actuel. La Mission de visite de 1973 a signalé que la population prend de plus en plus conscience du manque de progrès sur le plan économique et des répercussions que cela aura sur les choix que la Micronésie pourra faire lorsqu'il s'agira de négocier un nouveau statut politique 22/. La Mission actuelle a constaté que ce qui, entre-temps, a vraiment fait prendre aux Micronésiens conscience de l'urgence du problème, est le fait que l'Autorité administrante a déclaré qu'elle espérait être en mesure de proposer de mettre fin à l'Accord de tutelle en 1981. On a très souvent fait observer à la Mission que cinq ans étaient un laps de temps bien trop bref pour atteindre le degré d'autonomie économique nécessaire à l'exercice d'une autonomie politique effective.

211. Cependant, la Mission a jugés encourageants les plans que l'on élabore actuellement pour faire face à ce problème. Le Congrès de la Micronésie, avec l'aide d'experts du PNUD et de l'Administration, met au point un plan de développement global équilibré, qui porte sur les aspects sociaux aussi bien que sur les aspects économiques du développement et dont il espère exposer les grandes lignes au Conseil de tutelle en juin 1976. L'Autorité administrante a, en consultation avec les Micronésiens à tous les niveaux, revu le programme de dépenses d'équipement afin de doter le Territoire d'ici à 1980 de l'infrastructure nécessaire pour étayer sa croissance économique. Ces plans en étaient encore au stade de l'élaboration lors de la visite de la Mission et celle-ci ne peut faire des observations détaillées sur tous

22/ Ibid., par. 206.

leurs aspects. Toutefois, peut-être est-il utile d'indiquer dès le départ les domaines où, de l'avis de la Mission, l'accord peut se faire et les controverses surgir :

a) Il faudra procéder à l'aménagement des ports et des installations portuaires, à la réfection des routes, à l'amélioration des équipements et des aéroports. Mais on ne disposera pas des fonds nécessaires pour agir dans tous les domaines. Il sera important d'établir un ordre de priorité, en accordant la préférence aux projets susceptibles de se traduire rapidement par des augmentations de productivité.

b) Les frais d'entretien des installations existantes ne devraient pas faire peser des charges exorbitantes sur l'économie. Il est déjà très difficile de fournir les moyens, techniques et économiques, nécessaires à l'entretien de l'infrastructure actuelle.

c) Il faut trouver des produits de substitution aux importations. On importe trop de denrées alimentaires et de matériaux de construction pour faire face à des besoins que l'on pourrait satisfaire en utilisant des produits locaux. Il faut donc encourager les cultivateurs qui pratiquent l'agriculture de subsistance à augmenter leur production, favoriser l'agriculture commerciale lorsque c'est possible et apporter des améliorations dans le domaine de la pêche et de la sylviculture. Il faut également imposer des restrictions aux importations de manière que la production locale puisse se développer de manière viable.

d) Les recettes d'exportation, y compris les recettes invisibles, doivent être augmentées. Il faut donc tirer parti de deux ressources : le coprah et la pêche hauturière, le tourisme constituant une troisième source de revenus.

e) Il faut réduire les dépenses de l'administration. Même si l'économie micronésienne devient florissante, elle ne pourra soutenir financièrement le système d'administration relativement complexe et les services publics dont le Territoire est doté actuellement. La nécessité de restreindre les dépenses amènera peut-être à réduire sensiblement le nombre de fonctionnaires et à leur trouver des emplois dans le secteur productif.

C. Finances publiques

212. Les dépenses publiques du Territoire sont actuellement couvertes par des fonds provenant de quatre sources principales. La première, et la plus importante, est constituée par les crédits annuels alloués par le Congrès des Etats-Unis, dont le montant, ces dernières années, s'est élevé à :

En millions de dollars des Etats-Unis

1966/67	25
1967/68	35
1968/69	35
1969/70	50
1970/71	60
1971/72	60
1972/73	60
1973/74	60
1974/75	72

Viennent ensuite les subventions accordées par un certain nombre d'organismes fédéraux des Etats-Unis pour des programmes particuliers, qui se sont montés en 1974/75 à près de 12 millions de dollars. Troisièmement, les impôts perçus par le Congrès de la Micronésie et les législatures de district. Les recettes contrôlées par le Congrès de la Micronésie se sont élevées en 1974/75 à près de 5,6 millions de dollars. Enfin, les remboursements versés au gouvernement du Territoire pour la prestation de différents services (commodités par exemple) d'un montant de 4,6 millions de dollars en 1974/75.

213. Une procédure assez complexe a été mise au point pour l'établissement du budget du Territoire; elle vise à donner au Congrès de la Micronésie des responsabilités accrues pour formuler en dernier ressort les propositions présentées au Département de l'intérieur des Etats-Unis. La question de la répartition des pouvoirs en matière de budget entre le Congrès de la Micronésie et l'Administration n'a pas été réglée. De nouvelles dispositions appliquées cette année, aux termes desquelles un comité budgétaire du Congrès de la Micronésie présente aux commissions compétentes du Congrès des Etats-Unis les justifications budgétaires pour la subvention annuelle octroyée par les Etats-Unis pourront contribuer à régler ces questions à l'avenir (voir par. 171 ci-dessus).

214. Le Congrès de la Micronésie exerce un contrôle absolu sur les recettes provenant des impôts qu'il perçoit et les utilise pour régler ses propres dépenses et pour financer des dépenses au niveau des districts. Chaque administrateur de district présente chaque année à la législature de district un projet de budget fondé sur les recettes provenant des impôts perçus par le district et par le Congrès de la Micronésie. Après l'avoir dûment examiné, la législature de district promulgue les projets de loi portant ouverture des crédits nécessaires. Les municipalités sont chargées du contrôle des opérations fiscales à l'échelon municipal, l'administrateur du district ayant un certain pouvoir de supervision et d'approbation. Pour autant que la Mission puisse en juger, ce système fonctionne de façon satisfaisante, bien que districts et municipalités se soient plaints - comme il fallait s'y attendre - de l'insuffisance des fonds disponibles au regard des tâches à accomplir.

D. Fiscalité

215. Le droit d'imposer est exercé par les trois niveaux de gouvernement :

a) L'administration du Territoire exerce un contrôle exclusif sur les importations, les exportations et les impôts sur le revenu. Les taxes en vigueur actuellement sont les suivantes :

- i) Un droit d'accise sur le carburant destiné aux véhicules;
- ii) Un droit d'exportation sur la ferraille;
- iii) Un impôt sur le revenu;
- iv) Un impôt sur le revenu brut des entreprises;
- v) Des droits généraux d'importation.

b) Les administrations des districts contrôlent les boissons alcooliques, y compris l'octroi de licences et l'imposition de taxes sur les boissons alcooliques. Elles contrôlent également l'octroi de licences aux entreprises de gros, à l'exclusion des sociétés financières, et les taxes sur les ventes.

c) Les conseils municipaux contrôlent l'octroi de licences aux magasins de vente au détail; et les impôts de capitation.

216. La source la plus importante de recettes est actuellement l'impôt de 3 p. 100 sur le revenu qui n'est entré en vigueur que récemment et dont le montant estimatif serait pour 1976/77 de 4,5 millions de dollars (les îles Mariannes ne sont pas comprises dans ce chiffre). On estime que les droits d'importation sur les cigarettes et le tabac, sur les boissons et les denrées alimentaires fourniront pour leur part environ 1,7 million de dollars. On évalue que les droits d'accise sur le carburant destiné aux véhicules ne rapporteront qu'une somme de 275 000 dollars, dont 80 p. 100 reviendra aux districts et 20 p. 100 au Congrès de la Micronésie. Les autres recettes fiscales sont évaluées à 167 000 dollars. Au total, on estime que les recettes fiscales du Congrès de la Micronésie (y compris celles qui doivent être distribuées aux districts) pour 1976/77 ne s'élèveraient qu'à 6,5 millions de dollars. On prévoit que les impôts levés par les législatures des districts et les conseils municipaux rapporteront 3 millions de dollars pour 1976/77. Par conséquent, pour 1976/77, le montant total des recettes fiscales provenant de toutes les sources micronésiennes est évalué à environ 9,6 millions de dollars.

217. Ce chiffre paraît faible si l'on considère le niveau des revenus en Micronésie, et même très faible si l'on fait une comparaison avec d'autres pays ayant un niveau de revenu analogue. En outre, la Mission a appris que les recettes fiscales n'ont pas augmenté au même rythme que le revenu national pendant les cinq dernières années. Il est évident que, si l'on veut maintenir au niveau actuel les services gouvernementaux, il faudrait que pendant de nombreuses années les recettes fiscales soient bien supérieures à la charge que l'économie peut supporter. Toutefois, pendant que l'on procède à la correction du déséquilibre fondamental de l'économie, il faut immédiatement entreprendre d'augmenter le volume des recettes fiscales. Il faudrait adopter le plus rapidement possible un ensemble de taxes qui permettraient d'imposer davantage la partie de la population qui profite le plus du développement économique, tout en dégageant les groupes à revenu moins élevé. La Mission a été mise au courant de propositions tendant à relever les taxes à la consommation, surtout par le biais des droits d'importation, et à introduire des impôts fonciers. Toutes ces propositions méritent d'être examinées attentivement par le Congrès de la Micronésie. La Mission s'est référée dans une section précédente du rapport à la question de la décentralisation du pouvoir. Le Congrès de la Micronésie doit décider rapidement quels domaines fiscaux il désire se réserver et quelles responsabilités il souhaite déléguer aux districts qui devront prévoir les recettes fiscales nécessaires.

E. Régime foncier

1. Propriété foncière

218. La terre est un bien très rare en Micronésie. Elle occupe dans la vie des habitants une place plus importante que la valeur monétaire qui peut lui être attribuée. Dans la plus grande partie du Territoire, elle a autant d'importance que les êtres humains. Celui qui hérite une parcelle est automatiquement placé dans

une position de prestige et de pouvoir. L'utilisation de la terre au sens économique est souvent beaucoup moins importante que le prestige social et politique qui découle des droits d'utilisation de la terre. Autrefois, les terres coutumières n'étaient ni achetées ni vendues. La "propriété" au sens strict n'existait guère. Plus d'une centaine de personnes pouvaient détenir des droits d'utilisation sur la même parcelle. Ces droits s'acquièrent par héritage, par mariage, pour services rendus ou par conquête. L'utilisation de la terre est habituellement contrôlée par les chefs territoriaux des deux sexes. Les différences que l'on observe de système foncier à système foncier dans le Territoire portent sur des questions de détail et non de principe. L'ascendance, masculine et féminine, est un facteur important pour l'appropriation de la terre. On continue à considérer les droits fonciers comme quelque chose qui doit être protégé pendant toute la vie du détenteur. (Les Chamorro des îles Mariannes du nord sont un cas particulier; le schéma traditionnel a été supplanté chez eux par le système espagnol lorsque ces îles ont été repeuplées au XIXe siècle.)

219. D'après les renseignements fournis par l'administration, la surface cultivée représente environ 5 650 hectares, dont 46 hectares sont utilisés pour des cultures commerciales et 5 604 pour l'agriculture de subsistance. Environ 33 830 hectares sont affectés aux cultures arboricoles : cocotiers, arbres à pain, bananiers et pandanus. Les forêts, les pâturages et les savanes représentent environ 107 640 hectares. Dans le cadre du programme de levé cadastral (voir par. 171 ci-dessus), les terres sont classées selon leur utilisation actuelle et potentielle. Tout examen de l'utilisation des terres et de la production agricole doit tenir compte des modes d'exploitation traditionnels. Une grande partie des aliments produits localement provient de plantes vivaces semi-sauvages, qui ont été généralement plantées délibérément par les membres de la collectivité, mais souvent au hasard et au milieu d'autres. C'est pourquoi il se peut qu'une terre qui semble "inutilisée" fournisse par hectare une contribution importante à l'approvisionnement en aliments de la population locale. Des plantes alimentaires comme le taro, la patate douce et le manioc sont cultivées traditionnellement pour satisfaire les besoins familiaux plutôt que pour le troc ou la vente.

220. Cependant, les schémas traditionnels se sont partout modifiés par suite de l'argent versé pour l'achat de terrains ou le droit de les utiliser, pratique qui est en vigueur depuis que les Etats-Unis administrent le Territoire. Le besoin de terrains pour les aéroports et d'autres installations a déjà entraîné des changements. Les plans de développement agricole, qui seront examinés dans une partie ultérieure du présent rapport, en entraîneront d'autres encore. La question de la propriété foncière dans son ensemble risque de devenir un problème épineux pour les dirigeants micronésiens.

221. La loi stipule que seuls les citoyens du Territoire sous tutelle ou les sociétés qui appartiennent intégralement aux citoyens du Territoire ont le droit de posséder la terre. La seule superficie appréciable qui appartienne à des résidents non originaires du Territoire se trouve à Ponapé où une famille belge, établie depuis longtemps, possède un nombre d'hectares important. Les exploitations agricoles sont petites : aux îles Mariannes et aux Palaos, la moyenne est d'environ 4 hectares; à Truk, de moins d'un hectare et demi; à Yap et aux îles Marshall, d'environ 1,2 à 1,6 hectare; et à Ponapé, entre 4 et 6 hectares. En général, les exploitations sont trop petites pour qu'on puisse y introduire économiquement la mécanisation, même lorsque le terrain s'y prête. Le problème du remembrement en unités assez grandes

pour pouvoir utiliser économiquement la mécanisation est très complexe. En fait, la seule parcelle d'une certaine importance est une terre du domaine couvrant environ 2 830 hectares sur l'île de Tinian qui est louée à bail par une société micronésienne avec une forte participation américaine. Quelque 1 620 hectares ont été défrichés, débarrassés des débris de la dernière guerre et transformés en une exploitation d'élevage qui compte actuellement quelque 4 000 boeufs, 700 vaches laitières et 500 porcs.

2. Litiges et immatriculation

222. Les litiges fonciers sont assez courants dans les îles Marshall, à Truk et aux Palaos et à un degré moindre à Ponapé. La plupart de ces litiges naissent entre des membres d'une même famille ou entre des familles propriétaires d'une parcelle donnée. L'absence de documents écrits et le non-enregistrement des transactions sont les principales causes des litiges. Le Land Commission Act de 1966 a été voté en vue de régler autoritairement la question de la propriété et de l'immatriculation. Il prévoyait l'institution d'une commission foncière de trois membres nommés par le Haut Commissaire. Des commissions subsidiaires ont été créées dans cinq des districts, les Marshall ayant demandé un délai. Chaque commission nomme des équipes d'immatriculation foncière composées de Micronésiens résidant dans la municipalité visée. Les équipes s'efforcent de déterminer qui est propriétaire des terres. La Commission étudie leurs conclusions et détermine qui est propriétaire. La décision est définitive s'il n'en est pas fait appel dans les 120 jours. La Haute Cour statue en dernier ressort.

3. Le domaine

223. Sur la superficie totale de la Micronésie, quelque 10 926 hectares, soit 60 p. 100, appartiennent au domaine. Les terres du domaine sont pratiquement toutes situées dans trois districts - Mariannes, Palaos et Ponapé. Aux Palaos et à Ponapé, le domaine est composé de la plupart des terres intérieures des îles de Babelthuap. Ponapé et Kusaie qui sont trop accidentées pour être habitées ou cultivées. La zone du district des Palaos est d'environ 46 130 hectares et celle de Ponapé légèrement supérieure à 48 150 hectares. Les terres de chacun de ces districts appartiennent pour environ 60 p. 100 au domaine et 40 p. 100 à des personnes privées. La zone du district des îles Mariannes est légèrement supérieure à 46 940 hectares, 72 p. 100 appartenant au domaine et 16 p. 100 à des personnes privées. Les 12 p. 100 restants sont réservés à l'autorité militaire américaine. Le domaine ne possède qu'environ 2 430 hectares sur les îles Marshall, à Yap et à Truk. L'armée des Etats-Unis conserve des terrains privés d'une superficie d'environ 1 210 hectares dans les Marshall, y compris l'atoll d'Eniwetok, zone d'environ 690 hectares qui sera rendue à la propriété privée dans un avenir proche (voir par. 383 ci-dessous).

224. Un des problèmes sur lequel se sont penchées les missions de visite précédentes des Nations Unies est celui de l'appartenance des terres du domaine, dont l'origine remonte aux décrets de l'administration allemande d'avant 1914. L'administration allemande accordait des droits de propriété privée sur la base de la superficie effectivement exploitée. Ensuite, les Japonais ont reconnu les droits de propriété délivrés par les Allemands, mais n'ont plus cédé à des personnes privées les parties inutilisées du domaine, sauf pour les louer ou les vendre à des sociétés et des particuliers japonais. Durant la deuxième guerre mondiale, pratiquement tous les documents fonciers et les bornes ont été détruits et la reconstitution des documents a été lente et onéreuse; elle est encore loin d'être achevée.

225. L'Autorité administrante gère le domaine pour le compte du peuple du Territoire. En décembre 1974, le Département de l'intérieur des Etats-Unis a décidé par décret ministériel le transfert du domaine aux districts. Ce décret autorise les législatures des districts à former des entités juridiques qui recevraient et administreraient les terres du domaine dans leur circonscription respective. La Mission a constaté que les districts des îles Mariannes et des Palaos ont voté les lois nécessaires et que le district de Ponapé semble être près de prendre des dispositions analogues. Les trois autres districts n'ont pas encore pris de mesures bien que le domaine y soit déjà composé, pour la plupart, de routes, de ports et d'installations à usage public.

4. Levés cadastraux

226. En 1974, un programme de levés cadastraux a été préparé en vue, avant tout, d'effectuer des levés, de dresser des cartes et d'enregistrer toutes les parcelles du domaine. L'objet de ce programme sera aussi d'établir un inventaire des ressources naturelles du Territoire. Environ 85 p. 100 du domaine doit faire l'objet de levés aériens. Le Congrès des Etats-Unis a ouvert un crédit de 5,8 millions de dollars à cet effet. Des contrats ont été passés et les opérations sont en cours. Les levés du domaine rendront aussi plus faciles les levés des terrains privés, étant donné que toutes les parcelles du domaine sont entourées de parcelles privées. Il a été affirmé à la Mission que la plupart des parcelles situées dans chacun des centres de district et aux alentours de ceux-ci seront délimitées et enregistrées avant la fin de 1977, bien que ces estimations paraissent optimistes.

5. Concessions

227. En vertu des dispositions relatives aux concessions du code du Territoire sous tutelle, les citoyens sont autorisés à s'installer sur des parcelles en friche du domaine et à en obtenir la propriété. Des plans de concessions portant sur plusieurs centaines de parcelles urbaines ont été établis dans le district des îles Mariannes, à Koror (district des Palaos) et à Kolonia (district de Ponapé). Cependant, les législateurs du district de Ponapé se sont opposés à la concession de parcelles du domaine à Kolonia en raison, semble-t-il, du nombre d'habitants de Kolonia qui ne sont pas originaires de Ponapé. A Koror, les titres de parcelles du domaine destinées à être données en concession sont contestés par certains des habitants de Koror qui affirment que ces terres leur ont été illégalement confisquées par l'administration japonaise. Dans le district des îles Mariannes, le système de concession de parcelles urbaines a connu un certain succès, mais les programmes de concession de terres agricoles ont eu des résultats plus mitigés. Dans le district des îles Mariannes, la demande de concessions agricoles semble plus motivée par le désir d'acquérir gratuitement une parcelle du domaine que par celui de cultiver la terre. La Mission a visité une zone à l'extrémité sud de l'île de Tinian où 187 parcelles agricoles ont été délimitées sous contrat. On a dit à la Mission que les demandes de concession étaient en cours d'examen et que le programme semblait en bonne voie. Des plans ont aussi été établis pour la concession de quelque 600 parcelles agricoles dans le district de Ponapé. Tout en approuvant les objectifs du programme de concessions, la Mission pense qu'il faut dorénavant le situer dans le contexte du développement agricole. Il vaudrait peut-être mieux louer de larges parcelles du domaine à des entreprises commerciales d'exploitation agricole plutôt que de le diviser en petites concessions.

6. Généralités

228. La Mission souhaite conclure cette section du présent rapport en faisant part de ses observations générales sur les deux aspects les plus importants du problème foncier en Micronésie : la propriété foncière et l'utilisation des terres. Au fur et à mesure que le développement économique progresse et que les terres changent plus fréquemment de propriétaires, qu'elles soient vendues pour être utilisées à des fins agricoles ou commerciales, les litiges fonciers peuvent devenir plus fréquents. Il est donc important de pouvoir disposer de documents détaillés et à jour sur la propriété des terres. Comme l'a fait observer la Mission de visite de 1973, l'immatriculation systématique des terres est une procédure généralement onéreuse 23/. Dans les priorités nationales, on devra donc donner l'importance qu'il convient aux dépenses qu'entraînent les levés cadastraux et l'immatriculation des terres. De toute évidence, la question des terres du domaine doit être réglée dès que possible. La Mission espère que les districts s'acquitteront rapidement et scrupuleusement des responsabilités qui leur incombent aux termes du décret du Département de l'intérieur de 1974 en ce qui concerne le transfert des terres du domaine. Pour ce qui est de l'utilisation des terres, plus tôt le gouvernement disposera de levés cadastraux complets accompagnés d'un inventaire des diverses ressources foncières et de ses utilisations actuelles, plus il pourra prendre rapidement des décisions fondées quant à l'utilisation de ces ressources aux fins du développement économique.

23/ Ibid., par. 222.

F. Agriculture

1. Contraintes

229. L'agriculture est le principal secteur productif de l'économie. Il s'agit principalement d'une agriculture de subsistance qui ne figure pas dans la comptabilité nationale, bien que ce secteur représente sans doute bien plus de la moitié du produit national brut. Il fournit un emploi à la plupart des ménages, bien que généralement à temps partiel et souvent complété par l'emploi dans la fonction publique d'un ou de plusieurs des membres de la famille élargie. Malgré tout, l'exportation de produits agricoles est nettement inférieure à l'importation de ces produits (denrées alimentaires essentiellement) qui, en 1975, représentait près de 40 p. 100 du total des importations de biens de consommation. Si les tendances actuelles se maintiennent, le déficit budgétaire devrait normalement augmenter étant donné que la population des centres de district s'accroît et consomme principalement des produits importés tels que riz et conserves.

230. Comme il est indiqué précédemment, la plus grande partie de la production alimentaire est destinée à la consommation intérieure et à celle des ménages, une très faible partie de cette production étant mise en vente. Afin de se procurer l'argent liquide qui lui est nécessaire, la famille vend du coprah ou certains de ses membres perçoivent un traitement de l'Etat en tant que fonctionnaires. Au voisinage des centres de district, les agriculteurs ont, toutefois, commencé à produire des excédents qu'ils vendent sur les marchés locaux.

231. La mission a constaté que, malgré l'importance de l'agriculture dans l'économie, un nombre extraordinairement bas de fonctionnaires avait jusqu'ici été affecté au développement agricole. Elle a noté que pour l'avenir les plans de développement, tant à l'échelon du Territoire que du district, dépendaient en grande partie des succès de l'expansion agricole. La Mission a été frappée par les nombreux facteurs, dont certains dépassent de beaucoup le secteur agricole par leurs incidences, qui freinent le développement, y compris notamment les facteurs ci-après :

a) Il est reconnu qu'il y a une pénurie de personnel technique qualifié parmi les vulgarisateurs et dans la population agricole;

b) Le marché intérieur dans chaque district est limité;

c) L'insuffisance des transports et du réseau routier rend la commercialisation difficile;

d) Comme il a déjà été indiqué, le régime foncier impose des contraintes. Sauf dans les districts des Palaos et de Ponapé, il y a très peu de terres domaniales disponibles pour une grande exploitation et, même aux Palaos et à Ponapé, la mise en valeur de tels terrains est certainement coûteuse et longue. La plupart des terrains privés sont maintenus dans la même famille par les descendants qui peuvent accorder des droits sur une certaine parcelle à différents particuliers. Les propriétés familiales sont de petites dimensions et peuvent être morcelées en plusieurs parcelles;

e) Les salaires agricoles sont très gonflés (environ six dollars par jour contre un dollar par jour aux Philippines), ce qui freine les exportations et empêche la production intérieure de concurrencer localement les importations en

franchise. Le taux des salaires agricoles est augmenté par les traitements élevés de la fonction publique, étant donné qu'avec le système de la famille élargie, un nombre considérable de membres de la communauté agricole vivent indirectement sur ces derniers;

f) Facteur qui est peut-être le plus important, les agriculteurs ne sont pas encouragés à faire des efforts supplémentaires pour rentabiliser la production. Les raisons de cet état de fait sont à la fois d'ordre social et économique. La famille élargie, notamment lorsqu'un ou plusieurs de ses membres sont fonctionnaires, constitue un système de protection sociale efficace. Le fait que la famille élargie compte principalement sur les traitements pour ses besoins en argent liquide ne l'encourage pas à produire plus. Disposant d'argent liquide pour l'achat de biens de consommation, l'agriculteur n'est plus encouragé à augmenter sa production afin de se procurer des moyens de paiement. Ces facteurs combinés à la relative abondance de la nature font qu'il est difficile pour les agriculteurs de passer de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale;

g) Le système d'enseignement actuel a généralement orienté les jeunes vers les emplois de bureau. En outre, le développement des centres de district, financé par les subventions extérieures, favorise l'exode rural, ce qui aggrave encore le préjudice porté à la production agricole.

2. Mesures à prendre

232. Il ressort clairement de ce qui précède que, pour augmenter la production agricole, il faudra prendre un certain nombre de décisions difficiles et controversables sur l'orientation générale, en dehors du secteur agricole :

a) Il faudra abaisser le niveau des traitements de la fonction publique, qui contribue à élever les salaires agricoles;

b) Il sera peut-être nécessaire d'établir des tarifs douaniers et d'imposer des restrictions en matière de licences à l'importation des denrées alimentaires. Toutefois, ces restrictions devraient être coordonnées avec l'accroissement de la production locale, sinon l'augmentation du coût de la vie qui en résulterait serait probablement considérée comme politiquement inacceptable;

c) Il sera nécessaire d'établir un nouveau régime foncier et d'élaborer une nouvelle politique en matière de mise en valeur des terres. Lorsqu'il s'agit d'introduire l'agriculture commerciale sur les terres domaniales, le problème est relativement simple. Mais il faut également trouver des moyens d'adapter à l'agriculture commerciale le système de tenure des terres appartenant au clan et à la famille. Le Micronésien, au sein de la famille élargie, attache une grande importance au lien qui l'unit à sa terre et considère les droits qu'elle lui donne comme son dernier recours contre la misère. C'est un élément positif du système traditionnel dont il sera difficile de ne tenir aucun compte - et dont il faudrait tenir compte;

d) Le système d'enseignement devrait être révisé afin de déterminer si la modification des programmes d'études est un moyen efficace de rendre la vie agricole plus attrayante et de promouvoir la production agricole;

e) Il faudra améliorer l'infrastructure de la production, les transports et les communications à l'intérieur des districts et entre les districts, le stockage et la réfrigération.

233. Ces questions ne sont pas faciles à régler et donneront lieu à des débats politiques nombreux et animés. Les décisions politiques, remettant en question la structure entière de la société micronésienne, doivent prendre du temps. Mais il est indispensable de mettre au point une stratégie de base, compatible avec les contraintes existantes mais ouvrant la voie au développement ultérieur. C'est à cette tâche que s'attellent le Congrès de la Micronésie, assisté par des conseillers de l'Organisation des Nations Unies, et le gouvernement dans le plan global et équilibré de développement. Il serait présomptueux de la part de la mission de vouloir proposer une stratégie de son cru. Ce qu'elle peut faire pour aider le Conseil de tutelle lorsqu'il examinera le plan, c'est d'appeler son attention sur certains points qui lui ont semblé particulièrement importants au cours de sa visite dans le Territoire.

3. Augmentation de la productivité dans le secteur de subsistance

234. La mission a été frappée par les difficultés rencontrées pour développer rapidement et sensiblement l'agriculture commerciale et elle partage les vues de ceux qui affirment qu'étant donné que l'agriculture de subsistance représente actuellement la majeure partie de la production agricole, c'est la production de ce secteur qu'il faudra augmenter dans l'immédiat. On a assuré la Mission qu'il ne serait pas irréaliste de viser une augmentation de 40 p. 100 pour les cinq années à venir. C'est dans le secteur de subsistance que l'augmentation de la productivité aurait l'incidence la plus forte sur les revenus et contribuerait le mieux à améliorer la situation de l'emploi. L'objectif serait de faire en sorte que les agriculteurs dépassent les limites de l'économie de subsistance, de les habituer à l'idée de produire pour de l'argent, et de préparer ainsi la voie à l'agriculture commerciale tout en maintenant la petite propriété. Cela pourrait être réalisé dans le cadre du système foncier et social actuel et ne nécessiterait pas d'investissements importants. Afin d'encourager la réduction des importations de riz et de blé, il faudrait augmenter la production des produits traditionnels ci-après : taro, fruit de l'artocarpe, yam et patate douce. Il est évident que le meilleur moyen de stimuler cette production serait de réduire progressivement les importations de riz. Le coprah constitue un cas spécial, étant donné qu'il est à la fois un produit essentiel et un produit d'exportation; il mérite de ce fait une attention particulière (voir par. 235 ci-dessous). On peut également envisager d'augmenter la production de fruits et de légumes, dont certains pourraient être exportés vers Guam et même vers le Japon et la côte ouest des Etats-Unis. L'objectif principal, toutefois, serait de remplacer les produits importés. Le problème est le même en ce qui concerne le bétail. L'élevage des volailles et des porcs est pratiqué dans toutes les îles. La production est faible et ne suffit pas à satisfaire la demande dans les centres de district. Le conseiller de l'Organisation des Nations Unies pour l'élevage a expliqué à la Mission comment la productivité pourrait être augmentée par des innovations relativement simples. La Mission espère que ces nouvelles méthodes seront incluses dans le plan de développement.

4. Coprah

235. Le coprah est la seule culture commerciale importante du Territoire. Les exportations ont été estimées à 4,4 millions de dollars en 1975. Elles pourraient être augmentées de deux manières : a) l'une consisterait à augmenter les superficies cultivées en introduisant, si possible, des variétés améliorées; b) l'autre à augmenter le rendement en diminuant l'espacement entre les cocotiers et en recourant aux engrais. On estime que quelque 7 600 hectares de terres nouvelles pourraient être affectées à la culture du cocotier (noix de coco). Ces mesures permettraient d'augmenter la production de 40 p. 100 sur les cinq années à venir. On a souvent dit à la Mission que les fluctuations du cours mondial du coprah - et en particulier son cours actuel qui est bas - ont fait perdre aux agriculteurs une grande partie de leur enthousiasme pour les travaux pénibles que nécessite l'augmentation de la production du coprah. C'est pourquoi la Mission s'est particulièrement intéressée aux plans concernant le traitement local de l'huile de coco qui devraient permettre de relever les prix payés aux agriculteurs pour le coprah. La Mission a visité une usine en construction à Koror (district des Palaos) et elle a été frappée par l'enthousiasme de la direction. Elle a aussi noté l'ardeur avec laquelle l'administration du district des îles Marshall s'efforce de faire avancer les plans afin d'en établir une dans ce district. La Mission a entendu critiquer l'Office de stabilisation du prix du coprah dans les deux districts; elle espère que la création de ces deux usines permettra de stabiliser plus rapidement les prix.

5. Transformation des produits agricoles

236. Outre les usines de coprah, la Mission pense que la transformation des produits agricoles en général a un rôle important à jouer dans le développement du Territoire. En raison de la lenteur relative des transports et de leur coût, l'industrie alimentaire représente sans doute le seul moyen de trouver des débouchés pour une production agricole accrue, notamment pour les denrées périssables. De plus, une telle transformation peut constituer le seul moyen de remplacer les denrées importées d'usage courant par des produits locaux. Le coût élevé du transport du bétail et des aliments pour animaux venant de l'étranger justifierait la création d'usines de transformation pour ces produits. Des doutes ont été exprimés dans le passé quant à la viabilité de conserveries et d'usines d'aliments pour bétail compte tenu de la faible importance de l'économie micronésienne. On a toutefois assuré à la Mission qu'il existe des techniques appropriées, notamment en Asie, et elle recommande d'accorder une attention particulière à ce problème. Cependant, pour que les installations soient rentables, elles devront être réparties entre les districts et en servir plusieurs à la fois.

G. Sylviculture

237. L'exploitation forestière est très peu développée. La Micronésie importe plus de 95 p. 100 du bois dont elle a besoin (1,4 million de dollars environ en 1974). D'un autre côté, selon des avis qualifiés, Ponapé, Kusaie et les Palaos pourraient subvenir à leurs propres besoins en bois en abattant les palétuviers et certains autres arbres qui poussent dans les forêts des régions montagneuses, et Truk et Yap disposent du bois nécessaire pour satisfaire environ 50 p. 100 de leurs besoins. Il convient de dresser un inventaire détaillé des ressources du sol et des forêts

et on pourrait se servir, dans ce but, des photographies aériennes prises récemment pour le Programme d'établissement du cadastre (voir par. 226 ci-dessus). L'inventaire pourrait être suivi d'un programme de mise en valeur des ressources forestières. Toutefois, jusqu'à ce que l'on ait installé des scieries locales ayant un rendement efficace, les produits forestiers de cette région ne pourront remplacer les matériaux de construction importés. Deux scieries seulement sont actuellement en opération (une à Ponapé et une à Babelthuap); leur production totale qui s'élève à 500 mètres cubes par an devra être accrue et d'autres scieries devront être mises en place.

H. Pêche

1. Ressources potentielles

238. La pêche a une importance primordiale pour la mise en valeur économique du Territoire. Il convient de distinguer :

a) La pêche côtière ou sur les récifs, utilisant des méthodes relativement simples, destinée surtout à la consommation locale et dont le potentiel d'exportation est limité;

b) La pêche au large de bancs de thons et de bonites à ventre rayé, pêche industrielle qui demande des techniques assez avancées et des investissements importants.

239. A l'exception des Palaos où la Van Camp Seafood Company pratique avec succès, depuis assez longtemps, la pêche du thon et de la bonite à ventre rayé à l'aide de lignes et d'appâts vivants, la pêche, dans les autres parties du Territoire, ne vise qu'à assurer la subsistance des habitants. Bien que les régions rurales et isolées peuvent d'ordinaire subvenir à leurs propres besoins, l'approvisionnement des centres de district est très irrégulier. Il semble que la Micronésie devrait pouvoir sans grands problèmes satisfaire ses besoins en poisson. On se heurte, malheureusement, à un certain nombre d'obstacles. Les emplacements traditionnels de pêche, à proximité des centres, courent le risque d'être épuisés. Les régions voisines, sous-exploitées, ne disposent pas d'installations adéquates pour la conservation et le transport du poisson. De plus, comme la population a tendance à émigrer vers les centres de districts, le nombre de pêcheurs en activité diminue.

240. En ce qui concerne la pêche du thon au large, les eaux territoriales sont très poissonneuses et, d'après certaines estimations dignes de foi, pourraient donner 40 000 tonnes de poissons par an. En 1974, la prise de la société Van Camp s'est élevée à 7 000 tonnes.

241. Il n'est pas difficile de justifier la nécessité du développement de la pêche.

a) Il élargirait le marché de l'emploi. L'établissement de grandes industries serait une source de main-d'oeuvre et créerait des emplois dans les centres de district. Le développement de petites pêcheries côtières, dans les îles de la périphérie, contribuerait à freiner l'exode vers les centres des jeunes gens en quête de travail;

b) Il aiderait, dans une grande mesure, à résoudre le problème de l'importation de produits de remplacement. En 1974, l'importation de conserves de poisson s'est élevée à un total de près de 1 million de dollars. (Au début de sa visite, la Mission a été frappée de voir entassées dans un hangar, sur un quai de Koror, des caisses de sardines en conserve importées du Maine.);

c) Il pourrait permettre d'accroître sensiblement les recettes en devises étrangères et de relever la base d'imposition. La prise de 7 000 tonnes métriques de la société Van Camp a été estimée à une valeur à quai d'environ 2 millions de dollars. Les bénéfices augmenteraient, de plus, d'une façon considérable si le thon pouvait être traité sur place avant d'être exporté;

d) Le développement efficace des petites pêcheries côtières accroîtrait le revenu des résidents des îles périphériques et aiderait à passer d'une économie de subsistance à une économie monétaire.

2. Obstacles

242. L'attention de la Mission a été attirée sur les nombreux obstacles ci-après qui entravent le développement de la pêche :

a) La pêche en haute mer n'est pas traditionnellement pratiquée en Micronésie et les habitants des Palaos qui pêchent la bonite à ventre rayé ne semblent pas encore s'être bien adaptés à ce type de pêche - il faut dire qu'on a donné à la Mission plusieurs raisons à cela;

b) La question des droits de pêche soulève également des difficultés. La pêche commerciale, que ce soit pour l'approvisionnement des marchés locaux ou pour la prise de poissons-appâts destinés à l'industrie du thon, suppose que l'on ait accès aux récifs et aux zones périphériques qui appartiennent, par tradition, à des villages, à des clans ou à des particuliers qui en ont également le contrôle. Les détenteurs de droits de pêche traditionnels veulent être assurés que leurs ressources ne seront pas surexploitées et qu'ils tireront profit de leurs possessions. (Ce cas illustre une vérité générale qui ne s'applique pas seulement à la pêche, à savoir que beaucoup de Micronésiens éclairés, qui réalisent que le développement économique implique un changement de la culture traditionnelle, répugnent toutefois, et c'est compréhensible, à abandonner leurs anciennes institutions et leurs traditions avant d'être assurés de l'efficacité de celles qui les remplaceront.)

c) Le développement de la pêche souffre d'un manque d'investissements et de compétences administratives et techniques nécessaires. Ceci est particulièrement notable dans le cas du développement de la grande pêche à la bonite à ventre rayé. Il est apparu à la mission qu'il serait sans aucun doute nécessaire de faire appel à la participation étrangère, vraisemblablement sous la forme de coentreprises, mais la Mission a noté que les avis à l'égard de la participation étrangère sont partagés;

d) A l'exception des installations de la société Van Camp aux Palaos, l'infrastructure nécessaire au développement de la grande pêche est inexistante, bien que certaines mesures soient prises pour remédier à cette situation dans le cadre des programmes relatifs à de nouveaux investissements de capitaux. La Mission

a visité, à Majuro (district des îles Marshall) l'emplacement des nouvelles installations portuaires où une zone est réservée à l'établissement d'un port de pêche et, éventuellement, à la construction d'une usine de traitement du poisson. L'Administration du district de Ponapé a demandé que l'on procède à une étude préliminaire relative à la construction d'un complexe portuaire pour la pêche;

e) L'infrastructure nécessaire à la petite pêche est également inexistante. Tout au long de sa visite, l'attention de la Mission a été attirée sur les insuffisances des installations de traitement et de réfrigération du poisson dans les centres de district. L'absence de moyens de transport du poisson réfrigéré des îles périphériques aux centres présente un problème particulier;

f) On a décidé, à juste titre sans doute, que le meilleur moyen de développer la pêche côtière était de créer des coopératives. Toutefois, d'après ce que l'on a dit à la Mission, certaines de ces coopératives n'ont, malgré leur bon vouloir, ni l'expérience des affaires ni la compétence technique qu'il leur faudrait pour être à la hauteur de leur tâche.

3. Planification future

243. On a fait savoir à la Mission que le plan de développement complet et équilibré qui est à l'étude accordera beaucoup d'attention au problème de la pêche. La Mission se limitera donc à indiquer, dans les grandes lignes, l'orientation que devraient prendre, à son avis, les futures améliorations.

244. La Mission a également appris qu'en dehors des obstacles généraux indiqués plus haut, le développement de la pêche au thon et à la bonite à ventre rayé dépend de la prospection des ressources en appâts vivants dans l'ensemble du Territoire. Il sera difficile de les déterminer. Une méthode consisterait à favoriser, dans les eaux micronésiennes, les activités d'un navire-atelier, sous contrôle d'intérêts étrangers, à condition que les données relevées soient consignées dans le détail et mises librement à la disposition de la Micronésie. Ensuite, la participation étrangère serait fonction des capitaux et des compétences techniques nécessaires qui seraient fournis. Le premier pas pourrait consister à se servir du navire-atelier pour évaluer les ressources en poissons-appâts et en bonites à ventre rayé. Si les résultats de cette opération étaient satisfaisants, il faudrait ensuite construire sur le littoral des installations de réfrigération destinées au traitement et au transport du poisson entier sur les marchés étrangers, comme le fait actuellement la société Van Camp. Finalement, l'importance de la prise augmentant, il conviendrait d'installer une conserverie en un point central. Il serait par ailleurs important de déterminer le chiffre minimum brut de production de thon qui assurerait la viabilité d'une conserverie. Il faudra choisir avec soin les participants étrangers, et il serait peut-être souhaitable que le gouvernement s'intéresse directement à la formation d'une société nationale qui entrerait dans une association en participation mixte.

245. En ce qui concerne le développement de la pêche côtière, il convient, tout d'abord, de mettre en place des installations d'accostage, d'entreposage et de réfrigération dans tous les centres de district. Les coopératives de pêche doivent ensuite bénéficier d'une assistance professionnelle adéquate leur permettant de jouer pleinement le rôle qui leur est imparti dans le programme de développement. Il faudra peut-être pour cela faire appel aux services à long terme de consultants

pour les questions portant sur le traitement du poisson, la stratégie commerciale, la réfrigération, et les nouvelles méthodes de pêche. Il faudrait mettre au point un programme de formation pour la pêche côtière qui inclurait la création d'un département de la pêche au sein du Centre professionnel micronésien. Le bateau de pêche appartenant au district de Yap devrait pouvoir servir utilement de modèle de démonstration. L'on continuera à devoir emprunter des sommes importantes pour la construction de petits bateaux, l'achat de moteurs et la fourniture de matériel aux coopératives. Du fait que dans le passé, les prêts accordés aux pêcheurs n'ont parfois pu être recouverts, il conviendra de procéder à une sélection beaucoup plus stricte.

4. Aquiculture

246. On s'accorde à penser que l'aquiculture a un potentiel considérable. La Mission a visité le Centre micronésien de démonstration de mariculture de Koror qui a paru disposer d'un programme d'expérimentation bien équilibré, en ce qui concerne diverses espèces de poissons et de crustacés qui se prêtent à la culture, et qui a réalisé des progrès notables dans l'élevage des poissons-lapins et des crevettes. On a étudié avec attention la possibilité d'étendre les services de façon à introduire les techniques de culture dans les autres districts et à aider les petits éleveurs.

I. Transports

247. Un simple regard sur la carte se trouvant à la fin du présent rapport montre, d'une part, qu'un système de transport efficace est nécessaire si l'on veut que la Micronésie devienne un jour une entité politique et économique réelle, et d'autre part, que l'exploitation de ce système sera vraisemblablement coûteuse vu les distances entre les îles. A l'issue de sa visite, l'impression générale de la Mission était que les ports de mer, les aéroports et les réseaux routiers existants devraient être considérablement améliorés si l'on voulait qu'ils appuient efficacement le développement économique. Cependant, la Mission a noté que les différents programmes d'investissement en biens d'équipement des districts avaient dûment tenu compte de cette nécessité en accordant une priorité importante aux investissements en matière de transport.

1. Transports maritimes

248. Le transport maritime est le principal moyen de transport entre les îles, reliant la plupart des îles et des atolls dispersés aux chefs-lieux des districts, et jouant également un rôle important dans le transport entre districts. A chaque district est affecté au moins un navire, appartenant au gouvernement du Territoire sous tutelle, mais loué à une compagnie locale de transports maritimes pour la navigation entre les îles. Ces navires sont normalement utilisés pour assurer les liaisons vers les nombreuses îles périphériques dont certaines se situent à plusieurs centaines de kilomètres du chef-lieu de district. Dans de nombreux cas, et parfois pour des raisons qui échappent au contrôle des autorités, ces services de transport entre les îles sont irréguliers et inefficaces, leur fréquence étant parfois d'un voyage tous les deux mois et demi. La plupart des navires n'ont plus un rendement suffisant pour que leur utilisation soit rentable. Les tarifs appliqués aux passagers et les taux de fret ne suffisant pas à couvrir les frais d'exploitation, le gouvernement doit subventionner l'opération. Cette subvention gouvernementale pourrait être réduite en augmentant les tarifs appliqués aux passagers et les taux de fret ou en diminuant la fréquence des liaisons. Les îles périphériques dépendant des services de transport aussi bien pour leurs besoins économiques (transport du coprah et livraison de marchandises) que pour leurs besoins sociaux (comme pour les services médicaux), cette dernière solution n'est pas acceptable, mais il sera peut-être nécessaire d'envisager la première.

249. La Mission a appris que les recettes actuelles provenant des services de transport entre les îles ne couvrent que 20 p. 100 du total des frais d'exploitation, qui sont estimés à 2,5 millions de dollars pour 1976. Pour pallier les imperfections actuelles du système, il a été proposé de construire six nouveaux navires pour remplacer les navires existants. La Mission a appris que le navire ravitailleur Militobi, sur lequel elle a voyagé à partir de Majuro, servira peut-être de prototype pour ces nouveaux navires. Les trois jours ou presque, que la Mission a passés à son bord la portent à croire qu'il peut convenir à cette fin. Avec les nouveaux navires, on espère pouvoir assurer des liaisons régulières tous les 30 jours avec les districts des îles Marshall, de Ponapé, de Truk et de Yap. Un navire récemment construit, le Micronesian Princess, relierait Yap et les Palaos à Guam et Saïpan, et pourrait, en même temps, assurer tous les soixante jours une liaison avec les îles périphériques des Palaos. Cependant, ce programme nécessiterait la réduction du commerce à bord et

l'accélération du chargement et du déchargement des marchandises. Il impliquerait également la réduction du nombre de dépôts sur chaque atoll, ce qui nécessiterait par ailleurs la création, sur chaque atoll, d'une coopérative où serait entreposé le coprah des îles proches.

250. En ce qui concerne la navigation entre les districts, la Mission a appris qu'elle est actuellement financièrement autonome, et peu de plaintes lui ont été adressées concernant ces services. Les liaisons maritimes actuelles entre le Territoire et l'Extrême-Orient et la côte ouest des États-Unis lui semblent satisfaisantes. La Mission a eu connaissance de certaines critiques formulées par des négociants à propos des politiques actuelles du gouvernement qu'ils considéraient injustement restrictives, mais il lui semble que celles-ci témoignent d'un juste équilibre, en essayant de faire en sorte que les compagnies de navigation puissent rentablement continuer à assurer des liaisons régulières avec le Territoire.

2. Transports aériens

251. La compagnie Continental Airlines et Air Micronesia exploitent une liaison entre Honolulu, Majuro, Kwajalei, Ponapé, Truk, Guam et Saïpan trois fois par semaine dans chaque sens. Yap et les Palaos sont desservies à partir de Saïpan et Guam trois fois par semaine, avec retour vers le nord le même jour. Ceci semble satisfaisant pour le proche avenir. Cependant, les pistes des aéroports de Yap, Truk et Ponapé doivent être agrandies et leur revêtement amélioré. Ces aménagements ont été prévus dans le programme d'amélioration des équipements.

252. Le Service d'évacuation d'urgence continuera à revêtir une grande importance pour le Territoire sous tutelle. Un appareil Avenger à huit places, exploité par la Pacific Missionary Aviation, que la Mission a utilisé pour se rendre à Ulithi, est basé à Yap et assure des services médicaux et autres aux îles périphériques du district. La Pacific Missionary Aviation a examiné avec intérêt la possibilité d'étendre ses services à d'autres districts. Un appareil Grummond Goose (appartenant à un particulier) est basé à Majuro et dessert le district des îles Marshall. L'intensification des liaisons par avion léger permettrait, dans une grande mesure, d'échapper à l'irrégularité et aux délais des navires assurant la liaison entre les îles, qui sont très coûteux. Il est certain que l'exploitation de telles liaisons serait onéreuse, mais ces coûts doivent être évalués en tenant compte des avantages sociaux et autres que présenterait un tel service.

3. Routes

253. Sur toutes les grandes îles, à l'exception des districts des îles Mariannes et des îles Marshall, les habitants ont adressé des plaintes à la Mission concernant l'insuffisance du réseau routier. Ils ont attiré l'attention de la Mission sur l'importance d'améliorer les voies d'accès menant aux centres d'activités commerciales et aux hôpitaux. Il semble également qu'il soit indispensable de bien entretenir les routes existantes, en particulier les routes pavées des chefs-lieux de district. Les habitants ont fréquemment répété à la Mission que la cause principale de ce mauvais entretien était le manque de bulldozers et de niveleuses. Il semble que des progrès appréciables pourraient être réalisés en

recourant à des travailleurs manuels, si possible regroupés dans le cadre d'un service communautaire. Cette solution présenterait l'avantage supplémentaire de réduire les frais d'entretien actuels élevés.

J. Tourisme

254. La Micronésie est un lieu privilégié pour le tourisme : beauté et diversité des paysages, belles plages et climat agréable. Les touristes viennent surtout du Japon, les Etats-Unis venant au deuxième rang. Ils doivent obligatoirement emprunter les vols d'Air Micronesia ou de Continental Airlines en provenance de Guam ou de Honolulu. La compagnie Continental Airlines a construit de grands hôtels à Saïpan, aux Palaos et à Truk, en prévision de l'établissement d'une liaison aérienne directe entre le Japon et Saïpan, ce qui accroîtrait considérablement le nombre des touristes japonais. Mais pour l'instant les hôtels opèrent à perte. (L'établissement d'une liaison directe est subordonnée à une décision du Président des Etats-Unis concernant le choix du transporteur américain : Continental Airlines ou Pan American World Airways (PAN AM). Il est hautement souhaitable, de l'avis de la Mission, de trancher cette question le plus rapidement possible.) La Mission a pu constater par elle-même que les centres de district de Yap, Ponapé ainsi que des îles Marshall sont dotés d'un équipement touristique convenable, bien que limité.

255. Le tourisme - source d'emplois et de devises étrangères - peut constituer une ressource non négligeable pour la Micronésie, bien qu'il y ait des limites à son développement. Avec une population de 115 000 habitants environ, le nombre de touristes que le territoire peut accueillir sans problème est limité. Les distances sont grandes et les tarifs aériens sont élevés. L'accès aux îles éloignées restera difficile. A l'exception de Saïpan, les habitants ne semblent pas estimer qu'il soit nécessaire de développer le tourisme et ne s'intéressent pas beaucoup à la question.

256. De l'avis de la Mission, le tourisme devrait venir au troisième rang dans le développement économique de la Micronésie, après l'agriculture et la pêche. Toutefois, compte tenu de cet ordre de priorité, il faudrait planifier minutieusement l'industrie touristique de manière à ne pas porter préjudice à l'environnement et aux structures sociales du Territoire, comme cela s'est produit dans d'autres régions du monde. Il faudrait prendre des mesures particulières pour répartir aussi largement que possible les avantages économiques. Les hôtels pourraient par exemple s'approvisionner abondamment et régulièrement en produits alimentaires locaux. Il faudrait expliquer à la population locale ce que les touristes attendent et doter le Territoire des installations sanitaires et de loisirs nécessaires. Il a semblé à la Mission que dans les chefs-lieux de district il y avait un certain laissez-aller qui pourrait déplaire aux touristes.

K. Programmes d'investissement (Capital Improvement Programme)

257. L'Autorité administrante a déclaré que d'ici à 1981, la Micronésie aurait une infrastructure qui lui permettra d'étayer son acheminement vers l'autonomie économique. En avril 1974, des représentants des Etats-Unis d'Amérique et la Commission mixte du statut futur du Congrès de la Micronésie sont convenus

d'un plan quinquennal pour la période 1975/76-1979/80 visant à développer l'infrastructure du Territoire et qui devait être soumis à un référendum. Aux termes de ce plan, les crédits affectés aux projets prévus dans les six districts au titre du programme d'investissement devraient passer de 20 millions de dollars en 1975/76 à un montant maximum de 35 millions de dollars en 1977/78, puis être ramenés à 15 millions de dollars en 1979/80, ce qui devait représenter un montant total de 145 millions de dollars pendant la période de transition. (Il a été convenu que l'on s'attacherait à réduire les dépenses gouvernementales en Micronésie avant la fin de l'Accord de tutelle.) Toutefois, l'application de ce plan a soulevé des problèmes. Certains d'entre eux sont dus aux complexités du financement. Ainsi que la Mission l'a noté plus haut, le Territoire sous tutelle est habilité à recevoir des subventions, non seulement du Congrès des Etats-Unis, mais encore de divers organismes des Etats-Unis, et un projet peut de ce fait avoir de multiples sources de financement. D'autre part, il semble que la gestion ait été défectueuse et la planification médiocre.

258. M. Fred M. Zeder, directeur du Bureau des affaires territoriales du Département de l'intérieur des Etats-Unis, a fait observer dans un rapport publié en janvier 1976 que "en essayant de préparer les Micronésiens à l'autonomie, nous les avons encouragés à assumer la gestion des projets prévus au titre du programme d'investissement et d'autres fonctions administratives qui dépassent de loin leurs possibilités et nous ne leur avons pas donné les conseils voulus." Quoi qu'il en soit, M. Zeder a décidé de s'efforcer résolument à asseoir le programme d'investissement sur des bases solides, et tout au long de sa visite, la Mission a pu se rendre compte des effets de cette décision. Le Bureau du génie maritime, chargé des travaux de construction, sis à Guam, s'est vu confier l'entière responsabilité de la supervision de l'achèvement des travaux prévus au titre du programme. Les administrations des districts ont réexaminé leurs besoins en capitaux eu égard aux crédits (145 millions de dollars) qui leur avaient été alloués et ont établi des plans quinquennaux. Ces plans, dans chacun des cas, avaient été arrêtés d'un commun accord par l'administration et la législature du district, et la Mission a eu l'impression qu'ils tiennent dûment compte des priorités de chaque district. La Mission a été précédée dans ses déplacements par M. Emmet Rice, directeur adjoint du Bureau des affaires territoriales, qui a discuté des plans de façon détaillée dans chaque district et qui les a emportés à Washington (D.C.) pour les regrouper, les coordonner et en examiner le coût. Une fois ce travail terminé - et la Mission n'a pas pu savoir avec précision dans quelle mesure le Congrès de la Micronésie y participera - les dirigeants des districts seront informés du nombre de projets, parmi ceux prévus, qui pourront être complétés, compte tenu des fonds disponibles. La Mission espère que l'Autorité administrante fera un rapport à jour sur la question à la quarante-troisième session du Conseil de tutelle. Dans l'intervalle, la Mission souhaite souligner qu'elle espère que le montant de 145 millions de dollars ne sera pas considéré comme immuable et que les crédits nécessaires seront ouverts si des dépenses additionnelles au titre des projets d'infrastructure se justifient.

L. Planification du développement

259. En janvier 1975, le Congrès de la Micronésie a adopté une loi prévoyant l'établissement d'un "plan de développement économique global et équilibré". La responsabilité de son exécution a été confiée au Comité mixte du Congrès

du programme et de la planification du budget, assisté de représentants du gouvernement du Territoire et des administrations de district. Le Comité mixte, en consultation avec l'Administration, a décidé de demander une assistance au PNUD plutôt qu'à des consultants privés. Les dispositions nécessaires ont été prises (le PNUD a alloué une somme d'un montant de 300 000 dollars au titre du programme) et le Directeur du projet est arrivé en Micronésie en octobre 1975. Un plan de travail a été établi, qui prévoit l'offre de services de deux catégories d'experts : quatre experts, dont le Directeur du projet, demeureront en Micronésie pendant toute la période de l'établissement du plan, et un certain nombre de spécialistes s'y rendront pour de courtes périodes. Dix-neuf d'entre eux ont en fait déjà visité la Micronésie. Chaque district avait été prié d'établir un état des buts et objectifs, qui ont été par la suite discutés avec les planificateurs.

260. Ceux-ci n'ont eu aucun mal à cerner les principaux obstacles à la croissance économique : les exportations de la Micronésie ne suffisent pas à financer les importations requises (déficit commercial) et l'épargne ne suffit pas à financer les investissements requis (déficit de l'épargne). Ils ont cependant eu des difficultés à obtenir des renseignements suffisants, et en conséquence, il a été décidé d'établir, avec l'aide du PNUD, un bureau de statistique. Les divers spécialistes, avec certains desquels nous avons eu des entretiens utiles à Saïpan, ont présenté des rapports, par l'entremise du Directeur de projet du PNUD. Le Comité mixte du programme et de la planification du budget devait se réunir au début du mois de mai à Truk, avec des conseillers du PNUD, pour élaborer un plan indicatif de développement, qui doit porter sur quatre aspects : analyses économiques et finances; ressources et mise en valeur des ressources; secteurs sociaux; et restructuration des pouvoirs publics. Le projet sera soumis aux administrations des districts et des audiences seront organisées pour recueillir des observations. Dans le même temps, le projet sera soumis au Bureau des affaires territoriales, pour observations, et les détails en seront communiqués au Conseil de tutelle, à sa réunion de juin.

261. Le Congrès de la Micronésie examinera et approuvera le plan indicatif de développement au cours de la session spéciale qu'il doit tenir à Ponapé en juillet. Si tel est le cas, le Comité mixte, aidé par les planificateurs, s'efforcera, pendant le reste de l'année 1976, de transformer le plan indicatif en un plan de développement global et équilibré. En attendant que le plan indicatif soit soumis au Conseil de tutelle, la Mission se bornera à formuler une observation générale à son propos : la manière approfondie dont le Congrès, l'Administration, à tous les niveaux, et l'équipe du PNUD ont étudié la question l'a impressionnée.

M. Aménagement d'un complexe portuaire aux Palaos

262. Comme la Mission de visite l'a indiqué plus haut, durant son séjour aux Palaos, elle a discuté à plusieurs reprises de la question de la création d'un "super-port". Il s'agit en substance de construire sur un atoll au nord de l'île de Babelthuap, un complexe portuaire où pourraient mouiller les super-pétroliers et qui serait équipé d'importantes installations pour le stockage du pétrole. Le pétrole du Moyen-Orient transporté en superpétrolier serait déchargé aux Palaos et de là acheminé dans des pétroliers plus petits jusqu'aux différents ports de l'Asie et du Pacifique qui ne peuvent accueillir de superpétroliers. Les installations industrielles telles que génératrices électriques et groupes

de logements renforceraient le complexe portuaire. D'un point de vue strictement commercial, il est évident qu'une telle entreprise présente des avantages. En fait, le Directeur du Bureau des affaires territoriales, dans une déclaration faite devant une Sous-Commission du Sénat des Etats-Unis, a décrit le "super-port" envisagé comme la seule entreprise commerciale viable qui s'offre à la Micronésie. Toutefois, il est tout aussi évident que ce plan pourrait avoir de graves répercussions, qui ne sont pas toutes avantageuses, sur l'environnement des Palaos et même sur l'ensemble de la structure politique et sociale du Territoire.

263. Depuis le retour de la Mission, on a annoncé que le gouvernement du Territoire a conclu avec la société Nissho-Iwai et la Banque industrielle du Japon un accord autorisant la Nissho-Iwai, si elle le souhaite, à entreprendre une étude de faisabilité, l'accord étant valable pour une période de deux ans et n'entraînant aucun frais pour le gouvernement du Territoire. Le Haut Commissaire par intérim a précisé que l'accord faisait suite à diverses résolutions adoptées par la législature du district des Palaos qui demandait au Gouvernement des Etats-Unis de l'aider à mettre au point le plan relatif au "super-port", mais que l'Autorité administrante n'avait pas pris officiellement position sur le projet : pour ce faire, les Etats-Unis se fonderaient en partie sur une évaluation des conséquences que ce projet aurait, sur le plan de l'environnement et de l'écologie, sur le sol, le récif et les zones marines. De plus, a-t-il ajouté, il est absolument exclu que ce projet soit approuvé sans l'assentiment de la population des Palaos.

264. De l'avis de la Mission, il est peu probable que les critiques du "super-port" considèrent qu'une étude de faisabilité effectuée par la société Nissho-Iwai puisse être objective. La Mission doute également que ces critiques puissent estimer que l'Administration est en mesure d'évaluer objectivement ce projet. Aussi, après achèvement de l'étude effectuée par la société Nissho-Iwai, mais avant de demander à la population des Palaos de se prononcer, il serait souhaitable que l'Autorité administrante soumette le projet à l'examen d'un groupe d'experts qui ne seraient pas directement intéressés à l'affaire et le fasse ensuite connaître au public. Le PNUD pourrait en l'occurrence fournir son assistance.

N. Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer

265. Au cours de sa visite, la Mission a partout constaté que les Micronésiens attachaient une grande importance aux résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Tout d'abord, ils veulent être sûrs qu'ils auront juridiction exclusive sur les ressources marines à l'intérieur d'une zone s'étendant sur 200 milles (320 kilomètres) au-delà de leurs côtes et que les mesures à partir des lignes de base seront faites de telle sorte que les zones combinées de 200 milles (320 kilomètres) forment une zone économique unique correspondant à la superficie océanique actuelle de l'archipel de la Micronésie. Deuxièmement, ils veulent être sûrs que les Etats côtiers, y compris la Micronésie, auront non seulement un droit préférentiel en ce qui concerne la pêche des espèces de poissons dites grands migrateurs (le thon en particulier) dans la zone des 200 milles (320 kilomètres), mais également le droit de percevoir une redevance ou des droits sur tout le poisson pêché dans la zone par des bateaux étrangers. En tant qu'habitants du Territoire sous tutelle, ils comptent sur l'assistance spéciale de l'Organisation des Nations Unies pour atteindre ces objectifs.

266. Depuis la première session de la Conférence, les Micronésiens se préoccupent des conséquences qui pourraient résulter d'une incompatibilité entre leurs intérêts et ceux de l'Autorité administrante; les Etats-Unis ont adopté une conception plus restrictive des droits des Etats archipels et se sont opposés à ce que la juridiction de l'Etat côtier s'étende aux grands migrants. En 1973 et 1974, des efforts ont été faits pour mettre au point une position de négociation commune. Toutefois, à l'issue de la deuxième session de la Conférence, tenue à Caracas du 20 juin au 29 août 1974, l'Autorité administrante a reconnu que l'arrangement selon lequel les vues de la Micronésie étaient présentées par l'intermédiaire de la délégation des Etats-Unis laissait à désirer et des dispositions ont été prises pour qu'une délégation de la Micronésie, dont la composition a été arrêtée par le Congrès de la Micronésie, puisse assister à la troisième session de la Conférence tenue à Genève du 17 mars au 9 mai 1975 et soit dotée du statut d'observateur.

267. Des représentants de la délégation micronésienne ont pris contact avec la Mission tant à Saïpan au cours de sa visite qu'à New York à l'occasion de la quatrième session de la Conférence et ont demandé que le Conseil de tutelle les aide à protéger les intérêts de la Micronésie. En cette dernière occasion en particulier, ils ont demandé qu'on aide la Micronésie à obtenir le statut de partie contractante à la Convention sur le droit de la mer. Ils ont indiqué qu'au cours de la session les deux questions intéressantes au premier chef la Micronésie, à savoir a) la juridiction de l'Etat côtier sur les grands migrants et b) l'assurance que, dans le cas des territoires qui ne sont pas totalement indépendants, le droit sur les ressources soit acquis aux habitants du territoire, avaient bénéficié d'un large appui. Ils ont fait observer que les Etats-Unis s'étaient opposés à la deuxième disposition en en proposant à la place une autre prévoyant que les droits sur les ressources dans ces territoires seraient appliqués conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. La délégation micronésienne a estimé que les habitants de la Micronésie ne bénéficieraient pleinement des avantages de la Convention que s'ils obtenaient le statut de partie contractante. A leur avis, étant donné que la Convention affectait la souveraineté nationale intrinsèque et les droits de la Micronésie sur ses ressources, seuls les représentants élus du peuple micronésien étaient habilités à prendre des décisions affectant ces intérêts nationaux. La Mission a répondu que la signature par le Congrès de la Micronésie d'un instrument international comme la Convention sur le droit de la mer soulevait manifestement des problèmes juridiques de grande portée dépassant sa compétence, mais elle s'est engagée à appeler l'attention du Conseil de tutelle sur les préoccupations des Micronésiens.

268. Dès 1973, le Conseil de tutelle, dans son rapport au Conseil de sécurité, a souligné qu'il importait de protéger les ressources marines de la Micronésie et a noté qu'il importait également que les vues de la Micronésie soient dûment présentées à la Conférence 24/. La Mission recommande qu'à sa prochaine session, le Conseil de tutelle étudie la façon dont, au stade où elles en sont, les négociations en cours sur le droit de la mer affectent les intérêts de la Micronésie et veille en particulier à ce que les dispositions de l'article 6 de l'Accord de tutelle, qui a trait à la protection des ressources, soient appliquées.

24/ Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année,
Supplément spécial No 1 (S/10976), par. 200.

PROGRES SOCIAL

A. Services médicaux et sanitaires1. Généralités

269. A l'issue de son voyage, la Mission de visite estime que les réalisations effectuées sur le plan de l'équipement médical du Territoire doivent être portées au crédit de la Puissance administrante.

270. Elle relève toutefois un contraste marqué entre l'équipement des chefs-lieux de district - l'hôpital de Truk en particulier est une remarquable réalisation - et le sous-équipement des régions les plus éloignées. S'il lui paraît normal de faire porter l'effort sur les centres les plus peuplés, elle ne peut cependant qu'être défavorablement impressionnée par le spectacle de dispensaires ou d'antennes médicales qui, tant sur le plan de la construction que celui des fournitures médicales, sont très loin de correspondre aux normes minimales.

271. Le personnel médical est en augmentation par rapport à la dernière mission de visite de l'Organisation des Nations Unies, mais le nombre des médecins micronésiens est le même qu'il y a trois ans, alors qu'il s'est accru nettement en ce qui concerne les non micronésiens. Les services de santé continuent d'éprouver les mêmes difficultés qu'auparavant à recruter des jeunes Micronésiens désirant faire une carrière médicale après avoir suivi des études appropriées. Un effort a cependant été accompli en ce qui concerne le recyclage des assistants sanitaires et des infirmiers par le programme MEDEX, qui est provisoirement interrompu, le personnel formé étant, a-t-il été affirmé à la Mission, en nombre suffisant.

2. Personnel

272. Le personnel médical appartient aux services publics. Il n'y a pas de personnel médical privé à l'exception de la clinique dentaire de Saïpan administrée par la Mission des Adventistes du septième jour et d'un dentiste coréen établi dans le district de Ponape.

273. Depuis 1970, le poste de Directeur des services de santé est attribué à un Micronésien. Le Directeur a sous son autorité 56 médecins, mais alors que le nombre des Micronésiens n'a pas progressé depuis 1973 (il reste toujours à environ 38); celui des non Micronésiens est de 18 contre 16 en 1973. Il y a 54 médecins assistants formés par le MEDEX, 421 infirmières et 215 assistants sanitaires, tous Micronésiens (contre 75 p. 100 en 1970 et 96 p. 100 en 1973). En outre, alors qu'il y avait 18 dentistes en 1973, il y en a 24 en 1976 dont 21 Micronésiens et 3 non Micronésiens.

274. Environ 115 étudiants poursuivent en dehors du Territoire des études médicales ou paramédicales. Au cours des années passées, 141 étudiants ont reçu une formation universitaire et ont suivi à l'étranger des séminaires grâce à des bourses de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'Ecole d'infirmiers de Saïpan, qui peut recevoir 80 étudiants par an, est maintenant placée sous la supervision du Département de l'éducation.

275. Prenant en considération les observations faites par les différentes missions de visite de l'Organisation des Nations Unies qui avaient constaté que la plupart des assistants sanitaires vus à l'oeuvre n'avaient pratiquement aucune formation médicale, la Puissance administrante a organisé en 1972 à Truk le programme MEDEX. L'objectif de ce programme était d'améliorer les compétences médicales des assistants sanitaires et des infirmiers ainsi que la qualité des services dans les régions éloignées des chefs-lieux de district. Quatre classes ont suivi des cours de formation de novembre 1972 à octobre 1975; 54 assistants sanitaires et infirmiers sont retournés travailler dans les dispensaires, et il est prévu que les diplômés reviendront régulièrement dans les hôpitaux de district afin de maintenir leurs connaissances à jour. Tout en félicitant la Puissance administrante des progrès réalisés dans ce domaine, et qui, faut-il espérer, devraient se traduire par une amélioration de la qualité des soins fournis dans les régions éloignées, la Mission de visite se préoccupe de l'interruption du programme et elle forme le voeu que celui-ci soit repris si la nécessité s'en fait sentir.

276. La Mission a pu constater sur place les progrès accomplis dans le domaine des soins dentaires. Il y a des cliniques dentaires dans chacun des hôpitaux et des sous-hôpitaux de district. La fourniture de soins dentaires aux enfants des écoles, dans les centres tout au moins, est une heureuse initiative. La Mission a pu également observer que des cours apparemment très complets sont donnés aux futurs dentistes à l'Ecole dentaire de Palau d'où sont sortis sept étudiants et dont les cours sont actuellement suivis par six autres étudiants. La création à Ulithi (district de Yap) d'une annexe des services dentaires est à encourager, dans la mesure où cet exemple pourrait être étendu à d'autres régions éloignées.

3. Equipement médical

a) Hôpitaux

277. Il existe actuellement un hôpital dans chaque district, auxquels il faut ajouter le centre de rééducation de 30 lits annexé à l'hôpital de Majuro. La Mission a été favorablement impressionnée par le nouvel hôpital de Truk de 125 lits pourvu des équipements les plus modernes. Un hôpital neuf de 116 lits, du même type que celui de Truk, est en construction à Ponape et, selon les plans, devrait être achevé à la fin de juin 1976. Les travaux de construction d'un nouvel hôpital de 50 lits ont commencé à Yap et devraient être terminés dans le courant de l'année 1977. On ajoute à l'heure actuelle de nouvelles ailes au MacDonald Memorial Hospital de Koror et au Dr. Torres Hospital de Saïpan; les travaux ne sont pas encore terminés. A l'exception de l'hôpital de Majuro, qui non seulement est bien équipé mais est en bon état, les hôpitaux plus anciens, comme celui de Saïpan, manquent manifestement de crédits d'entretien. Des doléances ont été exprimées, notamment à Koror, sur l'insuffisance quantitative des fournitures médicales. A Truk, le responsable des services de santé a manifesté la crainte de voir son personnel réduit, alors qu'il est déjà en nombre trop réduit.

278. Au niveau de certains sous-districts, l'équipement sanitaire est complété par des hôpitaux moins importants. Tel est le cas de Rota (district des Mariannes) où les installations sont en bon état, de Kusaï où la Mission n'a pas eu le temps de se rendre, mais où un hôpital de 35 lits serait en voie d'achèvement et de

Ebaya (district des Marshall) où vient d'être achevé un hôpital de 22 lits. La Mission a toutefois pu observer que cet établissement, bien que récemment achevé, est déjà en voie de détérioration par suite de l'utilisation de matériaux inadaptés aux conditions climatiques. Elle a pu faire le même genre d'observations lorsqu'elle a visité d'autres installations (par exemple le dispensaire neuf de Jaluit). Sans pouvoir déterminer si les défects constatés sont dues à un manque de crédits ou à une mauvaise réalisation par les entreprises chargées de la construction, la Mission croit devoir recommander à la Puissance administrante de veiller davantage à ce que les installations en cours soient réalisées dans des conditions telles qu'elles puissent être utilisées pendant un nombre raisonnable d'années.

b) Dispensaires

279. Il y a 173 dispensaires et postes médicaux dans le Territoire, mais la plupart sont en mauvais état. Ils sont trop fréquemment installés dans des abris en tôle ou autres matériaux de récupération style "bidonville", peu esthétiques et inadaptés aux besoins locaux. Un crédit de 3 millions de dollars fourni par le HEW (Health, Education and Welfare Department) est prévu pour la construction de 68 nouveaux dispensaires destinés soit à remplacer les installations vétustes existant actuellement dans un certain nombre d'îles éloignées, soit à constituer de nouvelles unités là où elles sont nécessaires. Sept dispensaires ont été achevés dans les districts de Palau, Yap et des Mariannes.

280. Il faut souhaiter que les anomalies relevées dans le "Task force report" du Directeur des affaires territoriales (janvier 1976) dans la construction des dispensaires confiée à une entreprise dirigée par un expatrié ne se renouvelleront pas; six dispensaires seulement sur les 38 qui avaient été prévus ont été réalisés. Le programme étudié par les "Emergency Medical Services" devrait être mis en oeuvre sans nouveaux retards. Selon les indications données par la Puissance administrante, on disposerait pour ce faire de crédits fédéraux supplémentaires.

281. La Mission de visite ne saurait trop souligner le besoin, pour les habitants des îles les plus éloignées surtout, de disposer d'installations médicales convenables et dotées de fournitures suffisantes. Il a été avancé par les autorités médicales de Palau qu'il n'était pas utile de faire un effort particulier pour l'équipement des dispensaires dans certaines municipalités, les patients pouvant être transportés à Koror. En admettant que ce point de vue soit valable pour certaines îles du district de Palau, il est évident qu'il n'est pas applicable à l'ensemble de la population des îles éloignées. Selon des chiffres fournis par la Puissance administrante, 46 p. 100 des habitants (49 956) ont un accès direct aux six hôpitaux du district et aux sous-hôpitaux; 36 p. 100 (40 247) peuvent y accéder en un jour de voyage et les 18 p. 100 restants (20 353) disposent des 173 dispensaires existants. Il convient donc de faire porter l'effort sur cette fraction importante de la population tant en ce qui concerne la construction ou le remplacement des dispensaires que leur équipement. Un effort supplémentaire dans ce sens pourrait contribuer à freiner l'exode des jeunes vers les centres de districts qui prend des proportions alarmantes.

c) Evacuations sanitaires

282. Dans un territoire aux distances aussi considérables (certaines îles se trouvent à plusieurs centaines de kilomètres des chefs-lieux de district), la question des évacuations sanitaires pour les cas les plus graves prend une signification particulière. Un réseau de 200 petites stations radio permet d'établir le contact avec les hôpitaux de district, d'où l'importance d'un bon entretien de ces installations (dont certaines sont presque hors d'usage). Les liaisons maritimes entre les différentes îles sont trop espacées (le Malitobi, par exemple, met presque deux mois pour faire le tour complet des Marshall sud) pour être utilisées sauf, cas exceptionnel d'urgence, en l'absence de tout autre moyen de transport. Selon les indications fournies par la Puissance administrante, les services de santé ont acquis davantage de moyens de transport maritimes ou routiers. La Mission ne peut que recommander un effort toujours accru dans ce domaine.

283. Les évacuations sanitaires en dehors du Territoire pour les cas nécessitant des traitements spécialisés se font en direction des hôpitaux d'Honolulu, où les malades sont pris en charge par l'office de liaison du Territoire. Lors du passage de la Mission à Honolulu, 41 patients originaires des différentes îles étaient répartis dans les établissements hospitaliers. Cette solution est sans doute actuellement la meilleure, mais la Mission pense qu'il serait préférable que lorsque les moyens sur place seront suffisants, les patients soient traités à l'intérieur du Territoire afin de diminuer les dépenses entraînées par les évacuations. Les évacuations sur Guam paraissent la solution la plus pratique pour les malades originaires du district des Mariannes, et elle le restera sans doute longtemps.

4. Santé publique

284. Selon les indications fournies par la Puissance administrante, au cours des 20 dernières années, les causes essentielles des décès étaient dues aux infections respiratoires (gripes et pneumonies) ainsi qu'à d'autres maladies provoquées par le manque d'hygiène en milieu traditionnel et par l'insuffisance des soins médicaux. Ce schéma très général évolue progressivement et on se rapproche des caractéristiques existant dans les pays développés. Actuellement, selon les statistiques fournies, 19,3 p. 100 des décès seraient provoqués par le cancer et les maladies de coeur (18,6 p. 100 en 1973, soit une augmentation de 0,7 p. 100). Le taux de mortalité serait passé de 7,5 p. 1000 en 1967 à 5 p. 1000 en 1975.

285. Le taux de mortalité infantile a diminué, passant de 38,6 p. 1000 en 1965 à 29,7 p. 1000 en 1975. Cependant, des déficiences dues à la malnutrition sont fréquemment observées chez les enfants dont les mères sont salariées, phénomène dû à l'urbanisation et au passage d'une économie de subsistance à une économie monétaire; l'anémie (un fort pourcentage des décès à la naissance reste dû à un poids insuffisant à la naissance), le parasitisme et la dysenterie en sont les causes les plus fréquentes. Un plus grand nombre de mères semblent préférer l'hospitalisation à l'accouchement à domicile sous le contrôle d'une sage-femme traditionnelle. Cependant, les difficultés de transport font que de nombreuses mères ne peuvent se rendre à l'hôpital du district pour y recevoir des soins prénatals ou postnatals ou ne peuvent arriver à temps pour y accoucher. Tout cela montre à quel point il importe d'améliorer les moyens de transport et de relever les normes médicales dans les dispensaires éloignés.

286. Si la grippe n'est plus une cause majeure de décès, elle n'en reste pas moins la maladie la plus répandue (14 528 cas en 1975 contre 10 191 en 1974). Un programme d'immunisation destiné à réduire la mortalité due à la grippe chez les individus de plus de 65 ans est en cours dans chaque district. Un programme de vaccination est également en cours dans les six districts contre la diphtérie, le tétanos, la polyomyélite et la rubéole; 85 p. 100 des enfants au-dessous de six ans ont été vaccinés. Mais le programme ne sera complété que lorsque les enfants des îles les plus éloignées auront également pu être vaccinés. L'amibiase (2 583 cas en 1975 contre 3 157 en 1974) reste trop fréquente. Les cas signalés de maladies vénériennes sont passés de 684 en 1974 à 561 en 1975; cette diminution étant sans doute due aux contrôles plus nombreux qui ont lieu (570 femmes ont été examinées en 1975). Il semble que la tuberculose soit également en légère régression (101 cas en 1974 contre 166 en 1973), ce résultat est obtenu par l'augmentation des traitements à domicile. Ces indications sont toutefois contredites par celles qui ont été données à la Mission lors de la visite de l'hôpital de Majuro où une augmentation des cas de tuberculose a au contraire été signalée. Il y a eu neuf cas de lèpre signalés en 1975 contre 23 l'année précédente.

287. Les chiffres ne doivent pas faire exagérément illusion. Si un effort sérieux a été fait sur le plan de l'équipement, par contre, les normes sanitaires demeurent généralement médiocres. L'une des tâches principales dans le domaine de la santé consiste à relever le niveau de connaissances insuffisant de la population en matière de santé, notamment en ce qui concerne l'hygiène personnelle et l'hygiène du milieu. Le fait que l'amibiase occupe toujours le second rang parmi les maladies enregistrées du Territoire démontre bien l'insuffisance des normes sanitaires actuelles. La Mission a noté que depuis 1974, un programme d'éducation médicale a été entrepris dans chacun des six districts.

288. Des programmes de radio sur l'hygiène dentaire, la prévention des maladies, l'abus des drogues et l'éducation sanitaire de base ont été établis. Toutefois, cette campagne n'affecte que les centres les plus importants. Il serait souhaitable, en outre, que des équipes itinérantes soient envoyées dans les îles les plus éloignées afin d'inculquer à la population quelques saines notions en matière d'hygiène, au besoin par l'exemple (incinération des ordures). L'éducation au niveau de l'école primaire paraît être un des moyens les plus efficaces pour éduquer les enfants sur le plan de l'hygiène et la Mission recommande que des programmes appropriés, semblables à ceux qui, semble-t-il, sont déjà en usage, soient mis en oeuvre dans toutes les écoles des districts. Les organismes communautaires là où ils existent devraient pouvoir également participer à l'effort d'éducation en matière d'hygiène.

B. Croissance démographique et contrôle des naissances

289. Le dernier recensement de la Micronésie remonte à 1973; il indique que la population, qui s'élevait à 115 000 habitants, devrait passer à 122 951 en 1976 et à 141 757 en l'an 1980 (124 977 sans les Mariannes). Le taux d'augmentation de 3,6 p. 100 par an est un des plus hauts du monde et, s'il se maintient, la population atteindra le chiffre de 300 000 en l'an 2000. Les efforts entrepris dans le domaine de la santé publique ont entraîné une réduction du taux de la

mortalité à tous les âges de la population; le taux des naissances est resté élevé et, étant donné le nombre et la proportion de femmes accédant à l'âge de la maternité, il est vraisemblable que la tendance actuelle à l'accroissement de la population se maintiendra pendant un certain nombre d'années à venir, peut-être pendant une ou deux autres générations. Parler d'explosion démographique dans un ensemble d'îles s'étendant sur 4 500 km d'ouest en est et peuplées de 122 000 habitants seulement peut surprendre; il n'en demeure pas moins que l'île de Moen, chef-lieu du district de Truk, avec ses 9 000 habitants est surpeuplée. Dans les Marshall, si la population de l'île d'Ebeye, où s'entassent les 7 000 habitants qui constituent le réservoir de la main-d'oeuvre de Kuwajalein, continue d'augmenter, les problèmes risquent de devenir insurmontables.

290. La Mission a appris que des services de planification de la famille existent dans chacun des six districts et que dans les îles éloignées c'est le personnel médical qui, à l'occasion de ses visites périodiques, dispense des conseils en la matière. Il semble toutefois que les efforts entrepris dans ce domaine n'aient pas été très fructueux, le taux de la natalité est passé de 2,85 en 1971 à 3,6 en 1975. Les traditions culturelles et sociales de la population continuent de s'opposer aux méthodes de contraception, et il est peu probable qu'elles soient admises tant que les motivations économiques et sociales actuelles qui favorisent le maintien d'un système de famille étendue comportant de nombreux enfants prévaudront.

C. Développement communautaire

291. Les principales organisations qui s'occupent du développement communautaire dans le Territoire sous tutelle sont la Division du développement communautaire, les organismes d'action communautaire et les équipes d'action civique.

292. La Division du développement communautaire coordonne les activités de divers programmes du gouvernement, fournit des conseils techniques pour les activités d'auto-assistance et appuie les différents groupes communautaires tels que les organisations de femmes et de jeunesse. Le programme de subventions représente l'une de ses activités principales. Dans le cadre de ce programme, l'Administration fournit une assistance financière et technique aux communautés locales pour les aider à établir et à exécuter des projets d'intérêt public lorsque les ressources financières locales sont insuffisantes, par exemple, construction de routes, d'écoles, de dispensaires, achat de bacs et construction de centrales électriques. Pendant l'exercice financier 1973-1974, le coût de ces projets a été évalué à 593 100 dollars, dont 344 560 ont été fournis par le gouvernement. Les contributions de contrepartie de 58 communautés participantes se sont élevées à 248 540 dollars tant en espèces qu'en main-d'oeuvre bénévole, en matériaux, en terrains ou autres contributions en nature. Outre le programme de subventions à l'échelon du Territoire, les six administrations de district financent des projets d'auto-assistance analogues dont le coût est imputé sur les recettes locales.

293. L'Office of Economic Opportunity des Etats-Unis (OEO) a continué à financer l'Office of Economic Opportunity du Territoire, qui a reçu 19 000 dollars en 1974 pour maintenir des services de liaison au profit des organismes d'action communautaire. La Société juridique de Micronésie, créée en 1971 grâce à des

fonds versés par l'OEO, a reçu 600 000 dollars en 1974 à titre de budget de fonctionnement. Son personnel comprend deux avocats des Etats-Unis et plusieurs avocats micronésiens dans chaque district. Elle fournit des services juridiques aux citoyens micronésiens qui intentent une action en justice. On a souligné auprès de la Mission, lorsqu'elle s'est rendue dans les districts, l'importance des activités de la Société juridique de Micronésie. Il faut donc espérer que celle-ci pourra continuer à faire bénéficier la population de ses services.

294. Il existe dans cinq districts sur six un organisme d'action communautaire. L'Administration des services communautaires continue à fournir aux organismes d'action communautaire plus de la moitié des subventions, soit 800 000 dollars environ par an. De son côté, le Département de la santé, de l'éducation et de la protection sociale des Etats-Unis fournit un complément d'un montant de 700 000 dollars, grâce auquel est assurée l'exécution du programme intensif à l'intention des enfants d'âge préscolaire.

295. En 1969 a été lancé le Programme d'action civique qui a pour objet d'aider la population à construire des bâtiments et des routes et de lui apprendre à utiliser et à entretenir le matériel. L'armée américaine fournit le personnel des équipes en vertu d'un accord d'aide interministériel, renouvelable chaque année, conclu entre le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la défense. Il y a eu à un certain moment jusqu'à huit équipes d'action civique en action dans le Territoire, mais leur nombre s'est considérablement réduit au fur et à mesure qu'elles se sont acquittées des tâches qui leur avaient été assignées. A l'heure actuelle, il ne reste plus que deux équipes : une équipe de l'aviation dans le district de Truk (où la Mission s'est rendue) et une équipe de la marine dans le district de Palau. Durant sa visite de la Micronésie, la Mission a été frappée par l'importance de l'aide apportée par les équipes d'action civique aux communautés locales. Malheureusement, les fonds s'épuisent, les activités se sont ralenties.

296. Ainsi que la mission précédente a déjà pu le constater, le Territoire compte encore trop largement sur l'aide extérieure pour le financement des activités communautaires. Il est apparu à la présente Mission, en de nombreuses occasions, que le travail bénévole ne suscitait pas grand enthousiasme. On attendait du gouvernement qu'il rémunère des services qui devraient être fournis bénévolement par les membres de la communauté. Il faut espérer que cet état d'esprit changera et que la population des divers districts et municipalités participera plus activement aux activités communautaires.

D. Logements à bon marché

297. Environ 14 000 unités de logement sont réparties dans l'ensemble du Territoire sous tutelle. Comme l'ont observé les missions d'inspection précédentes, il faut de toute urgence améliorer les conditions de logement tout à fait insuffisantes dans lesquelles vivent encore quelque 10 000 familles micronésiennes. Une commission territoriale du logement et six organismes responsables du logement dans les districts ont été créés en 1974. La Commission, composée de sept fonctionnaires micronésiens, a recruté du personnel administratif et sollicité l'assistance d'experts auprès du Gouvernement des Etats-Unis et du PNUD.

298. En 1976, la Commission a présenté son troisième rapport annuel au Haut Commissaire et au Congrès de la Micronésie. En transmettant ce rapport, le Président de la Commission a déclaré que 1975 avait pour celle-ci été une année de croissance limitée. Bien qu'elle ait pu obtenir certains résultats, ses activités n'ont eu qu'une portée restreinte, le capital servant à financer les prêts n'augmentant pas, elle était financièrement très limitée. Or, les demandes de logement émanant des familles micronésiennes excédaient de beaucoup la capacité de prêt actuelle du Territoire sous tutelle. La Commission soulignait dans son rapport qu'elle avait réussi pour la première fois à obtenir une subvention de 250 000 dollars dans le cadre du Programme global de subventions pour le développement communautaire (Titre I). En outre, elle avait obtenu une allocation annuelle de 210 000 dollars sur une période de 20 ans qui servirait à verser des subventions pour les loyers aux familles ayant un faible revenu.

299. On notera que les experts en matière de logement envoyés par les institutions des Nations Unies et les Etats-Unis ont, pour leur part, insisté sur la nécessité d'une planification du logement à l'échelle du Territoire. La Mission est consciente des problèmes qui se posent à la Commission territoriale du logement en raison du manque de fonds, mais elle estime, toutefois, que la population peut faire beaucoup par elle-même pour réduire la grave pénurie de logements. On aura l'occasion de revenir dans ce chapitre sur ce point particulier. Pour commencer, on pourrait réaliser des économies en utilisant davantage les matériaux de construction produits localement, comme le bois et les briques, ce qui, en retour, contribuerait à développer l'industrie de la construction locale.

E. Condition de la femme et organisations féminines

300. Dans le Territoire sous tutelle, les femmes sont égales aux hommes devant la loi. Elles ont, dans les mêmes conditions, accès aux tribunaux et le droit de posséder des biens, de disposer de leurs revenus, d'avoir qualité de tuteur, d'exercer une profession, d'occuper des fonctions officielles et de voter. Les conjoints ne sont pas mutuellement responsables de leurs dettes, ni en droit civil ni d'après les coutumes locales. L'Administration ne fait aucune discrimination entre les deux sexes en ce qui concerne l'enseignement, les possibilités de formation spécialisée, les moyens culturels ainsi que le droit de vote et le droit au Travail.

301. Les femmes micronésiennes participent de plus en plus nombreuses à la vie publique et sociale. Un nombre croissant de jeunes filles fréquente les écoles du Territoire et poursuit des études à l'étranger. Toutefois, la Mission n'a rencontré que fort peu de femmes titulaires de postes importants aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. En fait, le Congrès de la Micronésie ne compte qu'une seule femme et le Sénat n'en compte aucune. La Mission, autant qu'elle s'en souvienne, n'a pas trouvé une seule femme qui fasse partie d'une législature de district ou d'un conseil municipal. Il n'y a dans le Territoire que deux organisations féminines actives : l'une à Saïpan et l'autre à Majuro. La Mission a rencontré des représentantes de l'Association féminine de Saïpan - comme l'avait également fait la mission envoyée en 1975 pour observer le déroulement du plébiscite. Elle a été favorablement impressionnée par l'étendue de leurs connaissances et la sagacité avec laquelle elles envisagent le statut politique futur de la Micronésie et de leur propre district.

302. A Majuro, la Mission a eu l'occasion de rencontrer quelques membres de l'Organisation des femmes des îles Marshall; là encore, elle a été impressionnée par leur maturité politique et leur compréhension profonde des problèmes du Territoire.

303. Comme dans la plupart des pays en développement, il n'est pas souvent fait appel, pour diverses raisons, aux compétences des femmes qui ont fait des études dans le Territoire ou sont allées les achever à l'étranger. Dans certains cas, les traditions et les préjugés sociaux ne permettent pas aux jeunes diplômées d'occuper des postes dans la fonction publique ni dans des entreprises privées. De même, comme dans de nombreux pays développés ou en développement, beaucoup de jeunes femmes aptes à exercer une profession se consacrent uniquement aux soins du ménage.

304. La Mission n'ignore nullement que certains de ces problèmes ne sont pas particuliers à la Micronésie. Elle espère toutefois que les autorités demeureront toujours très conscientes de l'importance de la participation des femmes dans tous les domaines d'activités visant au développement économique, social et politique de la Micronésie.

F. Questions relatives à la jeunesse

305. La Mission de visite de 1973 a rapporté qu'elle avait été informée que le nombre de délits commis par des jeunes continuait d'augmenter, notamment dans les centres de district et que la délinquance juvénile constituait un des grands problèmes sociaux du Territoire 25/. La présente Mission partage entièrement les préoccupations de celle qui l'a précédée. L'accroissement de la délinquance juvénile semble être due principalement au manque d'emplois, à la concentration des activités dans les centres de district, à l'affaiblissement de l'autorité parentale et familiale et aux problèmes liés à l'usage abusif des boissons alcoolisées et, jusqu'à un certain point, des drogues.

306. Le Bureau de la sécurité publique et la Division de développement communautaire partagent la responsabilité de prévenir la délinquance juvénile. En outre, des groupements civiques s'occupant de cette question ont été organisés. Les législatures des districts de Palau, de Yap et de Marshall ont mis en place des conseils de planification interorganismes chargés de créer des bureaux de la jeunesse au niveau du district.

307. Le Conseil d'Aloha des Boy-scouts d'Amérique, entre autres, continue à fournir une assistance technique en formant des chefs scouts bénévoles, et il contribue à mobiliser les ressources de la communauté au bénéfice du scoutisme. Parmi les autres programmes en faveur de la jeunesse en vigueur sur le Territoire, on relève le Neighbourhood Youth Programme, institué en 1968 pour donner aux jeunes non scolarisés et sans emploi l'expérience du travail et remédier aux lacunes de leur éducation, et le Job Corps, programme établi par le gouvernement fédéral en vue de donner aux jeunes une formation professionnelle spécialisée au Centre d'Hawaii.

25/ Ibid., par. 394.

308. Vu la gravité des problèmes relatifs à la jeunesse, la Mission réitère les recommandations faites en 1973 par la Mission de 1973 26/ à l'intention de l'Administration à qui l'on recommandait d'entreprendre les activités suivantes : construction de centres de loisir, services de conseils aux parents et à la jeunesse, mise au point de programmes de réhabilitation et formation du personnel approprié et, en dernier recours, construction de centres de détention adéquats. Et surtout, la Mission recommande instamment à l'Administration d'envisager en toute priorité la création d'emplois à l'intention des jeunes qui risqueraient sans cela de poser des problèmes à la société.

G. Peace Corps

309. Les activités du Peace Corps en Micronésie obéissent à deux principes directeurs : la loi du Congrès des Etats-Unis portant création du Peace Corps et un mémorandum d'accord passé entre le Haut Commissaire du Territoire sous tutelle et le Directeur du Peace Corps en Micronésie portant spécifiquement sur l'assistance du Peace Corps aux habitants et à l'Administration du Territoire. Le Peace Corps a commencé ses activités en Micronésie en 1966 et, depuis cette date, plus de 3 500 volontaires ont travaillé dans le Territoire.

310. Leur nombre s'élève actuellement à 254. Près de 70 p. 100 (174) d'entre eux sont dans l'enseignement; les 30 p. 100 restants comprennent des juristes qui collaborent avec les législatures de municipalités et de district et avec le Congrès de la Micronésie, des architectes, des ingénieurs et des experts du bâtiment qui s'occupent de projets municipaux.

311. La Mission s'est entretenue avec les administrateurs principaux du Peace Corps à Washington D.C., et avec les directeurs et les volontaires répartis sur l'ensemble du Territoire. Elle a été impressionnée par le dévouement et la conscience professionnelle avec lesquels ceux-ci s'acquittent de leur tâche, en particulier dans des îles isolées de la Micronésie. Il est évident qu'ils rendent des services précieux dans des zones où il n'existe aucune main-d'oeuvre qualifiée.

312. Les notables et les habitants de divers districts et municipalités ont fait savoir à la Mission que l'effectif des volontaires allait décroissant alors qu'au contraire des renforts seraient nécessaires pour compléter la tâche qu'accomplissent ceux qui se trouvent déjà dans le territoire. Ils ont fait ressortir, en particulier, l'importance que présente l'enseignement de la langue anglaise : or, il faudrait un certain temps pour préparer les Micronésiens à remplacer les volontaires du Peace Corps qui enseignent l'anglais.

313. La Mission recommande tout particulièrement que l'on examine attentivement le programme du Peace Corps en Micronésie en vue de s'assurer les services des volontaires, en particulier les enseignants, en attendant que des Micronésiens, suffisamment formés, puissent les remplacer.

26/ Ibid., par. 399.

PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT

A. Généralités

314. L'Autorité administrante a effectué depuis déjà un certain nombre d'années un gros effort sur le plan de l'enseignement tant primaire que secondaire. La scolarisation des enfants d'âge primaire est presque totale et celle des enfants d'âge secondaire tend à se généraliser. Cependant, si les écoles primaires sont en nombre suffisant, elles doivent cependant, dans une forte proportion, être remplacées par des locaux neufs et mieux aménagés. En outre, il n'y a pas encore suffisamment d'écoles secondaires et c'est une des raisons pour lesquelles il faudra attendre 1980 pour obtenir 80 p. 100 de fréquentation scolaire au niveau secondaire.

315. Le problème de la qualification des enseignants constitue la difficulté majeure à laquelle se heurte le Département de l'éducation. La Mission a constaté qu'un nombre important d'instituteurs était d'un niveau insuffisant, notamment pour ce qui est de la connaissance de l'anglais. Elle apprécie les assurances données par les autorités selon lesquelles la formation et le recyclage des enseignants sont au premier plan de leurs préoccupations. Le rôle joué à cet égard par le "Community College" de Ponapé et ses annexes dans les districts est important.

316. Une question d'ordre plus général continue de se poser : le développement de l'enseignement général à tous les niveaux, qui pose déjà des problèmes d'emploi, risque de créer des difficultés insurmontables dans les années à venir. La Mission rappelle les recommandations du Conseil de tutelle selon lesquelles l'accent devrait être mis sur l'enseignement professionnel. La Mission partage cependant les doutes exprimés par certains sur l'utilité de développer des qualifications peu utilisées dans le Territoire, ce qui risque de poser les mêmes problèmes que l'augmentation rapide du nombre des diplômés; elle pense que la formation professionnelle et technique devrait être poussée dans des secteurs tels que la pêche, l'agriculture, la construction, la menuiserie et la mécanique simple.

B. Constructions scolaires

317. Selon l'Autorité administrante, les 230 écoles primaires publiques du Territoire sont pratiquement toutes dans un état satisfaisant, étant entendu qu'elles disposent d'un espace suffisant, qu'elles sont protégées de façon adéquate contre la pluie et qu'elles disposent de sols autres qu'en terre battue ou en corail. La Mission de visite a pu constater que de nombreuses écoles répondent effectivement à cette description, mais que ce n'est pas le cas de toutes les écoles visitées. Le niveau des bâtiments et des installations varie généralement d'un district à l'autre. Mais dans des cas qui sont très loin de représenter l'exception, il est tout à fait insuffisant (par exemple, toits non étanches, boiseries attaquées par les termites). Un nouvel effort devrait être réalisé pour la construction d'écoles primaires neuves. La Mission constate avec satisfaction que le budget de 1974-1975 prévoit à cet effet 200 000 dollars pour le district

de Truk et 265 000 dollars pour celui de Ponapé, l'effort devant être porté principalement sur les îles éloignées qui sont les plus démunies. La Mission a inauguré et visité les 8 classes neuves d'Ebeye (district des îles Marshall), réalisées l'année dernière par un entrepreneur local, et très réussies.

318. Les écoles secondaires sont généralement plus spacieuses et mieux construites que les écoles primaires. La Mission a pu constater que tel était le cas notamment de l'école à deux étages et 14 classes de Majuro, ainsi que de celle de Colonia (Yap). Les écoles répondent apparemment aux besoins locaux. La Mission estime par contre que l'école secondaire de Jaluit (îles Marshall) prévue pour 500 élèves en provenance de la région méridionale du district est de dimensions exagérées et pourvue d'aménagements dispendieux et parfois inutiles contrastant avec la pauvreté du village voisin. Elle partage l'opinion exprimée par le Directeur des affaires territoriales du Département de l'intérieur des Etats-Unis qui estime que l'école de Jaluit "semble avoir été construite selon des plans trop grandioses, avec des murs en béton plus épais et plus décorés que nécessaire".

319. Quelques critiques doivent être faites au sujet des logements des élèves. La Mission a pu constater que, comme en 1973, les élèves de l'école secondaire de Majuro sont logés dans des barraquements en bois, dont le principal défaut, en dehors de l'inconfort qui y règne, est de constituer une proie toute désignée pour les incendies. La Mission a pu également observer qu'à Ulithi (district de Yap), les dortoirs ont été construits sans toit et sans adduction d'eau faute de crédits suffisants. Elle pense que lors de l'établissement des devis, les prévisions devraient être faites de telle manière que les bâtiments soient utilisables, et qu'on n'en soit pas réduit à des expédients comme ceux qui consistent à faire bâtir le toit par les étudiants eux-mêmes. La Mission espère que la somme de 1 500 000 dollars destinée à l'aménagement de réfectoires, de classes et de dortoirs à Truk, à Ponapé et dans les îles Marshall sera suffisante pour mener à bien ces projets.

320. Quelques projets sont à l'étude ou en cours pour améliorer les installations du "Community College of Micronesia" et du "Micronesian Occupational Center". Le premier, situé à Kolenia (district de Ponapé), qui dispense un enseignement post-secondaire, est actuellement très à l'étroit et est construit en matériaux temporaires. Un nouvel emplacement a été réservé aux environs de Ponapé, mais le projet ne pourra démarrer que lorsque des crédits suffisants auront été rassemblés. Le second, situé à Koror (district des Palaos) abrite les élèves des cours techniques originaires de tous les districts de Micronésie; dans ce cas également, la construction de 8 classes est conditionnée par l'octroi de fonds qui ont été demandés au Département de l'éducation des Etats-Unis. Un dortoir pour 80 étudiants a cependant été achevé et il est prévu de réaménager des dortoirs existants.

C. Enseignement primaire

321. Le nombre des élèves dans les écoles primaires s'élève à 30 939, contre 30 751 en 1973. Il est de 28 332 dans les écoles publiques (contre 27 371 en 1973) et de 2 607 dans les écoles privées (contre 3 380 en 1973). Selon les autorités, l'enseignement primaire est accessible à presque tous les enfants âgés de 6 à 14 ans.

Il l'était déjà en 1973, alors qu'il n'était accessible qu'à 83 p. 100 d'entre eux en 1959. En outre, 695 enfants (contre 423 en 1973) vont dans des jardins d'enfants.

322. La Mission de visite a pu constater sur place que les rapports de l'Autorité administrante sur la généralisation de l'enseignement primaire correspondent à la réalité et elle reconnaît l'importance de la tâche ainsi accomplie. Elle mesure en particulier les difficultés rencontrées pour implanter des services scolaires dans des îles souvent très éloignées des chefs-lieux de district.

323. L'effort, selon la Mission de visite, doit porter maintenant, non pas tant sur la généralisation de l'enseignement qui est pratiquement acquise, que sur sa qualité. Les moyens disponibles, manuels et autres matériels d'enseignement indispensables, sont trop souvent qualitativement et quantitativement disparates. Des doléances ont été exprimées à plusieurs reprises à ce sujet par les instituteurs. Ces derniers sont manifestement eux-mêmes d'une qualité inégale. Leur formation de base laisse souvent à désirer et la Mission a eu l'occasion de constater qu'un certain nombre d'entre eux possédaient de l'anglais une connaissance très insuffisante qui faisait douter de leur qualification, l'anglais étant à partir de la quatrième année la langue principale d'enseignement et étant enseignée également comme seconde langue.

D. Enseignement secondaire

324. Au total 7 970 élèves (contre 7 102 en 1973) suivent les cours des écoles secondaires, dont 6 202 dans des écoles publiques et 1 768 dans des établissements privés. De nouveaux bâtiments sont actuellement en cours d'utilisation à Jaluit (district des îles Marshall) et à Kolonia (district de Ponapé).

325. L'effort entrepris a pour objectif de permettre à 80 p. 100 des élèves sortant des écoles primaires de suivre les cours secondaires. En effet, dans la situation actuelle et par suite du manque de locaux, un pourcentage d'élèves, d'ailleurs variable selon les districts, ne peut passer du primaire au secondaire à l'issue de la huitième année. Des doléances à ce sujet ont été exprimées à plusieurs reprises. L'objectif de l'Administration est d'atteindre en 1983 80 p. 100 de fréquentation scolaire au niveau secondaire, ce qui portera la population scolaire dans ce cycle à 11 900 élèves.

326. Se référant à certaines études sur les perspectives de l'enseignement secondaire dans le Territoire, la Mission partage les préoccupations exprimées sur le coût de l'opération pour le budget local, mais surtout au sujet des possibilités d'emploi des très nombreux jeunes qui obtiendront leurs diplômes ou qui, tout au moins, auront effectué plusieurs années de scolarité. La Mission estime qu'il y a là un problème de première importance qui risque de peser sur les structures sociales et économiques du Territoire.

327. La qualité des installations et des moyens d'enseignement varie d'un district à l'autre, mais, dans l'ensemble, l'état des écoles secondaires est plus satisfaisant que celui des écoles primaires. On a déjà vu plus haut ce que la Mission pense de l'école de Jaluit.

328. Le problème de l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire se pose dans des termes identiques à celui de l'enseignement primaire. De trop nombreux enseignants ont un niveau qui se rapproche davantage de celui du primaire; dans de nombreux cas également la connaissance de l'anglais est insuffisante, ce qui pose un problème d'autant plus important que dans le secondaire la totalité de l'enseignement se fait dans cette langue.

E. Enseignement professionnel et technique

329. Il convient de souligner qu'il existe dans un certain nombre d'écoles primaires, un enseignement préprofessionnel où sont données notamment des notions de jardinage. Bien que ce type d'enseignement ne vienne qu'en complément de l'enseignement classique et qu'il ne puisse avoir un effet décisif sur l'orientation future des élèves, il doit être encouragé dans la mesure où il leur apprend à utiliser des outils simples et à les distraire dans une certaine mesure d'activités purement scolaires. Il devrait être étendu pour les filles à l'enseignement ménager.

330. Des cours professionnels ou préprofessionnels sont à la disposition des élèves dans toutes les écoles secondaires du Territoire et ils couvrent des matières telles que la charpenterie, la maçonnerie, la construction de bateaux, la réparation des petits moteurs et la mécanique en général. Il y a également dans toutes les écoles secondaires des cours d'agriculture et certaines donnent un enseignement spécialisé tel que la dactylographie. En 1975, 2 030 élèves suivaient des cours commerciaux, cependant que 1 069 se consacraient au secrétariat et 570 à l'agriculture. Des crédits de 1 800 000 dollars ont été consacrés à ce genre d'enseignement auquel ont participé 151 instituteurs.

331. Les deux principaux établissements dispensant un enseignement professionnel à plein temps sont le Centre micronésien de formation professionnelle de Koror et l'Ecole d'agriculture et de commerce de Ponapé. Le Centre micronésien de formation professionnelle de Koror en est à sa sixième année d'existence. Il dispense des cours dans les domaines de l'agriculture, l'entretien du matériel de climatisation et de réfrigération, la mécanique et la peinture automobile, la charpenterie, la maçonnerie, l'électricité, la plomberie, l'entretien et la réparation des petits moteurs, la mécanique diesel, la cuisine, la couture et même la dentisterie. En 1975, les cours d'enseignement technique étaient suivis par 260 élèves : la répartition était approximativement la suivante : 52 au niveau secondaire, 182 au niveau postsecondaire et 26 au niveau de l'enseignement des adultes. Quatre-vingt neuf élèves ont reçu leur diplôme au cours de l'année.

332. L'enseignement est dispensé par 24 Micronésiens et non-Micronésiens, aidés eux-mêmes par 63 assistants. Le Centre micronésien de formation professionnelle paie également les salaires de six inspecteurs de district pour l'enseignement professionnel qui, dans chacun des districts, assurent le développement et la coordination du programme d'éducation professionnelle dans les écoles primaires et secondaires. L'accent est mis autant sur la pratique que sur la théorie, et les élèves accomplissent de nombreux travaux; au cours de l'année 1975 une nouvelle classe de mécanique diesel a été construite, des réparations ont été effectuées dans 5 dortoirs et deux systèmes de climatisation destinés aux salles de classe ont été installés. En outre, les élèves s'exercent régulièrement sur les engins mécaniques ou électriques dont dispose le Centre. L'éducation

générale n'est pas entièrement négligée pour autant et les élèves reçoivent en particulier des cours de mathématiques et d'anglais.

333. Selon les statistiques fournies par le Centre, sur 459 élèves, 294 ont trouvé des emplois sans rapport avec leur formation. Ces chiffres sont parfois contestés et, selon d'autres sources, 45,3 p. 100 seulement des élèves exercent une profession à laquelle ils ont été préparés; il a été avancé que le système des castes existant dans certains districts, des raisons d'ancienneté qui font que les diplômés débudent dans des emplois au-dessous de leur qualification, les différences de langue entre les districts, le désir des élèves de vivre dans leur île natale où souvent les emplois spécialisés n'existent pas, sont à l'origine de cette situation. Certains pensent qu'étant donné le prix de revient des études, il serait peut-être préférable que la formation technique soit dispensée uniquement au niveau des écoles secondaires.

334. La Mission ne peut prétendre, à l'issue d'un séjour de cinq semaines en Micronésie, connaître toutes les données du problème de l'enseignement professionnel et technique. Elle recommande cependant que les autorités accordent à l'enseignement technique une importance prioritaire. Si des réformes étaient apportées dans ce domaine, elles pourraient porter sur la suppression de certains cours qui, dans le contexte micronésien, ne sont pas d'une grande utilité; il n'est sans doute pas indispensable de former des spécialistes de la climatisation; par contre un effort pourrait être concentré sur des matières telles que l'entretien et la réparation des petits moteurs, l'agriculture, la menuiserie et la maçonnerie.

335. La Mission estime, par ailleurs, que l'origine très diverse des élèves, qui viennent de tous les districts, est un des éléments qui devraient à la longue participer à la création parmi les jeunes d'un état d'esprit transcendant les limites des districts. La même observation peut être faite en ce qui concerne l'origine des élèves de l'école d'agriculture et de commerce de Ponapé située près du village de Metelanim. Selon les plus récentes statistiques, la répartition par district est la suivante : Ponapé : 54; Truk : 44; Yap : 23; îles Marshall : 17; Palaos : 14; îles Mariannes : 3.

336. La durée de la scolarité de l'école de Ponapé est de 4 ans avec un enseignement portant sur l'agriculture, la construction et la mécanique. Sur les 81 hectares occupés par le campus, 28 sont mis en culture, à la fois pour la formation pratique des élèves et pour la production d'une partie du ravitaillement. De même que le Centre micronésien de formation professionnelle de Koror, l'école de Ponapé dispose sans doute d'un outillage plus perfectionné que celui qui existe en général au niveau des villages. La Mission est consciente de la nécessité pour le Territoire de former quelques très bons spécialistes capables d'utiliser cet outillage; toutefois, selon elle, il conviendrait de ne pas oublier que, le plus souvent, les Micronésiens n'ont comme travaux techniques à faire que l'amélioration de leur logement ou la réparation de petits moteurs.

F. Ecoles privées

337. Conformément au titre 41 du Code du Territoire sous tutelle, l'autorisation d'ouverture des écoles privées est soumise à l'approbation du Haut Commissaire sur recommandation du Directeur de l'enseignement. Les autorisations sont renouvelables tous les trois ans. La loi prévoit que les élèves des écoles

privées reçoivent du Territoire sous tutelle les mêmes avantages que ceux des écoles publiques en ce qui concerne le transport, les assurances, les services médicaux, les livres de classe et la nourriture. Les législatures de district aident les écoles privées à réaliser leurs objectifs. Les écoles privées reçoivent aussi des fonds de sources privées telles que les conseils des missions et des sociétés.

338. Toutefois, les écoles dirigées par les missions religieuses, catholiques principalement, ont des difficultés financières et il leur est souvent difficile de maintenir des normes satisfaisantes. Ceci est vrai surtout dans les écoles primaires, où le nombre d'enfants inscrits est en baisse depuis 1973. Mais la Mission a constaté également que des écoles secondaires comme "Xavier School" de Truk ont des bâtiments en mauvais état; elle estime qu'étant donné la qualité de l'enseignement dispensé par ces établissements, les pouvoirs publics devraient faire un effort supplémentaire en leur faveur.

G. Personnel

339. En 1973, 89,5 p. 100 des enseignants dans les écoles primaires étaient micronésiens; dans l'enseignement secondaire, la proportion était de 44 p. 100; dans le personnel administratif, il y avait 258 Micronésiens et 94 expatriés.

340. Une nouvelle progression a été enregistrée dans le domaine de la "micronisation" du personnel. Tous les membres du Conseil micronésien de l'enseignement ainsi que des conseils de district sont maintenant Micronésiens, de même que les directeurs des départements de l'éducation au niveau des districts et les adjoints des directeurs dans quatre districts. Les directeurs du "Community College of Micronesia" et du Centre micronésien de formation professionnelle sont micronésiens et sur 16 directeurs d'écoles secondaires, 12 sont originaires du pays. Sur 12 membres du Conseil consultatif de la main-d'oeuvre du Territoire sous tutelle créé en 1969, qui est chargé de donner des avis au Haut Commissaire sur les besoins du Territoire dans le domaine de l'enseignement professionnel et technique, 11 sont micronésiens.

341. Dans l'enseignement primaire, 94 p. 100 des instituteurs sont micronésiens; la proportion est de 59 p. 100 dans le secondaire (contre 44 p. 100 en 1973), mais la qualité des enseignants demeure insuffisante : 4 p. 100 seulement ont un "bachelor's degree"; 11 p. 100 un "Associate of Science Degree" et 80 p. 100 un diplôme de fin d'études secondaires ou un certificat équivalent.

342. Le "Community College of Micronesia" situé à Kolonia (Ponapé) est le principal établissement de formation pédagogique du Territoire sous tutelle. Il dispense un cours spécialisé de deux ans de formation pédagogique auquel peuvent accéder les étudiants originaires des six districts. Sur 155 étudiants, 41 viennent de Ponapé, 41 de Truk, 23 de Yap, 20 des îles Marshall, 19 des Palaos et 11 des îles Mariannes. Les études sont sanctionnées par l'un de cinq diplômes d'"Associate of Science" (infirmiers, administration des affaires, éducation spécialisée, instituteurs primaires et instituteurs secondaires d'éducation professionnelle). Il est intéressant de noter que des efforts ont été entrepris pour étendre les services du "Community College" aux districts. Des centres de formation de professeurs existent dans les chefs-lieux de Ponapé, Palaos, Truk

et des îles Marshall et leurs cours sont suivis à temps complet par 108 étudiants; 64 autres étudiants suivent des cours à temps partiel dans les mêmes districts. La Mission partage entièrement l'opinion du Département de l'éducation sur la nécessité de transférer le "Community College" de son emplacement actuel, beaucoup trop étroit, vers un nouveau site où il pourra disposer d'un espace suffisant. Un nouvel emplacement a été choisi aux environs de Kolonia et il est souhaitable que les ressources financières nécessaires pour la construction d'un nouveau "campus" soient réunies au plus tôt.

H. Programmes d'étude

343. Les observations faites en 1970 et en 1973 par les missions de visite demeurent : l'enseignement primaire dans les classes supérieures en ce qui concerne les mathématiques, les sciences et les études sociales est fondé sur des programmes élaborés en dehors de la Micronésie. Des programmes adaptés à la Micronésie sont en cours d'étude depuis plusieurs années. Pour ce qui est des études sociales, des livres utilisables aussi bien dans le secondaire que dans le primaire sont préparés par des spécialistes du Département de l'éducation. A la fin de l'année 1975, une collection de photographies récentes sur la vie dans les îles éloignées des centres ainsi que des reproductions de vieux documents et de photographies anciennes sur la Micronésie a été constituée et l'Administration a annoncé qu'elle sera mise de côté pour les études futures qui pourraient être entreprises. Il faut souhaiter qu'une aussi large diffusion que possible soit donnée à ces documents qui devraient être reproduits. Un manuel de mathématiques intitulé "Micronesian Mathematics" a été mis en chantier en 1970, mais il a été retardé en raison des critiques émises par des parents micronésiens. Il faut souhaiter que les mesures prises par le "Micronesian Mathematics Program Task Force" permettent de rattraper le retard pris dans la mise au point de ce programme. La Mission a noté avec intérêt le nouveau programme intitulé "Sciences for Micronesia". Un programme spécial adapté aux enfants handicapés a également été développé.

344. D'une façon générale et bien qu'une grande partie des manuels scolaires utilisés dans le Territoire proviennent encore des Etats-Unis, il semble que l'accent, davantage que par le passé, soit mis sur le développement d'une éducation micronésienne et sur la nécessité de ne pas couper les Micronésiens de leur héritage culturel. L'Administration se déclare décidée à faire des efforts supplémentaires dans ce domaine et à solliciter la participation active des parents et des autres personnes intéressées dans la planification et la mise en oeuvre des programmes. Les écoles ont été encouragées à utiliser comme professeurs à temps partiel ceux des membres de la communauté micronésienne qui ont des connaissances particulièrement développées sur l'histoire de la Micronésie afin d'en faire profiter les jeunes générations. Un exemple en est donné à Majuro avec le projet intitulé "Marshall Traditional Culture Heritage" (MATCH) (Héritage culturel des îles Marshall), auquel participent des parents, des ecclésiastiques et des instituteurs. La Mission estime que les efforts déployés dans ce sens, bien qu'ils aient souvent pour résultat de faire apparaître la différence des cultures entre les divers districts, doivent cependant être encouragés dans la mesure où ils peuvent contribuer à éviter une coupure trop accentuée des jeunes Micronésiens avec l'héritage de leur passé.

345. La question de la langue d'éducation est étroitement liée aux efforts tentés par le Département de l'éducation pour trouver un type d'enseignement adapté à la Micronésie. Si l'anglais est la langue utilisée dans les écoles secondaires, il existe cependant depuis peu une certaine tendance à introduire des programmes de langue vernaculaire comme cela existe au niveau élémentaire depuis 1972. Les districts de Yap et des Palaos ont fait des essais de manuels bilingaux qui seront utilisés dès cette année. Les tentatives ainsi faites dépendent dans une large mesure des recherches linguistiques relatives à la Micronésie qui sont menées à l'Université d'Hawaii; commencées en 1970, les recherches ont abouti jusqu'ici à la standardisation de l'orthographe, à des références grammaticales et à des lexiques pour plusieurs des neuf principales langues micronésiennes. L'Administration estime que dans deux ans les recherches de base seront achevées en ce qui concerne toutes les langues du Territoire.

346. L'utilisation des langues vernaculaires dans la recherche d'une identité locale ne doit pas faire oublier les nécessités du monde moderne. A cet égard, la langue anglaise représente pour la plupart des Micronésiens de tous les districts la seule façon de communiquer avec l'extérieur et entre eux. Tout ce qui a été dit par la précédente Mission à ce sujet, comme sur la nécessité d'améliorer aussi bien chez les éducateurs que chez les élèves, le niveau de l'anglais parlé et écrit, est considéré par la Mission comme conservant toute sa valeur.

I. Enseignement supérieur et bourses d'études

347. Les possibilités d'enseignement supérieur dans le Territoire sont limitées à l'enseignement professionnel. C'est donc hors du Territoire que les Micronésiens qui le désirent doivent faire leurs études supérieures.

348. En 1975, 1 174 étudiants poursuivaient à l'étranger des études post-secondaires, pour la plupart aux Etats-Unis, contre 871 en 1973. Parmi eux 674 étaient titulaires de bourses procurées par l'Administration pour un montant de 632 800 dollars, et par le Congrès de la Micronésie pour 280 000 dollars. Les bourses et l'assistance aux 400 autres étudiants provenaient de sources privées ou d'agences situées hors du Territoire. La répartition selon les différentes catégories d'études n'est connue que pour les 674 étudiants aidés par les pouvoirs publics : le groupe le plus nombreux (183) suit des études supérieures d'enseignement, 150 font des études commerciales, 105 étudient la médecine, 58 les sciences économiques, 45 le droit, 32 font des études d'ingénieur, le reste se répartit entre l'agriculture (23), la formation professionnelle, les arts et diverses spécialités.

349. Les bourses sont réparties par le Conseil consultatif de la main-d'oeuvre (Trust Territory Manpower Advisory Council) celui-ci étant chargé de déterminer les domaines où il est nécessaire de former du personnel. Il semble que les difficultés de l'administration avec les étudiants poursuivant leurs études hors du Territoire soient les mêmes que celles qui avaient été signalées à la dernière Mission de visite. Trop souvent les étudiants passent d'un cours à un autre et n'achèvent pas leurs études, ou n'obtiennent pas leur diplôme. D'autres, également trop nombreux, après avoir obtenu leur diplôme, ont tendance à chercher en dehors du Territoire des emplois correspondant à leur qualification, et ceci bien que théoriquement les étudiants ayant achevé leurs études aux frais du Territoire.

doivent s'engager à l'avance à travailler pour lui un nombre d'années égal à celui pendant lequel ils ont bénéficié d'une bourse. La Mission ne possède pas de statistiques récentes sur ce point, mais compte tenu des estimations faites, elle a tout lieu de penser qu'au moins 50 p. 100 des étudiants à l'étranger ne terminent pas leurs études.

350. Le contact avec les étudiants qui veulent poursuivre leurs études en dehors du Territoire, en particulier dans les Universités de Guam, d'Hawaii et de l'Oregon, est assuré par le Bureau d'aide aux étudiants (Student Assistance Office) du Département de l'éducation, qui vient d'être formé et qui donne aux étudiants des informations sur l'assistance financière qu'ils peuvent obtenir, les aide à maintenir le contact avec le Territoire pendant leur absence et assure leur retour en Micronésie, A Hawaii. l'Office de liaison du Territoire sous tutelle aide les 450 Micronésiens inscrits dans les divers collèges d'enseignement supérieur à résoudre leurs problèmes d'adaptation et à trouver un emploi à la fin de leurs études.

351. La Mission reprend à son compte les recommandations faites par la Mission de visite de 1973 27/. Elle pense que les demandes de bourses d'études devraient être examinées de façon plus critique afin que la priorité soit donnée aux secteurs d'activité où les besoins sont les plus urgents. Elle convient qu'il n'est pas possible d'obliger les étudiants à se diriger vers un secteur plutôt que vers un autre, mais elle estime que le chiffre de 19 Micronésiens suivant en dehors du Territoire les cours d'une école d'ingénieur et d'une école de navigation n'est pas suffisant si l'on songe que sur les 674 étudiants dont il est fait mention plus haut, la très grande majorité se consacre à l'éducation ou aux carrières commerciales. La Mission considère par ailleurs qu'il n'est pas suffisant que le Conseil consultatif de la main-d'oeuvre oriente les étudiants vers telle ou telle spécialité; il devrait s'assurer que les orientations choisies correspondent bien aux nécessités locales afin que les étudiants soient moins tentés de s'installer dans des pays où ils peuvent exercer le métier auquel ils se sont préparés.

J. Diffusion de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies

352. La "Chronique mensuelle des Nations Unies" et le "Courrier de l'UNESCO" (en anglais et en japonais) sont en principe diffusés dans toutes les bibliothèques scolaires et publiques du Territoire, ainsi qu'un certain nombre d'autres publications, affiches, photographies, etc. En 1975, 150 copies du rapport annuel du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité ont été distribuées dans les écoles 28/.

353. La Mission de visite a constaté à travers les entretiens assez nombreux qu'elle a eus avec les élèves des écoles secondaires que les jeunes Micronésiens sont intéressés par les perspectives de développement politique futur du Territoire mais qu'ils sont généralement mal informés sur les développements

27/ Ibid., par. 444 et 445.

28/ Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément spécial No 1 (S/11735).

récents, comme le plébiscite qui a eu lieu aux îles Mariannes le 17 juin 1975. La Mission estime que le rapport publié à ce sujet 29/ devrait faire l'objet d'une large diffusion dans les écoles secondaires et professionnelles. D'une façon générale, au moment où le Territoire aborde une phase partiellement délicate de son existence politique, il est nécessaire que les programmes de formation pédagogique comprennent un enseignement sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies, y compris ses responsabilités en Micronésie.

K. Généralités

354. On aura remarqué que, dans les sections relatives au progrès social et au progrès de l'enseignement (chap. IV et V) la Mission a fait plusieurs recommandations dont l'application ne manquerait pas d'entraîner de nouvelles dépenses publiques. Or, dans la partie relative au progrès économique (chap. III), elle a soutenu qu'il convient désormais de donner la priorité dans la répartition des fonds publics, aux projets susceptibles de faire améliorer rapidement la productivité - suggérant par là même que, dans le passé, une part trop importante des fonds disponibles avait été consacrée au développement social. On peut donc accuser la Mission d'illogisme. Elle se rend compte, il va sans dire, que si, dans les prochaines années, les dépenses publiques doivent être limitées et si une part plus importante doit être consacrée au développement économique, les fonds disponibles pour les projets de développement social, quel que soit leur intérêt en seront d'autant diminués. Dans le cadre des programmes de développement social eux-mêmes, toutefois, des priorités devront être établies. L'intention de la Mission était simplement d'attirer l'attention sur les domaines dans lesquels un investissement semblait être le plus nécessaire et le plus bénéfique.

29/ Documents officiels du Conseil de tutelle, quarante-troisième session, Supplément No 2 (T/1771).

DOMMAGES DE GUERRE ET D'APRES-GUERRE

A. Dommages de guerre

355. Parmi les pétitions écrites et orales reçues par la Mission de visite celles qui ont trait à la répartition des dommages de guerre sont certainement les plus nombreuses. Avec plus ou moins d'insistance selon les districts, les représentants de la population ou des Micronésiens parlant à titre individuel se sont plaints du retard apporté au règlement de pertes subies il y a maintenant plus de 30 ans. Pour résumer un problème aux aspects financiers complexes, disons que la revendication principale porte sur le paiement non encore effectué des 84 p. 100 restant à régler sur les dommages aux personnes et aux biens pendant les hostilités reconnus par la Commission micronésienne des réclamations.

356. Pendant et après la deuxième guerre mondiale, la population de la Micronésie, où les combats ont été particulièrement durs, a subi trois sortes de préjudices :

a) Atteinte à la propriété lorsque l'armée japonaise préparait l'agression de décembre 1941 puis organisait la lutte contre les forces américaines;

b) Dommages aux personnes et aux biens pendant les hostilités et plus particulièrement en 1944;

c) Préjudices matériels postérieurs à la conquête américaine (post secure).

357. L'historique des dispositions prises pour la réparation des préjudices ci-dessus ayant été très bien décrit par la Mission de visite de 1973, il suffit ici de les rappeler.

358. Aucune disposition n'a été envisagée pour la réparation du préjudice visé à l'alinéa a) du paragraphe 356. Cependant, une directive (Policy Letter No 1) du 29 décembre 1947 a disposé qu'il fallait considérer comme domaniales (public land) les terres dont les Gouvernements allemand et japonais avaient pris physiquement possession; que les ventes de telles terres à des particuliers postérieurement au 27 mars 1935, date du retrait du Japon de la Société des Nations, étaient considérées comme nulles; qu'enfin les ventes par des "non-Japonais" (Micronésiens) au gouvernement ou à des particuliers japonais après la même date étaient jugées valides, sauf preuve que la transaction n'avait pas été conclue librement et avec juste compensation. Dans ce dernier cas, la vente était déclarée nulle et le terrain était restitué à son propriétaire moyennant versement au Territoire du prix payé par l'acheteur japonais. Ce texte paraît avoir été appliqué lorsque le terrain en cause avait été utilisé ultérieurement par l'administration américaine. En outre, aucune réglementation n'a été promulguée au sujet des dommages, autres que les ventes forcées de terrains, subis du fait de la préparation de la guerre par l'armée japonaise en Micronésie.

359. Depuis bientôt 30 ans, les Micronésiens ont demandé à être indemnisés des dommages de guerre visés aux alinéas b) et c) du paragraphe 356. Toutes les missions de visite des Nations Unies, à commencer par la première en 1950, ont été saisies de la question et ont recommandé que des mesures soient prises pour parvenir à un règlement rapide et équitable. Le 28 avril 1952, les Etats-Unis ont signé un traité de paix dont l'article 4 a) envisageait la conclusion d'un accord particulier relatif, d'une part, aux biens et aux revendications du Japon et de ses nationaux contre l'Autorité administrant le Territoire sous tutelle, d'autre part, aux biens et revendications des résidents de Micronésie contre le Japon et ses nationaux. L'Accord particulier "régulant définitivement et complètement" la question de ces biens et revendications a été signé le 18 avril 1969. Sans se prononcer pour les responsabilités de quiconque, il prévoit qu'à titre de "contribution gratuite (ex gratia) au bien-être des habitants du Territoire" :

a) Le Japon mettrait à la disposition de l'Autorité administrante 1,8 milliard de yen, représentant alors l'équivalent de 5 millions de dollars, pour l'achat de produits japonais, achats qui devaient s'effectuer pendant une période de trois ans à compter d'une certaine date (en l'espèce le 1er juillet 1971);

b) Les Etats-Unis créeraient un fonds de 5 millions de dollars pour servir au bien-être des habitants du Territoire.

360. Un échange de lettres signé en même temps que l'Accord nippo-américain autorise les navires japonais et leurs équipages à faire des escales de ravitaillement et de repos dans les ports des districts de Palau et de Truk, à partir de la date à laquelle débiteront les achats de produits japonais par le Territoire. Le même échange de lettres permet aux Japonais, pendant trois ans à compter du même jour, de récupérer les navires nippons coulés dans les eaux territoriales micronésiennes (aucune opération de remise à flot n'a encore été entreprise).

361. La loi américaine 92-39 du 1er juillet 1971 a fait application de l'Accord d'avril 1969. Le titre I de la loi a créé un fonds des réclamations micronésiennes alimenté exclusivement par les contributions mentionnées ci-dessus : celle des Etats-Unis de 5 millions de dollars et la contrepartie, alors équivalente, des 1,8 milliard de yen de produits et services japonais. "Afin de maintenir des relations amicales" avec la population, le titre II de la loi a autorisé l'allocation d'un crédit de 20 millions de dollars pour le règlement "définitif" des dommages corporels ou matériels subis par les Micronésiens du fait des forces armées américaines, du personnel américain civil et militaire et des employés du Territoire, y compris les dommages résultant de l'acquisition, de l'usage ou de la mise en réserve (rétention) de terrains sans indemnisation ou moyennant le versement de sommes insuffisantes. La loi 92-39 a établi également une commission micronésienne des réclamations de cinq membres, placée sous le contrôle du Président de la Commission des réclamations étrangères des Etats-Unis et qui a reçu le pouvoir d'adopter elle-même ses règlements. Cette commission devait enregistrer les réclamations dans un délai maximum d'un an à compter de sa constitution et accomplir la totalité de sa mission aussi rapidement que possible et en tout cas pas plus tard que trois ans après l'expiration du premier délai. Elle ne devait examiner que les réclamations des habitants ayant subi un dommage corporel ou matériel résultant directement des

hostilités nippon-américaines, entre le 7 décembre 1941 et les dates respectives de conquête des différentes îles ainsi qu'entre ces dates et le 1er juillet 1951.

362. La Commission micronésienne des réclamations cessera ses activités en juillet 1976, date à laquelle elle aura apposé son visa "bon à payer" sur tous les dossiers ayant fait l'objet d'une décision favorable. Consciente du mécontentement exprimé par les Micronésiens au sujet de la limitation à 16 p. 100 des indemnités fixées, elle a rappelé à la Mission que ses pouvoirs étaient limités par le "Micronesia Claims Act" de 1971 qui lui donnait autorité, seulement pour recevoir, examiner, juger, déterminer et prendre la décision finale concernant les plaintes des Micronésiens. Le contrôle des fonds et le paiement des indemnités ne relevaient pas de sa compétence mais de celle du Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis.

363. Selon les indications données à la Mission de visite par la Commission, celle-ci, pendant la période qui s'est écoulée du 16 octobre 1972 au 15 octobre 1973, s'est rendue dans toutes les îles et atolls habités de Micronésie afin de distribuer les imprimés à remplir et elle a utilisé tous les moyens de communication, y compris la radio, pour informer la population de la nature du programme et de la date limite pour remplir ces imprimés. La Commission a déclaré qu'elle avait fait preuve de beaucoup de souplesse dans l'application du programme et que de nombreux dossiers lui étaient parvenus bien après la date limite prévue pour leur remise, la seule condition étant qu'ils ne soient pas envoyés plus tard que la clôture des opérations; mais un certain nombre d'exceptions avaient été apportées à cette règle et la Commission était encore saisie de nouveaux dossiers. A la fin de 1973, elle avait reçu plus de 11 000 demandes d'indemnisation, les plus nombreuses émanant de Truk (3 579); 10 796 avaient été retenues pour examen. La Commission a ajouté qu'elle s'était heurtée à un certain nombre de difficultés dans la deuxième phase de sa tâche, celle de l'étude, de l'enquête et de la prise de décision. Fréquemment, les demandes d'indemnisation ne contenaient pas d'informations ou de preuves suffisantes. Il était arrivé également que la même plainte soit reprise par deux ou plusieurs personnes différentes, ou que des exagérations manifestes soient relevées. La Commission a rappelé que la loi lui enjoignait de déterminer la valeur de la perte à la date de celle-ci. Elle a donc procédé à des enquêtes sur la valeur des biens et l'échelle des salaires pendant et après la deuxième guerre mondiale.

364. Au moment où ces informations ont été fournies à la Mission, la Commission pensait qu'elle en aurait fini avec l'ensemble des décisions relatives au montant des compensations à la fin du mois de mars 1976 (à la fin de janvier 1976 des décisions avaient été prises pour environ 80 p. 100 des cas). Le montant des compensations ayant fait l'objet de décisions s'élevait à ce moment à 28,8 millions de dollars pour le titre I concernant les dommages aux personnes et aux biens pendant les hostilités, et à 23,7 millions de dollars pour le titre II concernant les dommages corporels ou matériels subis par les Micronésiens du fait des forces armées américaines. Les dossiers définitivement apurés, c'est-à-dire prêts à être transmis au Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis pour paiement, étaient au nombre de 6 448 (soit 60 p. 100 environ des dossiers ayant fait l'objet d'un jugement) et les sommes dues aux requérants s'élevaient à 14,9 millions de dollars pour le titre I et 12,8 millions de dollars pour le titre II. La Commission estimait que la totalité des sommes

dues seraient "certifiées" vers le 15 juillet 1976 et qu'elles atteindraient au total 32 millions de dollars pour le titre I et 30 millions de dollars pour le titre II.

365. L'écart considérable existant entre les prévisions de la Commission sur le montant total des compensations qui devraient être payées aux Micronésiens et les sommes disponibles au Fonds des réclamations micronésiennes explique la complexité du problème et le mécontentement provoqué par cette affaire. S'agissant du titre I, la contribution des Etats-Unis, soit 5 millions de dollars, a été versée au Fonds; 1,1 milliard de yen, soit environ 60 p. 100 (contre 35 p. 100 en 1973) du crédit de 1,8 milliard de yen prévu pour l'achat de produits japonais, a également été versé. Il est clair cependant que les quelque 11 millions de dollars (contributions américano-japonaises) disponibles actuellement ne représentent qu'environ un tiers de la somme nécessaire pour couvrir le montant total des indemnités accordées. Disposant de fonds insuffisants mais tenant par ailleurs à ce que tous les requérants reçoivent au moins une partie des sommes leur étant dues, le Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis a décidé qu'un premier paiement pouvant atteindre au maximum 1 000 dollars serait versé en compensation de chaque décès résultant des opérations militaires et qu'un paiement initial de 16 p. 100 serait attribué pour les autres pertes. Si, compte tenu du dilemme auquel les autorités américaines étaient confrontées, cette procédure était sans doute la seule applicable, il n'en reste pas moins qu'elle a provoqué chez les Micronésiens un sentiment de frustration et beaucoup de mécontentement. Des plaintes à ce sujet ont été exprimées de façon très insistante au cours de la présente Mission.

366. Les dommages causés par la deuxième guerre mondiale remontent maintenant à plus de 30 ans. Une génération s'est écoulée depuis. Des individus qui, au moment où ils ont perdu tout ou partie de leurs biens, étaient dans la force de l'âge, sont maintenant des vieillards qui expriment les mêmes doléances auprès de chaque mission de visite des Nations Unies. La présente Mission, après toutes celles qui l'ont précédée, répète que le retard mis à indemniser les Micronésiens victimes de la guerre sans y avoir été partie est tout à fait anormal. Les négociations entreprises avec le Japon pour le règlement de l'affaire ont manifestement commencé trop tardivement et il est regrettable que la Commission micronésienne des réclamations n'ait pu commencer ses travaux qu'en octobre 1972, 26 ans après la fin des hostilités. Sa tâche n'a pu qu'en être compliquée, les informations qu'elle devait recueillir n'étant souvent que des informations de seconde main et la détermination de la valeur au moment de la perte s'avérant des plus compliquées.

367. S'agissant du titre II, les problèmes sont théoriquement plus simples, mais la situation du point de vue des paiements n'est pas plus satisfaisante. La Commission micronésienne des réclamations a fixé à 222 dollars par hectare la location annuelle des terres et à 3 706 dollars le dédommagement par hectare de terre arable rendu impropre à l'agriculture, ces sommes étant assorties d'intérêt. Mais le mode de paiement des indemnités dépend encore d'une décision du Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis. En outre, et l'on rejoint le problème du titre I, les 20 millions de dollars destinés au paiement des indemnités sont insuffisants comparés aux 30 millions résultant des estimations de la Commission.

368. Ainsi que la Mission s'y était engagée lors de son séjour dans le Territoire, elle s'est rendue à Washington (D.C.) en mai, afin d'avoir des entretiens avec les autorités américaines compétentes. La Mission a exposée les doléances de la population et a demandé quelles étaient les intentions de l'administration à ce sujet.

369. En ce qui concerne le titre I, le Directeur adjoint de la Division des affaires territoriales a déclaré qu'à la fin de la période d'appel (octobre 1976), un autre paiement additionnel - et final - au prorata serait versé aux requérants sur le total des fonds actuellement disponibles, soit environ 11 millions de dollars. Il a souligné que l'administration n'avait pas l'intention de demander au Congrès de fonds supplémentaires ni d'entamer des négociations à ce sujet avec le Gouvernement japonais.

370. En ce qui concerne le titre II, le Directeur adjoint de la Division des affaires territoriales a indiqué qu'une fois la période d'appel écoulée, les requérants recevraient un paiement au prorata sur la somme existante de 20 millions de dollars, ce qui signifiait que chaque ayant droit recevrait à titre de règlement définitif environ les deux tiers de l'indemnité fixée. Dans ce cas également, l'administration n'avait pas l'intention de demander de fonds supplémentaires au Congrès. Dans les observations qu'il a formulées à cet égard, le Directeur adjoint de la Division des affaires territoriales a exprimé l'opinion que la Commission des dommages de guerre s'était montrée un peu trop généreuse dans ses estimations.

371. La Mission estime que les ayants droit ne seront pas satisfaits de l'issue de cette affaire. Elle comprend parfaitement les raisons pour lesquelles l'Autorité administrante a laissé la Commission entièrement libre de fixer le montant des dommages et pourquoi l'administration n'a pas essayé de faire en sorte que le total des sommes attribuées corresponde aux montants qui seraient vraisemblablement disponibles pour le règlement. La Mission ne dispose pas d'éléments d'appréciation suffisants pour déterminer dans quelle mesure la Commission des dommages de guerre a fait preuve d'une générosité excessive en fixant les montants. Mais il est regrettable que la méthode choisie par l'Autorité administrante pour régler ce problème, dont la complexité est reconnue, ait abouti à une telle différence entre le total des sommes attribuées et celui des sommes disponibles pour le paiement, donc entre les espoirs des ayants droit et ce qu'ils recevront vraisemblablement. Afin que cette question ne conserve pas son caractère irritant la Mission considère qu'il est important que l'Autorité administrante dissipe aussitôt que possible toute ambiguïté en ce qui concerne le montant des sommes qui seront affectées au paiement des dommages de guerre et d'après-guerre et dise clairement de quelle façon elle a l'intention de procéder au règlement.

B. Dommages d'après-guerre

1. Les essais d'explosifs

372. Les expériences nucléaires conduites par les Etats-Unis immédiatement après la deuxième guerre mondiale ont eu lieu dans les atolls de Bikini et d'Enewetak. La Mission s'est rendue dans l'atoll de Bikini et dans l'île de Kili, à 850 km au sud, où la population de Bikini a été réinstallée. Etant donné

les distances à parcourir, la Mission a été dans l'impossibilité de faire le déplacement d'Ujelang, où réside actuellement la population d'Enewetak.

373. L'historique de la question de Bikini est connu. Le 15 avril 1946, les Etats-Unis ont acquis le droit d'utiliser l'atoll de Bikini pour une période indéfinie, sujette à révision quinquennale. En conséquence, les 167 habitants ont dû être installés ailleurs : d'abord en 1946 à Rongelap, à 209 kilomètres au sud-est, où ils eurent des problèmes de santé, puis à Kwajalein en 1948, où ils ne se sentaient pas à l'aise non plus et enfin à Kili, située à 805 kilomètres de leur lieu d'origine, qu'ils ont indiqué par scrutin secret préférer à l'atoll de Wothe, beaucoup plus proche. Un accord du 22 novembre 1956 a disposé que le nouvel établissement serait utilisé par les Bikinienis jusqu'à ce que les Etats-Unis autorisent leur retour à Bikini, s'ils le souhaitent. En attendant, ils recevraient 25 000 dollars comptant ainsi que les intérêts annuels d'un capital de 300 000 dollars. Le 17 mars 1970, à la suite d'une déclaration présidentielle du 12 avril 1969, un nouvel accord entre les Etats-Unis et le Territoire a mis un terme aux droits du Gouvernement américain sur l'atoll de Bikini, à l'exception d'une jetée et d'un aérodrome. Des crédits de 3 millions de dollars ont été dégagés pour permettre la réinstallation des Bikinienis. Une nouvelle somme ex-gratia de 3 millions de dollars leur a également été affectée le 12 juin 1975.

374. La Mission a constaté qu'aucune nouvelle maison n'a été construite à Bikini depuis 1973. Le nombre des habitations s'élève toujours à 40, alors que selon ce qui avait été originalement prévu, 80 maisons devaient être construites avec les 3 millions de dollars destinés à la réinstallation des Bikinienis. Les maisons existantes, qui, bien que simples, sont d'un niveau supérieur à la plupart des habitations micronésiennes, ont été depuis 1973 dotées de commodités supplémentaires. Aucun édifice public n'a encore été construit. La cocoteraie a poussé, mais de façon assez inégale, et, contrairement aux prévisions, elle ne sera pas productive avant au moins trois ou quatre ans. Actuellement 82 personnes seulement vivent de façon permanente à Bikini. La plupart sont des vieillards, des femmes et des enfants. Il n'y a pratiquement pas d'hommes dans la force de l'âge.

375. Plusieurs orateurs ont expliqué à la Mission les raisons pour lesquelles une très faible proportion de la population est revenue sur l'île. L'environnement, ont-ils déclaré, n'est plus le même; quelques-unes des îles qui constituaient l'atoll ont disparu à la suite de l'explosion et les autres n'offrent plus les mêmes conditions de vie. La terre, d'où la population tirait sa subsistance, est moins fertile et, selon certains, les carcasses rouillées des navires qui ont été envoyés par le fond contribuent à la destruction de la vie marine. Des doléances ont en outre été exprimées sur les conditions de logement : les bâtiments annexes aux habitations seraient construits en matériaux de mauvaise qualité, ce qui n'est pas entièrement inexact. D'autres plaintes portant parfois sur des questions mineures ont été entendues. Elles traduisent un sentiment général d'insatisfaction.

376. Des raisons beaucoup plus sérieuses ont stoppé le mouvement de retour dans l'île. Lorsqu'en 1974, un premier groupe de Bikinienis installés à Kili vint à Bikini pour voir les installations, il demanda à l'administration que les habitations restant à construire soient édifiées à l'intérieur de l'île.

"L'Energy Research and Development Administration" (ERDA) (anciennement "Atomic Energy Commission"), à qui incombe la responsabilité de faire enlever de l'île les débris radioactifs par le Département de la défense des Etats-Unis, décida alors de procéder à des tests supplémentaires qui s'avèrent peu concluants, en ce qui concerne l'intérieur de l'île. A la fin de 1974, l'administration avertit donc les candidats au retour que, tant que les tests devraient être poursuivis, il était préférable de surseoir à toute nouvelle réinstallation et le programme de constructions des logements fut arrêté. Un des Bikinien de l'île a déclaré à la Mission qu'en septembre 1975, l'administration avait affirmé aux candidats au retour que les tests seraient achevés dans les trois mois suivants à Bikini et à Enyu, autre île de l'atoll, proche de Bikini; sept mois s'étaient écoulés et les résultats n'étaient pas encore connus; la population s'en inquiétait. Selon un représentant de l'ERDA, qui accompagnait la Mission, ce qui avait été dit en septembre ne représentait qu'une hypothèse de travail et il s'avérait que davantage de temps serait nécessaire pour achever le travail; des progrès avaient été réalisés, mais cela demandait un gros travail de laboratoire exigeant la participation de nombreux spécialistes; les résultats étaient rendus publics au fur et à mesure qu'ils étaient connus.

377. Selon l'un des Bikinien de l'île, les tests menés à Enyu ayant prouvé que cette île ne recelait plus aucune trace de radioactivité, 200 personnes environ ont exprimé le voeu de quitter Kili pour s'établir à Enyu. Toutefois, au cours de la visite effectuée par la Mission à Kili, aucune idée dans ce sens n'a été exprimée. La Mission a d'ailleurs pu constater certaines divergences de vues entre les gens actuellement installés à Bikini et ceux qui demeurent à Kili; il semble qu'elles soient dues à des questions d'intérêt, la population de Bikini se plaignant de ce que les décisions relatives à l'utilisation des fonds alloués soient prises par les habitants de Kili sans qu'elle soit consultée au préalable.

378. La Mission de visite s'est rendue par la suite à Kili. Environ 500 personnes vivent sur cet îlot de 93 hectares (c'est-à-dire à peu près la moitié de la superficie de Bikini) et d'un peu plus de 1,6 kilomètre de long sur 0,4 kilomètre de large. Le sol de Kili est assez riche et favorable à l'agriculture, la cocoteraie est développée. Cependant, Kili est défavorisé sous nombre d'aspects. Il n'y a ni lagune ni zone abritée favorable et la pêche n'est possible qu'en eau profonde, au-delà du récif et l'îlot ne possède aucun abri pour les navires. L'existence quotidienne est particulièrement difficile pendant les mois d'hiver, les fortes marées coïncidant avec la période de faible production des arbres à pains. L'environnement de Kili, très différent de celui de Bikini, a obligé la population à s'adapter non sans difficulté à pratiquer l'agriculture plutôt que la pêche. La Mission a été défavorablement impressionnée par les conditions dans lesquelles vit la population de Kili; les habitations sont faites de matériaux qui n'ont pas résisté à l'usure du temps, l'état du bâtiment communal laisse à désirer et les conditions d'hygiène ne sont pas satisfaisantes. Il est possible que les hésitations de la population, qui a manifesté à plusieurs reprises l'intention de quitter l'île, aient contribué à freiner le développement du village. Mais, au moment où la population de Bikini a été installée à Kili, cet îlot devait constituer son habitat permanent et il eut été normal de faire un effort exceptionnel, même coûteux, pour assurer l'installation dans des conditions décentes d'une population déplacée à la suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

379. Selon un avocat américain qui représente les intérêts des habitants de Kili, à la suite des derniers tests conduits par l'ERDA, il s'est avéré que les fruits des arbres à pains et autres arbres fruitiers de Bikini contiennent encore une dangereuse quantité d'éléments radioactifs et qu'ils seraient impropres à la consommation avant longtemps; en outre, l'eau de deux puits seulement (un sur chaque île) sur les 11 qui ont été forés à Bikini et à Enyu pouvait être utilisée pendant une période prolongée. Cet avocat a fait valoir qu'avant que les habitants de Kili prennent une décision au sujet de leur retour à Bikini, les Etats-Unis devaient effectuer des tests aériens pour mesurer à nouveau le degré de radioactivité. Les décisions qui seraient prises ultérieurement dépendraient des résultats de ces tests. Des expériences similaires avaient été conduites par l'Autorité administrante à Enewetak et il n'y avait aucune raison pour qu'il n'en soit pas de même à Bikini. Le représentant de l'ERDA a indiqué à la Mission que l'ERDA appuyait les propositions de procéder à des tests aériens, bien qu'il lui paraisse peu probable que les résultats puissent modifier leur appréciation actuelle de la situation, qui est fondée sur des tests au sol très complets.

380. Plusieurs orateurs ont décrit les conditions dans lesquelles vivait la population de Kili. D'une façon générale, ils ont déclaré qu'ils ne voulaient plus vivre à Kili, mais retourner dans leur île natale. Si le retour à Bikini s'avérait impossible pour des raisons de sécurité, la Puissance administrante devait trouver une autre île où les habitants de Bikini pourraient vivre dans des conditions plus acceptables. Il ressortait en outre de leurs déclarations qu'ils ne songeaient plus à s'installer à Enyu car il n'y avait aucune raison que cette île présente des garanties suffisantes si tel n'était pas le cas pour Bikini. Au cours de la discussion, la question de l'utilisation des fonds alloués par les Etats-Unis a été soulevée. Le Président du Conseil municipal a déclaré que les gens de Bikini avaient déjà été consultés à ce sujet et que toutes les décisions relatives à cette question avaient été prises collectivement par les Bikiniens résidant actuellement à Kili, Majuro, Kwajalein, Bikini et ailleurs.

381. Il semblerait que l'Autorité administrante, au moment du déplacement des habitants de Bikini, se soit véritablement efforcée de réinstaller ces derniers à l'endroit de leur choix. Après les essais malheureux de Rongelap et de Kwajalein, l'îlot de Kili, de préférence à celui de Wotho plus proche de Bikini, mais trop petit et déjà en partie habité, a été choisi par l'ancien chef de Bikini accompagné d'une douzaine de personnes. De 1948 à 1960 l'administration, après avoir aidé les Bikiniens à construire leur nouveau village, s'est efforcée d'améliorer les conditions d'existence sur Kili : des essais d'ailleurs infructueux ont été tentés pour améliorer le passage à travers les récifs, un projet ayant pour objectif essentiel l'augmentation de la productivité du coprah ("Kili Development project") a été lancé en 1954. Un typhon survenu en 1957 a définitivement mis fin aux espoirs qui avaient été entretenus d'attacher les Bikiniens à leur nouvelle île. Il apparaît cependant que, quel que soit son désir de réinstaller les Bikiniens dans des conditions satisfaisantes, l'administration avait sous-estimé la difficulté de transplanter la population d'une île sur une autre île, dans un environnement très différent.

382. A partir de 1960 et pour les raisons indiquées ci-dessus, les Bikiniens vivant à Kili, dont le nombre se situe maintenant autour de 450, ont exprimé avec toujours davantage d'insistance le désir de revenir sur leur île natale. Le

retour dans un Bikini quelque peu idéalisé est devenu le thème principal de leurs revendications, rendues plus pressantes par la conviction d'avoir reçu des compensations moins avantageuses que celles des habitants d'Enewetak et de Kwajalein. La Mission estime que l'Accord du 27 novembre 1956 ayant disposé que les Bikiens pourraient revenir s'ils le souhaitent dans leur atoll d'origine, quand un tel retour serait possible, il est du devoir des Etats-Unis d'accélérer la poursuite des tests à Bikini, afin que les Bikiens qui le souhaitent, ceux qui résident à Kili notamment, puissent en toute connaissance de cause revenir sur leur île. La Mission demande instamment que les crédits réclamés à cette fin par l'ERDA (environ 1,5 million de dollars) soient dégagés le plus tôt possible.

383. L'atoll d'Enewetak avait été plus sérieusement atteint que celui de Bikini par les essais nucléaires, puis, après 1954, thermonucléaires; ses 137 habitants (qui sont aujourd'hui environ 400) avaient été en 1947 évacués sur Ujelang, à 275 kilomètres au sud. En 1974, l'Autorité administrante avait fait rapport au Conseil de tutelle sur les plans de retour des anciens habitants d'Enewetak à leur île d'origine 31/. Il était prévu notamment de construire des logements et de procéder à des plantations. Les plans ont été présentés à la population d'Enewetak et à l'administration du district des îles Marshall en octobre 1973 et discutés avec l'"Enewetak Planning Council" élu par la communauté d'Enewetak installée à Ujelang. Le Département de la défense des Etats-Unis a fait savoir à la Mission que des crédits avaient été demandés au Congrès pour le nettoyage de l'atoll, dont le coût était estimé à 20 millions de dollars. Si les crédits étaient obtenus, l'opération qui serait menée par le Département de la défense durerait environ deux ans, et une période supplémentaire serait nécessaire pour que l'administration puisse procéder à la réinstallation de la population et aux plantations prévues. Un certain nombre de gens d'Enewetak seraient employés pour les travaux de nettoyage. La Mission espère que l'expérience de Bikini ne sera pas répétée et que le programme pourra être accompli dans les délais prévus. En même temps, l'ERDA a installé une ferme expérimentale sur l'une des îles du nord de l'atoll (Engébé) afin d'étudier l'assimilation des substances radioactives par les produits végétaux comestibles. Des efforts sont faits afin de mettre au point les techniques de fertilisation et d'irrigation propres à réduire la contamination et qui permettront ainsi de consommer les récoltes locales. Mais les résultats définitifs ne seront pas connus avant cinq ans. Ces mêmes résultats seront utiles également pour Bikini.

384. La Mission n'a pas eu la possibilité de se rendre à Rongelap et à Uterik. Elle a reçu l'assurance que la population de ces deux îles continuerait d'être l'objet chaque année d'une visite médicale. La Mission recommande la poursuite de ces visites et suggère que l'Autorité administrante donne au Conseil de tutelle des indications sur les indemnités qui auraient dû être versées à la population de l'île Roi-Namur.

31/ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément spécial No 1 (S/11415), par. 27.

INSTALLATIONS MILITAIRES

A. Le champ de tir de fusées (missile range)

385. L'historique de la question du champ de tir de fusées installé sur l'atoll de Kwajalein a été décrit en détail par la Mission de visite de 1973 32/. Selon les informations reçues par la présente Mission de visite tant auprès du Département de la défense des Etats-Unis à Washington (D.C.) qu'auprès des autorités militaires de Kwajalein, les Etats-Unis ont investi au total quelque 700 millions de dollars à Kwajalein en ce qui concerne le champ de tir. "Global Associates", qui a un contrat avec le Gouvernement des Etats-Unis, a un budget additionnel de 26 millions de dollars par an pour ses opérations. Environ 2 000 civils originaires des Etats-Unis sont employés sur la base. Le nombre des Marshallais employés s'élève à 510 personnes dont le salaire horaire se situe entre 2,30 dollars et 5,10 dollars. Au total, selon l'Autorité administrante, les sommes dépensées par les Etats-Unis et dont les Marshalls bénéficient directement s'élèvent au total à 5,8 millions de dollars, soit 420 000 dollars à titre de compensation pour l'usage du couloir médian, 3,3 millions de dollars en salaires annuels, 300 000 dollars de taxes payées au district des Marshalls et 1,8 million de dollars en impôts sur le revenu. Les Marshallais tirent également avantage des services rendus par la marine américaine pour les navires en perdition et pour les évacuations d'urgence. Enfin, des bourses financées par les clubs locaux et les groupes religieux sont octroyées aux jeunes Marshallais pour les écoles secondaires et les universités.

386. Toutefois, les anciens habitants de Kwajalein ne s'estiment pas satisfaits des conditions de location de leur île dont le loyer s'élève à moins de 25 dollars par hectare et par an. Ils se plaignent par ailleurs de ne pouvoir utiliser les aménagements dont dispose Kwajalein.

387. Le 29 mars 1976, un nouvel accord prolongeant de cinq ans le bail pour l'utilisation du champ de tir de fusées situé dans le couloir médian de l'atoll de Kwajalein a été signé entre le "Safeguard System Command" de l'armée des Etats-Unis et le Gouvernement du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, en présence de représentants de l'île. Les habitants des 11 îles évacuées à la suite de l'accord du 9 février 1964 seront autorisés à y résider 120 jours par an et à procéder à des plantations. Aux termes du nouvel accord, les habitants de l'île recevront 704 000 dollars par an pendant cinq ans, à dater du 1er février 1976. Ils recevront également un montant estimatif de 1 million de dollars pour le transport sur leurs îles et l'utilisation d'équipement lourd pour la remise en état des îles et les plantations à effectuer.

388. Le cas de l'île de Roi-Namur, dont la situation, à la différence des autres îles utilisées pour le champ de tir de fusées, n'avait pas été réglée par l'accord de 1964, est toujours pendant. Les habitants de Roi-Namur ont déposé une plainte devant les tribunaux des Etats-Unis. A Ebeye, où résident des habitants de Roi-Namur, plusieurs orateurs ont insisté auprès de la Mission afin qu'elle les aide pour qu'une solution soit rapidement apportée à cette question. La Mission, comme

32/ Documents officiels du Conseil de tutelle, quarantième session, Supplément No 2 (T/1748), par. 480 à 488.

la Mission de visite de 1973, espère que cette affaire, qui attend depuis longtemps d'être réglée, recevra rapidement une solution équitable tenant compte de la durée de l'occupation et de la hausse du coût de la vie depuis 1964. Cette recommandation est également applicable aux autres îles dont la situation n'a pas encore été régularisée.

389. Le problème de Kwajalein ne peut être dissocié de celui de l'île voisine d'Ebeye située sur l'atoll, à 20 minutes par bateau à moteur. La population, qui a été déplacée depuis le début des essais de Kwajalein en 1964 est passée de 2 800 en 1964 à 5 500 habitants en 1973, et à 7 000 en 1976. L'île sert d'abri aux évacués du couloir médian et de ville dortoir aux 500 travailleurs qui se rendent quotidiennement à la base de Kwajalein. La surface ne dépasse pas 30 hectares, dont 6 sont occupés par les garde-côtes des Etats-Unis. L'administration a construit un hôpital de 37 lits qui présente malheureusement déjà certaines déficiences de construction, et une école primaire de 8 classes très réussie qui a été inaugurée par la Mission et qui sera complétée par 8 autres classes; elle a construit pour la population au début de la réinstallation un certain nombre de logements à bon marché. Mais il n'en demeure pas moins que l'île, selon les autorités du district elles-mêmes, ne devrait abriter que 4 000 habitants au maximum.

390. La solution, selon l'administration, serait de convaincre une partie de la population de quitter Ebeye et de s'implanter ailleurs. Un plan d'urbanisme avait été établi pour l'île voisine de Carlson où avait en outre été commencé un élevage de porcs et de volailles. Mais Carlson ne peut accueillir que 450 personnes, ce qui ne résoudrait pas le problème d'Ebeye et en tout état de cause le projet a été abandonné par l'administration à la suite de difficultés ayant trait à l'appartenance des terres. Aucune mesure autoritaire ne pouvant être envisagée pour empêcher de nouveaux arrivants de s'installer à Ebeye, et d'aggraver ainsi le problème, l'administration du district estime qu'une campagne de persuasion devrait être menée par la législature du district des îles Marshalls afin d'amener une partie de la population d'Ebeye à quitter volontairement l'île pour s'installer ailleurs.

391. A la suite de nombreuses doléances entendues par la Mission lors de la visite d'Ebeye, elle recommande vivement à l'Autorité administrante de s'efforcer de trouver une solution au problème de cette île, car il ne peut qu'être rendu plus compliqué au fur et à mesure que la population augmente. Le décongestionnement de l'île devrait être accompagné d'une amélioration des conditions de vie de la population. Les conditions sanitaires sont telles que les maladies contagieuses se propagent aisément. Il est anormal qu'il n'y ait qu'un médecin (on dispose des fonds nécessaires pour engager un deuxième médecin, que l'administration s'emploie à recruter). Des dispositions devraient être prises pour assurer à la population un ravitaillement en eau suffisant. Certaines doléances ont été exprimées au sujet du manque de professeurs dans les écoles primaires qui a pour conséquence l'établissement d'un système de classes successives limitées à trois heures par jour et par groupe d'enfants.

B. Les réserves foncières (retention land)

392. Les terrains occupés par les forces armées américaines en Micronésie sont qualifiés de "réserves foncières" (retention land), expression qui prête à confusion. En fait, outre les zones spéciales dans le district des îles Marshall, il s'agit d'environ 3 640 hectares à Tinian, soit approximativement le tiers de l'île et près de 2 020 hectares dont l'aéroport à Saïpan. Ces terrains ont fait l'objet en juillet et août 1944 de baux de durée indéfinie, au taux de 99 dollars l'hectare, dont le montant a été versé à un fonds d'affectation (trust fund).

393. L'accord relatif à l'octroi aux Mariannes septentrionales d'un statut de Commonwealth (voir par. 166 ci-dessus) a apporté certaines modifications à cet état de fait. Il prévoit un bail à long terme pour 7 203 hectares situés à Tinian, pour 82 hectares à Tanapag Harbour (Saïpan) et pour 83 hectares à Farallon de Medinilla (à environ 96 kilomètres au nord de Saïpan), soit la totalité de l'île. Les terres réservées qui ne sont pas comprises dans le bail seront rendues au Gouvernement des Mariannes septentrionales. L'autorité militaire n'a pas l'intention actuellement de procéder à des installations militaires à Saïpan ou à Tinian, mais des crédits ont été demandés pour l'amélioration du port de Tinian et de l'aérodrome de Tinian.

394. A Saïpan, aucun commentaire n'a été entendu par la Mission au sujet des terres réservées. A Tinian, en revanche, quelques membres de la communauté villageoise se sont plaints de ce que la plus grande partie de la terre cultivable soit classée "réserve foncière". Des critiques ont été dirigées contre les dispositions du "covenant" à ce sujet.

395. Le Département de la défense a informé la Mission que, lorsque les négociations sur le statut politique des cinq autres districts de la Micronésie reprendront, le Gouvernement des Etats-Unis entreprendrait également des négociations au sujet de l'utilisation des installations du champ de tir de fusées de Kwajalein. Il chercherait en outre à louer environ 16 hectares de terres submergées au port de Malakal, dans le district de Palau et 809 hectares sur la côte ouest de Babelthuap (Palau). Il souhaiterait par ailleurs pouvoir utiliser à l'occasion 12 140 hectares à Babelthuap pour des manoeuvres militaires, mais la population locale pourra également s'en servir pour son propre usage. La Mission note avec satisfaction que l'Autorité administrante a fait connaître ses intentions au sujet des terrains qu'elle souhaite conserver. Elle considère que tout accord futur sur le statut politique du Territoire devrait être précédé par un règlement définitif de la question des réserves foncières.

STATUT POLITIQUE FUTUR

A. Rappel historique et événements récents

396. La chronologie de la vie politique du Territoire sous tutelle jusqu'au plébiscite du 17 juin 1975 par lequel la population du district des îles Mariannes s'est prononcée en faveur d'un statut de Commonwealth avec les Etats-Unis ayant été décrite en détail dans le rapport 33/ de la Mission de visite des Nations Unies qui s'est rendue dans le district des îles Mariannes l'année dernière pour y observer le plébiscite, il suffit d'en rappeler les principales étapes.

397. En 1967, le Congrès de la Micronésie a créé la Commission du statut politique futur, remplacée ultérieurement par la Commission mixte du statut futur, la chargeant de négocier avec l'Autorité administrante les différentes alternatives qui s'offraient aux Micronésiens pour leur avenir politique. Sept séries de consultations ont eu lieu depuis lors, en partant de l'idée que les relations futures entre la Micronésie et les Etats-Unis seraient régies par un accord de libre association. Selon le projet d'accord, le futur Gouvernement de Micronésie aurait l'entière responsabilité des affaires intérieures et pleins pouvoirs en ce domaine. Les Etats-Unis auraient la responsabilité des affaires étrangères et de la défense de la Micronésie; ils fourniraient au futur gouvernement une aide financière et économique importante au cours des 15 premières années du régime de libre association. Les dispositions financières du projet d'accord ont été rejetées par le Congrès de la Micronésie en mars 1975 et la Commission mixte du statut futur a été chargée par le Congrès de négocier à nouveau les conditions et le montant de l'assistance que les Etats-Unis fourniraient à la Micronésie après la résiliation de l'Accord de tutelle.

398. Comme il a été noté dans le rapport de la Mission de visite de 1975, la population du district des îles Mariannes a toujours cherché à établir des liens politiques étroits avec les Etats-Unis 34/. De nombreuses résolutions dans ce sens ont été adoptées par les organes législatifs du district; des pétitions orales et écrites ont été adressées au Conseil de tutelle et aux missions de visite qui, de leur côté, ont toujours insisté sur la nécessité de maintenir l'unité du territoire. C'est dans ce contexte que le 18 mai 1972 fut créée la Commission du statut politique des Mariannes chargée de conduire des négociations séparées avec les Etats-Unis. Les conversations ouvertes à Saïpan le 13 décembre 1972 avec l'ambassadeur Franklin Haydn Williams, représentant personnel du Président des Etats-Unis pour les négociations sur le statut futur de la Micronésie, ont abouti à la signature le 15 février 1975 d'un pacte qui, s'il était approuvé par le peuple du district des îles Mariannes et par le Congrès des Etats-Unis, établirait, après l'expiration de l'Accord de tutelle, un Commonwealth des îles Mariannes septentrionales en union politique avec les Etats-Unis. Le 20 février 1975, le Pacte a été approuvé à l'unanimité par la Législature du district des îles Mariannes. La date du plébiscite, dont les modalités étaient définies par la directive ministérielle (Secretarial order) No 2973, a été fixée au 17 juin 1975.

33/ Ibid., quarante-troisième session, Supplément No 2 (T/1771), par. 27-41.

34/ Ibid., par. 42-52.

399. Par 3 945 voix contre 1 060, soit 78,8 p. 100 des votes exprimés, la population des Mariannes s'est prononcée en faveur du Commonwealth tel que défini dans le Pacte. Le nombre des votants s'est élevé à 5 379 soit 93 p. 100 des inscrits. Dans ses observations et conclusions concernant le plébiscite, la Mission de visite de 1975 a estimé qu'il n'y avait pas eu d'interférence de l'administration pendant la campagne précédant le plébiscite ainsi que le jour du vote, la campagne comme le vote s'étant déroulés librement 35/. La décision de tenir le plébiscite à la mi-juin a provoqué des critiques; on a fait valoir en effet que la population du district des îles Mariannes eut été mieux à même de se faire une opinion sur les options (autres que celle du Commonwealth) après le référendum de juillet et la Convention constitutionnelle de Micronésie dont il est question plus loin. Cependant la Mission a estimé que les votants avaient eu largement le temps de se familiariser avec le contenu du Pacte et qu'il était peu probable que la date à laquelle a été fixé le plébiscite en ait affecté sensiblement les résultats.

400. Peu après l'organisation d'un plébiscite dans le district des îles Mariannes, et ainsi qu'il avait été prévu depuis plusieurs mois à la requête du Congrès de la Micronésie, un référendum non officiel a eu lieu le 8 juillet 1975 dans tous les districts de la Micronésie. Il avait pour objectif de provoquer les réactions de la population sur les différentes alternatives de statut politique qui pouvaient s'ouvrir à la Micronésie (indépendance, Commonwealth, libre association, statut d'Etat, statu quo) sur la question de l'unité, et sur le point de savoir s'il fallait autoriser le Congrès de la Micronésie à négocier le futur statut avec les Etats-Unis. La participation au référendum a été peu élevée : au total elle n'a pas dépassé 30 p. 100 des inscrits 36/. Les résultats, peu concluants, ont en outre prouvé que la population n'avait pas d'idée bien arrêtée sur son futur statut politique. Les partisans de l'indépendance et ceux qui y sont opposés arrivent à peu près à égalité et il en est de même du partage des voix en ce qui concerne la libre association; une certaine majorité en faveur du maintien du statut actuel se dégage. La réponse aux questions relatives au statut du Commonwealth est plus significative hors du district des îles Mariannes, une large majorité s'étant prononcée contre. Les tenants de l'unité de la Micronésie sont également majoritaires. Mais une analyse plus détaillée de ces résultats montre qu'ils diffèrent assez sensiblement selon les districts. C'est ainsi que dans le district des îles Marshall ceux, très peu nombreux, qui ont pris part au référendum, se sont prononcés à égalité pour ou contre l'unité du Territoire sous tutelle.

401. Du 12 juillet au 8 novembre 1975, 60 délégués réunis à Saïpan en Convention constitutionnelle, ont élaboré un projet de constitution (voir par. 188 ci-dessus) qui a été adopté le 8 novembre 1975 aux termes de la résolution No 38 de la Convention 37/. La date à laquelle le projet sera soumis à référendum reste à fixer, la résolution prévoyant la réunion de la Convention constitutionnelle stipulait qu'elle serait arrêtée par le Haut Commissaire en consultation avec le Congrès de la Micronésie. Les membres du Congrès de la Micronésie ont déclaré à la Mission qu'il était prévu de tenir le référendum au milieu de l'année 1977.

35/ Ibid., par. 42+52.

36/ T/1771.pAnnexel III.

37/ Pour le texte du projet de constitution, voir document T/COM.10/L.174, annexe II.

402. Le 12 février 1976, le Congrès de la Micronésie, "Considérant que la population des Mariannes septentrionales avait librement et clairement exprimé son désir de former une union politique avec les Etats-Unis..." et que (le Congrès de la Micronésie) appuyait "le désir de tous les citoyens du Territoire sous tutelle d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination..." a demandé au Sénat des Etats-Unis de prendre rapidement une décision favorable en ce qui concerne le Pacte (voir T/COM.10/L.176).

403. Le 24 février, le Sénat des Etats Unis a approuvé le Pacte que le Président des Etats-Unis a signé le 24 mars 1976. Le Pacte n'entrera pas pleinement en vigueur avant la fin de l'Accord de tutelle, mais, en attendant, le district des îles Mariannes sera administré séparément en conformité avec les dispositions du Pacte d'ores et déjà applicables; ainsi, les représentants des Mariannes se retireront du Congrès de la Micronésie; un Commissaire résident, citoyen américain, sera désigné 38/. Comme le Haut Commissaire, il sera responsable directement devant le Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis.

404. Au cours de son VIème Congrès en février 1976, le Congrès de la Micronésie a adopté une Senate Bill No 6 - 267 créant une Commission du statut politique futur et de transition chargée d'étudier les problèmes pouvant résulter de l'adoption de la constitution en supposant que celle-ci soit adoptée. La composition et les attributions de la Commission figurent dans les documents à la disposition des membres du Conseil. Il convient seulement de préciser que la Commission devra faire des recommandations au Congrès de la Micronésie et au Haut Commissaire. Elle devra mettre en oeuvre les chapitres de la Constitution compatibles avec l'Accord de tutelle et renégocier le projet d'accord de libre association pour l'harmoniser avec la Constitution.

B. Tendances exprimées

405. Tout au long du voyage de la Mission, les représentants de la population à tous les niveaux (Congrès de la Micronésie, législatures de district, conseils municipaux) ainsi que la population elle-même ont manifesté un grand intérêt pour les questions relatives au futur statut politique du Territoire. De nombreuses questions ont été posées à la Mission, et des points de vue, parfois divergents, ont été exprimés dans les divers districts.

406. Les préoccupations exprimées dans le district des îles Mariannes sont d'une nature tout à fait différente de celles des autres districts. Pour les représentants de la population, les problèmes politiques qui passent au premier plan sont ceux qui ont trait à la séparation administrative du district des îles Mariannes du reste du Territoire. Un Comité ad hoc pour le régime de transition des Mariannes, composé de membres de la Législature du district des îles Mariannes, du Congrès de la Micronésie et de la Commission du statut politique des Mariannes a été établi afin de mettre au point les moyens de parvenir à une transition ordonnée. Il est clair que les îles Mariannes souhaitent accélérer le processus devant conduire à l'autonomie administrative de leur district.

38/ M. Erwin D. Canham, ancien Commissaire du plébiscite des îles Mariannes a été désigné. Il a prêté serment le 16 avril.

Leurs représentants semblent toutefois avoir compris qu'il ne peut être question pour l'Autorité administrante de prononcer la fin de la tutelle sur les îles Mariannes séparément du reste du Territoire. (Seules des personnes isolées et qui n'avaient aucun mandat pour parler au nom de la population ont évoqué la question d'une cessation anticipée de la tutelle.) On a constaté que des membres de la communauté carolinienne appréhendaient qu'après la création du Commonwealth, une discrimination ne soit pratiquée à leur égard (cette question est traitée dans le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le plébiscite 39/.)

407. Il existe dans le district des Palaos certaines tendances séparatistes. Celles-ci sont incontestablement encouragées par la secession des îles Mariannes qui, selon les représentants de la population, a compromis les espoirs que l'on pouvait nourrir de conserver une Micronésie unie. Du même coup, l'accent est mis sur les différences linguistiques, culturelles et historiques qui existent entre les Palaos et le reste du Territoire, et sur les inconvénients d'une union politique qui serait fondée sur des liens artificiels. La crainte existe également que les îles Mariannes étant appelées à suivre un destin politique différent de celui des autres îles, les Palaos ne soient isolées au sein d'une fédération micronésienne dominée par les districts de l'Est, auxquels leur population plus nombreuse assurerait au sein des organes représentatifs une majorité peu favorable aux intérêts des Palaos. Ce sentiment a été exprimé à plusieurs reprises et avec force à tous les niveaux des consultations auxquels la Mission a procédé. Les perspectives de création d'un super port au nord de l'île de Babelthuap, bien qu'encore incertaines en raison d'une part des études qu'il reste à effectuer et d'autre part de l'opposition déclarée d'une partie de la population, ne sont pas étrangères aux tendances secessionnistes de ce district. On souhaiterait en effet ne pas partager avec les autres districts les revenus supplémentaires que procurerait l'exploitation du super port.

408. Dans les districts de Yap, de Truk et Ponapé, la tendance est à l'unité du Territoire; la séparation des îles Mariannes et le plébiscite du 17 juin 1975 dernier ont été vivement déplorés. La Mission a entendu de nombreuses critiques à la fois contre l'Autorité administrante pour n'avoir pas maintenu l'intégrité territoriale de la Micronésie jusqu'à l'expiration de l'Accord de tutelle et contre le Conseil de tutelle pour ne s'être pas opposé à la tenue du référendum, et avoir ainsi selon certains, créé un précédent et encouragé les autres districts à engager des négociations séparées avec les Etats-Unis. A Truk, un membre du Congrès de la Micronésie a même estimé que toute mesure de décentralisation dans le cadre d'une fédération d'Etats micronésiens ne pouvait que conduire à la fragmentation du Territoire.

409. Partisans de l'unité, les représentants de la population dans les trois districts s'inquiètent cependant d'un avenir politique qu'ils considèrent comme encore incertain. Le projet de constitution ne suscite pas d'opposition déclarée, (selon les indications reçues par la Mission, il serait accepté par les trois districts, s'il y avait vote) mais il est manifeste que rares sont ceux qui en ont pris réellement connaissance et que ceux qui le connaissent éprouvent quelque difficulté à en saisir le sens. D'une façon générale, l'accent est mis sur la nécessité

39/ Documents officiels du Conseil de tutelle, quarante-troisième session, Supplément No 2 (T/1771) par. 105 et 133.

de procéder à une éducation politique intense avant de soumettre le texte au suffrage populaire, mais les avis divergent sur la date à laquelle la consultation devrait avoir lieu, certains estiment que le plus tôt sera le mieux, alors que d'autres pensent que sa tenue en 1977, serait prématurée. La préoccupation essentielle tourne cependant autour du moment auquel il sera mis fin à l'Accord de tutelle. La date de 1980 ou 1981 envisagée par les Etats-Unis provoque des réactions différentes; c'est ainsi qu'à Yap, les membres du Congrès de la Micronésie ont déclaré à la Mission que la date envisagée leur paraissait acceptable, alors qu'à Truk les plus grandes réserves ont été émises à ce sujet. Mais dans les deux cas, il apparaît que les motivations d'ordre économique et financier pèseront de tout leur poids lorsqu'il s'agira de prendre véritablement position sur l'expiration de l'Accord de tutelle, l'idée la plus couramment exprimée étant qu'il ne pouvait être question de "self government" aussi longtemps que le Territoire dépendait financièrement et économiquement des Etats-Unis; certains estiment même que l'Autorité administrante n'a pas le droit de mettre fin à l'Accord de tutelle avant d'avoir rempli les engagements auxquels elle avait implicitement souscrit en le signant. Or, si des efforts inccontestables avaient été accomplis dans le domaine des services sociaux (enseignement et santé), par contre les progrès enregistrés en ce qui concerne le développement de l'économie étaient insignifiants: celle-ci restait essentiellement une économie de subsistance, avec des ressources marines à peine exploitées et une agriculture de rapport axée sur la production de coprah, elle-même atteinte par la baisse des prix.

410. C'est dans le district des îles Marshall que les tendances sont les plus ouvertement déclarées. Elles sont marquées à tous les niveaux (membres du Congrès Nitijela et Commission du statut politique des îles Marshall) par l'affirmation d'un particularisme marshallais qui, selon les intéressés, justifierait que les îles Marshall suivent un destin politique différent de celui des autres districts. Des membres influents du Congrès contestent la notion même d'unité de la Micronésie et déclarent que la grande majorité des Marshallais ne veut pas d'union politique avec le reste du Territoire. De son côté la Nitijela a présenté à la Mission une résolution autorisant la Commission du statut politique du district à entrer en négociations avec le Gouvernement des Etats-Unis et avec les représentants d'autres nations afin de trouver une forme de statut politique tenant compte des caractéristiques uniques des îles Marshall et de leur population.

411. La résolution adoptée par la Nitijela est fondée sur le rapport intérimaire de 1976 de la Commission du statut politique des îles Marshall qui résume les positions des Marshallais quant à leur avenir politique. La Commission s'est prononcée contre le projet de constitution des Etats fédérés de Micronésie à l'élaboration duquel, affirme-t-elle les Marshallais n'ont que très peu participé, seul un membre du Congrès des îles Marshall, désigné "à la suite d'arrangements peu clairs", et deux chefs traditionnels ayant siégé à la Convention constitutionnelle. Selon la Commission, le projet de constitution: a) est discriminatoire à l'égard des îles Marshall; b) n'assure pas une distribution équitable des revenus entre les Etats de la future fédération; c) ne reconnaît pas la souveraineté des îles Marshall en ce qui concerne les droits de pêche et le droit de négocier les locations de terres; et d) aboutirait à la destruction de la culture et du genre de vie marshallais. Les préoccupations de la Commission apparaissent nettement lorsqu'elle souligne que, selon le projet de constitution, les îles Marshall n'auraient aucun contrôle sur les revenus très importants provenant de la location aux Etats-Unis de l'îlot de Kwajalein dont la répartition relèverait des pouvoirs du futur gouvernement central. La Commission se prononce donc avec

force contre la ratification du projet de constitution. Selon elle, "quelle que soit l'opposition qui a pu exister en ce qui concerne l'obtention d'un statut séparé pour les Marshall, il n'y a plus maintenant d'opposition significative à un tel mouvement".

412. La Commission a également donné un avis défavorable en ce qui concerne le projet d'accord de libre association avec les Etats-Unis. Elle estime que si l'accord était ratifié : a) ses dispositions auraient le pas sur celles de la constitution interne de la Micronésie, lorsque les deux textes seraient en contradiction; b) le nouveau gouvernement ne contrôlerait pas les affaires étrangères; c) les Etats-Unis pourraient indéfiniment occuper les terres dont ils auraient besoin et exercer leur juridiction sur le "domaine éminent"; et d) aucune disposition n'était prévue pour amender l'accord ou pour le dénoncer. La Commission s'oppose donc au concept de libre association "tel qu'il est défini dans le projet d'accord"; elle précise cependant que, si la libre association était définie autrement, cette formule pourrait constituer une solution acceptable pour le district des îles Marshall qui est en faveur de liens étroits et amicaux avec les Etats-Unis. Le terme de "libre association" pourrait être utilisé pour définir un statut provisoire ayant l'indépendance pour objectif final.

413. En janvier 1976, le Président du Sénat du Congrès de la Micronésie, M. Tosiwu Nakayama, et le sénateur Lazarus E. Salii du district des Palaos, ont demandé à l'ambassadeur Williams, représentant personnel du Président des Etats-Unis pour les négociations sur le statut de la Micronésie, de définir la position des Etats-Unis concernant les différentes questions relatives au statut politique futur et le projet de Constitution des Etats fédérés de la Micronésie. Dans sa réponse datée de mars, l'ambassadeur Williams déclarait que les Etats-Unis se félicitaient de ce qu'un accord soit intervenu au sein de la Convention constitutionnelle de la Micronésie sur un projet de constitution, et qu'ils apporteraient leur aide à l'organisation d'un référendum qui devrait être précédé d'une campagne d'éducation politique intense. Il a noté toutefois qu'il y avait un certain degré d'incompatibilité entre le projet de constitution et le projet d'accord de libre association, les dispositions de ce dernier étant en contradiction avec le statut d'Etat indépendant et souverain auquel se réfère le projet de constitution. L'ambassadeur Williams a suggéré que des échanges de vues aient lieu à ce sujet, afin de préparer des négociations officielles avec la Commission micronésienne du statut futur et de transition. Enfin, il a déclaré que les Etats-Unis espéraient toujours que l'approbation du projet de constitution permettrait de préserver l'unité de la Micronésie. Ils continuent d'envisager de mettre fin à l'Accord de tutelle en 1981 et les plans budgétaires sont établis en fonction de cette date.

414. Dans la réponse qu'il a adressée en mars à l'ambassadeur Williams au nom du Comité mixte pour le statut futur, le sénateur Salii a indiqué que, pour sa part, le Comité estimait qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre les deux textes et il a exprimé l'espoir que les Etats-Unis n'ont pas modifié leur position au sujet du droit du peuple micronésien à la souveraineté et à l'indépendance qu'ils ont reconnu depuis les négociations de Koror en avril 1972. Le sénateur Salii a également manifesté une certaine déception du fait que les vues exprimées par l'ambassadeur Williams n'aient pas été accompagnées d'une étude du projet de constitution avec des commentaires et des propositions et il a exprimé la crainte que dans ces conditions de nouvelles conversations soient inutiles. M. Salii a

affirmé que les représentants micronésiens sont prêts à participer à de nouvelles conversations dès qu'ils disposeront des éléments d'appréciation.

415. Telles sont les principales attitudes et réactions constatées par la Mission de visite.

C. Commentaires

416. Il ne fait pas de doute que le Territoire sous tutelle est arrivé à un stade important de son histoire. L'Autorité administrante a annoncé à plusieurs reprises qu'elle espérait être en mesure de proposer de mettre fin à l'Accord de tutelle en 1980 ou 1981. De toute évidence encouragés par le précédent des îles Mariannes, le district des Palaos et surtout celui des îles Marshall, manifestent l'intention d'ouvrir des conversations séparées avec les Etats-Unis. Les autres districts déplorent ces tendances séparatistes dont ils craignent qu'elles ne se réalisent au détriment de l'unité du Territoire. En outre, l'avenir leur paraît incertain; la plupart des représentants de la population rencontrés par la Mission de visite ne paraissent avoir que des idées assez vagues sur le contenu du projet de constitution et à plusieurs reprises l'idée a été exprimée qu'il serait prématuré de mettre fin à l'Accord de tutelle en 1981. D'une façon générale, on estime tout en le regrettant que le Territoire est encore beaucoup trop dépendant de l'aide américaine pour pouvoir envisager de distendre ses liens avec l'Autorité administrante.

417. La Mission n'en relève pas moins qu'au moment de son arrivée dans le Territoire, le Sénat du Congrès de la Micronésie a adopté une résolution dans laquelle, après avoir souligné le caractère aigu des difficultés auxquelles le Territoire est confronté (unité, statut politique, développement économique), il lui a lancé un appel pour que ses recommandations contribuent à la fin "rapide et satisfaisante" de l'Accord de tutelle.

418. Deux questions essentielles se posent donc : celle du statut interne de la Micronésie dans les années à venir (fédération, confédération, entités indépendantes les unes des autres) et celle des rapports futurs du Territoire avec les Etats-Unis.

1. Organisation interne du Territoire

419. Tout au long de son périple et chaque fois que des tendances séparatistes se sont manifestées, la Mission n'a cessé de rappeler les recommandations du Conseil de tutelle en faveur de l'unité du Territoire. Elle a expliqué les raisons pour lesquelles il convenait, selon elle, que cette unité fut préservée. Elle a rappelé que l'Accord de tutelle s'applique au "Territoire des îles du Pacifique composé des îles placées antérieurement sous mandat japonais" conformément à l'Article 22 du Pacte de la Société des Nations 40/. Elle a fait

40/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique (publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.I), article premier.

observer que dans le monde moderne, face aux pressions politiques et économiques qui s'exercent sur eux, les micro-Etats sont plus vulnérables que les autres et qu'il était de l'intérêt des cinq districts de poursuivre un destin politique commun.

420. A ceux qui lui faisaient observer que le district des îles Mariannes allait se séparer du reste du Territoire et qui ont adressé des critiques au Conseil de tutelle pour ne s'être pas opposé à la tenue d'un plébiscite à Saïpan en juin 1975, la Mission de visite a rappelé que le séparatisme du district des îles Mariannes remontait en fait aux premières années de la tutelle, mais que le Conseil avait pendant très longtemps exprimé son désaccord au sujet de la tenue de conversations séparées entre les Etats-Unis et les représentants des Mariannes. La Mission a cependant souligné que le Conseil de tutelle s'était trouvé devant un dilemme embarrassant : il y avait d'un côté le principe du respect de l'unité du Territoire auquel il demeurait fermement attaché et de l'autre celui du droit à l'auto-détermination des populations de la Micronésie qu'il ne pouvait ignorer. C'est pourquoi, à sa quarante-deuxième session, le Conseil, tout en jugeant regrettable qu'il n'ait pas été possible d'avoir des consultations simultanées dans tous les districts du Territoire, avait pris note des dispositions contenues dans le Pacte 41/. A sa session précédente, le Conseil a estimé que la procédure d'un plébiscite auquel les Nations Unies seraient appelées à envoyer des observateurs, était la meilleure façon de connaître les vues de la population des Mariannes 42/. La Mission a également souligné que le Conseil avait pris acte de ce que l'Autorité administrante, bien qu'ayant l'intention d'administrer séparément le district des îles Mariannes, s'était engagée à ne pas mettre fin à la tutelle sur celles-ci avant l'expiration de l'Accord de tutelle pour l'ensemble de la Micronésie 43/.

421. Pour les raisons exposées ci-dessus, la Mission est, par principe, en faveur de l'unité du Territoire. Elle estime cependant qu'une fois ce principe admis, il appartient aux Micronésiens eux-mêmes de définir la nature de leurs rapports futurs entre eux. Elle reconnaît en effet que certaines réalités ne peuvent être ignorées.

422. La Micronésie présente des caractéristiques particulières. La Mission a pu constater que la dissémination sur 4 500 km d'ouest en est d'îles généralement minuscules qui constituent les six districts (y compris Kusaie, qui doit devenir un district séparé le 1er janvier 1977) s'accompagne d'une grande diversité linguistique et culturelle, et qu'en l'état actuel des choses, il est très difficile de parler d'une nation ou d'un peuple micronésien. Elle n'ignore pas que si les besoins économiques des districts sont à peu près les mêmes, en revanche, leurs orientations sont parfois différentes. C'est ainsi que la population du district des Palaos, par exemple, regarde vers le monde extérieur dans une direction autre que les habitants des îles Marshall. La Mission reconnaît en outre que l'absence de tout sentiment d'interdépendance entre les districts et la conviction qu'ont les plus riches de participer de façon, selon eux, injustifiée (c'est le cas des îles Marshall) aux dépenses communes, favorisent les tendances séparatistes.

41/ Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément spécial No 1 (S/11735), par. 416.

42/ Ibid., vingt-neuvième année, Supplément spécial No 1 (S/11415), par. 355.

43/ Documents officiels du Conseil de tutelle, quarante-troisième session, Supplément No 2 (T/1771), par. 80 d).

423. Etant donné les réserves exprimées dans certains districts sur les dispositions du projet de constitution, la Mission se gardera de formuler des recommandations précises. Elle se demande cependant si, dans le but de préserver l'unité de la Micronésie, il ne serait pas souhaitable que le projet de constitution, s'il est soumis à référendum dans le courant de 1977, soit auparavant modifié de manière à être rendu acceptable par tous les districts. Pour ce faire, peut-être le projet de constitution devrait-il prévoir une formule fédérative assez souple avec un gouvernement central, exerçant son autorité dans des domaines d'intérêt commun (enseignement, santé, communications aériennes, etc.) mais déléguant aux districts des pouvoirs plus étendus que ceux dont ils disposent dans le cadre du système actuel d'administration. La décentralisation pourrait tenir compte à la fois des particularismes régionaux et des intérêts propres de chaque district.

424. La Mission a recueilli l'impression au cours d'entretiens aux îles Marshall où les sentiments séparatistes sont les plus forts, que si le projet de constitution était amendé dans un sens prévoyant une plus grande autonomie des districts par rapport au pouvoir central, il serait peut être possible d'éviter l'éclatement du Territoire. Par ailleurs, la crainte a été exprimée par les partisans de l'unité que celle-ci ne soit définitivement compromise s'il y a décentralisation. La Mission estime que seuls les Micronésiens peuvent résoudre ces contradictions apparentes et qu'en tout état de cause, l'adoption d'un projet de constitution devrait être précédée d'une campagne d'éducation politique très sérieuse.

2. Rapports avec les Etats-Unis d'Amérique

425. Toutes les options, y compris celle de l'indépendance, devraient rester ouvertes au Territoire, ceci conformément aux fins essentielles du régime de tutelle, telles qu'elles sont définies à l'Article 76 de la Charte des Nations Unies et à l'article 6 de l'Accord de tutelle. Il appartient aux habitants de la Micronésie de se déterminer librement à cet égard. La Mission de visite, comme celle de 1973, estime que si l'une des parties intéressées veut examiner la question de l'indépendance comme étant une option possible, l'autre partie devrait être prête à participer à cet examen.

426. Les négociations, d'ailleurs interrompues depuis l'année dernière, entre l'ambassadeur Williams et les représentants du Congrès de la Micronésie, ont porté uniquement jusqu'ici sur un accord de libre association entre les Etats-Unis et la Micronésie. C'est dans ce sens que la représentante des Etats-Unis avait fait sa déclaration devant le Conseil de tutelle au cours de la quarante-deuxième session.

427. Les fins essentielles du régime de tutelle qui prévoient l'évolution des populations des territoires sous tutelle vers la capacité de s'administrer eux-mêmes et l'indépendance, prévoient également que les différentes alternatives politiques devront tenir compte "des conditions particulières à chaque territoire et à ses populations". L'Accord de tutelle ne s'exprime pas autrement. Au cours de son voyage, et ainsi qu'il a déjà été noté, la Mission a pu constater sur place l'existence en Micronésie de conditions géographiques et humaines spécifiques, dont la réalité ne peut échapper à aucun observateur impartial. La Mission ne veut pas formuler des recommandations précises sur le statut futur le mieux adapté à la Micronésie, ni prendre position sur la question de la libre association;

elle se borne à noter qu'un tel statut, s'il devait être approuvé par la population, ne serait pas en contradiction avec les objectifs de la tutelle.

428. A la suite de la visite de la Mission, la huitième série de négociations sur le statut s'est tenue à Saïpan du 28 mai au 2 juin 1976 entre la Commission mixte du statut futur et une délégation des Etats-Unis dirigée par l'ambassadeur Williams. De toute apparence, ces négociations se sont déroulées de manière satisfaisante. Un exemplaire du communiqué conjoint publié à la fin des entretiens figure à l'annexe I au présent rapport. Dans une lettre datée du 11 juin, adressée au Président du Conseil de tutelle, le représentant des Etats-Unis au Conseil a décrit la situation dans les termes suivants :

"... En particulier, j'appelle votre attention sur le fait que le 2 juin 1976, un projet d'accord de libre association presque complet a été paraphé par le chef de la délégation des Etats-Unis, l'ambassadeur F. Haydn Williams, et les membres de la Commission mixte du statut futur du Congrès de la Micronésie. L'accord s'est fait entre les négociateurs sur pratiquement toutes les questions à l'exception du contrôle des ressources marines, qui fera l'objet de négociations futures entre des spécialistes des deux parties.

Les Etats-Unis se feront un plaisir de discuter de cette question plus en détail à la prochaine session du Conseil de tutelle..."

429. La Mission souhaite que les progrès se poursuivent et que les espoirs entretenus par tous ceux qui souhaitent une conclusion rapide des négociations entreprises depuis maintenant plusieurs années et qui devaient aboutir à une définition des rapports politiques futurs entre la Micronésie et les Etats-Unis, ne soient pas déçus une nouvelle fois. Elle estime en effet que si l'Accord de tutelle, comme l'Autorité administrante l'a elle-même envisagé à plusieurs reprises, doit prendre fin en 1980 ou 1981, il convient que la transition s'effectue d'une manière aussi ordonnée que possible et que dans ces conditions il est nécessaire que le futur statut politique du Territoire soit connu suffisamment à l'avance. La Mission estime que tout référendum sur un texte définissant les rapports entre les Etats-Unis et la Micronésie devrait être précédé d'une campagne d'éducation politique très sérieuse. La population des six districts (y compris Kusaie) devrait pouvoir se faire une idée non seulement des perspectives offertes par un accord de libre association, mais aussi par les autres alternatives, dont celle de l'indépendance.

430. Comme il a déjà été souligné à plusieurs reprises dans ce rapport, le Territoire se trouve placé dans un état de dépendance économique et financière presque totale vis-à-vis de l'Autorité administrante qui pourrait réduire ses possibilités de choix en ce qui concerne le statut politique futur; le fait que les négociations aient achoppé l'année dernière sur la question des dispositions financières est significative des préoccupations des représentants de la Micronésie. L'article 404 du "Draft compact" (projet d'accord) prévoit que pendant les 15 premières années qui suivront l'expiration de l'Accord de tutelle, les Etats-Unis fourniront au futur gouvernement une certaine aide économique et financière. Il n'appartient pas à la Mission de visite de porter un jugement sur le montant ni sur les modalités de l'aide ainsi prévue. Toutefois, la Mission estime qu'une question aussi importante que celle de l'avenir politique du Territoire ne devrait pas être conditionnée exclusivement par des considérations d'ordre financier. Quelles que soient ses faiblesses, une oeuvre importante a été accomplie dans

les domaines de l'éducation et de la santé. En revanche, les réalisations sur le plan économique sont beaucoup plus contestables. Sans doute 145 millions de dollars étalés sur une période de cinq ans sont-ils prévus au titre du "capital improvement programme" pour mettre en place une infrastructure permettant au Territoire de progresser vers une certaine indépendance économique (voir également par. 257 ci-dessus); mais l'effort est tardif, et il faudra un certain nombre d'années au futur gouvernement pour augmenter ses exportations et dégager ainsi les ressources permettant d'assurer un fonctionnement normal des services déjà créés.

431. Il est toutefois évident que pendant la période de transition, quel que soit le montant de l'aide fournie par l'Autorité administrante, aucun véritable progrès ne pourra être accompli sur le plan de l'indépendance économique si la population ne prend pas conscience de la nécessité de développer les rares secteurs productifs que pourraient constituer l'expansion de l'agriculture et l'exploitation des ressources marines. Passer d'une économie de subsistance à une économie de marché ne peut être obtenu qu'à la suite d'un long effort. Telle n'est pas la moins importante des tâches auxquelles devraient se consacrer les responsables micronésiens, administrateurs, représentants élus et éducateurs.

ANNEXE I

COMMUNIQUE CONJOINT PUBLIE LE 2 JUIN 1976, A LA FIN DE LA HUITIEME SERIE DE NEGOCIATIONS SUR LE STATUT DE LA MICRONESIE ENTRE LA COMMISSION MIXTE DU STATUT FUTUR DU CONGRES DE LA MICRONESIE, PRESIDE PAR LE SENATEUR LAZARUS E. SALII ET LA DELEGATION DES ETATS-UNIS DIRIGEE PAR L'AMBASSADEUR FRANKLIN HAYDN WILLIAMS, REPRESENTANT PERSONNEL DU PRESIDENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE POUR LES NEGOCIATIONS SUR LE STATUT DE LA MICRONESIE

1. Les dirigeants du Congrès de la Micronésie et de sa Commission mixte du statut futur ont rencontré le représentant personnel du Président des Etats-Unis pour les négociations sur le statut de la Micronésie à Saïpan, Mariannes septentrionales, entre le 28 mai et le 1er juin 1976. Le 2 juin, les membres de la Commission mixte du statut futur et le représentant personnel du Président se sont réunis en séance plénière. Les séances de travail et la séance plénière ont constitué la huitième série de négociations sur le statut politique futur des îles Carolines et des îles Marshall.
2. Les dirigeants du Congrès de la Micronésie et de sa Commission mixte du statut futur ont réaffirmé leur position selon laquelle les négociations devaient tendre à la réalisation de l'objectif visé par le Congrès de la Micronésie, à savoir la conclusion d'un accord de libre association entre les Etats-Unis et les futurs Etats fédérés de Micronésie. Au cours des séances de travail, les dirigeants du Congrès de la Micronésie et de la Commission mixte du statut futur ainsi que le représentant personnel du Président ont examiné le projet d'accord de libre association. Des modifications ont été proposées à la Commission mixte du statut futur au complet pour qu'elle les étudie. Tout au long de cet examen, les dirigeants du Congrès de la Micronésie et de sa Commission mixte du statut futur ont fait rapport à la Commission mixte au complet, aux personnes susceptibles de devenir membres de la nouvelle Commission du statut futur et de transition, et également consulté plusieurs chefs des divers districts ainsi que des membres micronésiens de l'Administration du Territoire sous tutelle.
3. Au cours de l'examen du projet, les deux parties ont confirmé les accords intervenus auparavant et sont parvenus à de nouveaux points d'entente et d'accord sur le principe de base et sur le texte du projet d'accord de libre association. Les points suivants ont été confirmés :
 - a) La souveraineté appartient à la population de la Micronésie;
 - b) La population de la Micronésie a le droit souverain de choisir son propre statut politique futur;
 - c) La population de la Micronésie se gouvernera elle-même, avec ses propres lois et son propre gouvernement élu. Ce gouvernement aura l'entière responsabilité des affaires intérieures de la Micronésie et pleins pouvoirs en ce domaine. Toutes terres situées en Micronésie appartiennent aux Micronésiens et sont contrôlées par eux;
 - d) La population de la Micronésie, par l'exercice de son droit souverain d'autodétermination, confie aux Etats-Unis l'entière responsabilité des affaires étrangères et de la défense de la Micronésie, et pleins pouvoirs en ce domaine;

e) Les Etats-Unis fournissent à la population de la Micronésie l'assistance financière nécessaire pour son progrès économique et social, compte tenu du rapport spécial qui a existé et continue d'exister entre les Etats-Unis et la population de la Micronésie;

f) Les citoyens de la Micronésie jouiront des privilèges des nationaux des Etats-Unis, avec liberté de déplacement, de résidence et d'emploi aux Etats-Unis;

g) Les Etats-Unis auront un représentant résident en Micronésie aux fins de maintenir des consultations étroites et régulières sur les questions d'intérêt mutuel. La Micronésie aura de même un représentant résident à Washington D.C.

h) Les différends nés de l'interprétation ou de l'application des dispositions de l'accord seront réglés au moyen de négociations menées de bonne foi, et si ces négociations n'aboutissent pas à un règlement mutuellement satisfaisant dans un délai raisonnable, le litige sera soumis soit aux tribunaux des Etats-Unis, soit à l'arbitrage;

i) L'accord fera l'objet d'un plébiscite dans le cadre duquel la population de la Micronésie pourra exercer son droit souverain d'autodétermination. Il sera considéré comme approuvé par la Micronésie si 55 p. 100 au moins des votants, y compris la majorité d'au moins un quart des six Etats de Micronésie se sont prononcés en sa faveur;

j) L'accord peut être modifié ou résilié en tous temps par entente mutuelle. Après expiration des 15 premières années suivant son entrée en vigueur, l'une ou l'autre des parties peut également y mettre fin unilatéralement. Après ce délai, le Gouvernement micronésien peut unilatéralement résilier l'accord si la population de la Micronésie se prononce par au moins 55 p. 100 des voix en faveur de cette résiliation, dans au moins deux tiers des Etats de la Micronésie.

4. Il reste encore un point à régler avant que l'accord puisse être présenté au Congrès de la Micronésie et soumis à la population de la Micronésie dans le cadre d'un plébiscite. Il s'agit d'un point qui présente de l'importance aussi bien pour la Micronésie que pour les Etats-Unis. Les Etats-Unis reconnaissent l'intérêt légitime et profond que la Micronésie a à vouloir préserver et protéger ses ressources marines pour que la population en retire tous les avantages sur le plan économique, et ils le partagent. Les questions relevant du droit de la mer ont naturellement une importance mondiale, et les Etats-Unis ont des intérêts d'envergure mondiale dont il faut également tenir compte.

5. Les entretiens concernant les ressources marines de la Micronésie et leur mise en valeur future ont été de la plus grande utilité. Les points qui demandent une étude plus approfondie ont été précisés et le Gouvernement des Etats-Unis leur a aussitôt accordé son attention. Il a été entendu que de nouveaux échanges de vues sur cette question complexe auront lieu dans un proche avenir entre les spécialistes représentant les deux parties.

6. Les points ayant donné lieu à un accord ont été confirmés publiquement au cours d'une séance plénière à l'occasion de laquelle les membres de la Commission mixte du statut futur et le représentant personnel du Président ont examiné le projet d'accord de libre association et indiqué leur approbation en paraphant chacun des 12 titres et des trois annexes.

7. Les deux délégations ont été d'avis que les négociations avaient été couronnées de succès et avaient abouti à un accord complet sur des arrangements qui permettront d'établir des rapports de libre association étroits, durables et mutuellement avantageux entre les Etats-Unis et la population de la Micronésie. Après de nombreuses années de dur travail, le jour où les négociations visant à régler le statut politique futur de la Micronésie auront abouti est proche.

ANNEXE II

ITINERAIRE DE LA MISSION DE VISITE

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
26 février	Washington, D.C.	Entretiens avec le Secrétaire d'Etat adjoint, M. Robert Ingersoll Entretiens avec des représentants des Départements d'Etat, de l'intérieur et de la défense, de l'Office pour les négociations sur le statut de la Micronésie, et du Peace Corps
1er mars	Honolulu	Arrivée en provenance de New York,
2 mars	Honolulu	Entretiens avec le Gouverneur adjoint de l'Etat d'Hawaii, M. Nelson Doi Entretiens avec l'Attaché de liaison du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, M. Robert Law, et ses collaborateurs Visite au Hawaii Pacific College et entretiens avec M. Paul Blomgren, Vice-Président et chargé des études Entretiens avec des étudiants micronésiens au Hawaii Pacific College
3 mars	Honolulu	Entretiens avec le Vice-Président chargé des études du East-West Center, M. John Brownell, et des membres du corps enseignant Entretiens avec des étudiants micronésiens au East-West Center
4 mars	Honolulu	Départ par avion pour Saïpan (District des îles Mariannes) Franchi la ligne de changement de date
5 mars	District des Iles Mariannes	Arrivée en provenance d'Honolulu
6 mars	Saïpan	Entretiens avec le Haut Commissaire et ses collaborateurs
7 mars	Saïpan	Départ par avion pour Tinian

ANNEXE II (suite)

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
7 mars (<u>suite</u>)	Tinian	Entretiens avec le Maire, les membres du Conseil municipal de Tinian et les habitants Départ par avion pour Rota
	Rota	Entretiens avec le Maire, les membres du Conseil municipal de Rota et les habitants Départ pour Saïpan
8 mars	Saïpan	Entretiens avec les membres de la Législature du district des îles Mariannes, la Commission du statut politique des îles Mariannes, le Conseil municipal de Saïpan et la délégation des îles Mariannes au Congrès de la Micronésie Entretiens avec des membres de la Chambre de commerce de Saïpan Réunion publique
9 mars	Saïpan	Entretiens avec l'Administrateur de district, les chefs de départements et des hauts fonctionnaires Visite aux installations de Saïpan Entretiens avec le Haut Commissaire et ses collaborateurs Entretiens avec des membres de l'Association féminine de Saïpan
10 mars	Saïpan	Départ par avion pour Koror
	District des Palaos Koror	Arrivée à l'aéroport d'Airai, à Baberthuap, en provenance de Saïpan
11 mars	Koror	Entretiens avec des chefs traditionnels, d'autres notables, le maire et les <u>magistrates</u> , les membres du Conseil communal de Koror et les dirigeants de la commune d'Airai Entretiens avec des membres du corps judiciaire Visite au Centre micronésien de formation professionnelle

ANNEXE II (suite)

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
11 mars (<u>suite</u>)	Koror	Entretiens avec des représentants des élèves des écoles secondaires et du Centre micronésien de formation professionnelle Entretiens avec des membres du Comité exécutif de la Législature du District des Palaos Entretiens avec des membres de l'Organisation "Save Palau"
12 mars	Koror	Entretiens avec l'Administrateur de district, les chefs de départements et des hauts fonctionnaires
	Aimeliik	Entretiens avec les dirigeants locaux et élus Retour à Koror
	Koror	Visite du Centre micronésien de recherche sur la biologie marine, d'une usine de traitement du coprah, des installations de la Van Camp Sea Food Company et du laboratoire d'entomologie Entretiens avec des membres de la Chambre de commerce des Palaos Entretiens avec des professeurs d'écoles secondaires Entretiens avec des membres de la délégation des Palaos au Congrès de la Micronésie
13 mars	Koror	La mission s'est divisée en deux groupes : Un groupe s'est rendu par bateau dans le secteur est de Babelthuap et l'autre par bateau dans le secteur ouest de Babelthuap
	Secteur est de Babelthuap	Entretiens avec les dirigeants locaux et élus et avec les habitants
	Ngchesar	Visite de l'école primaire et du dispensaire
	Melekeok	Entretiens avec les dirigeants locaux et élus Visite de l'école élémentaire

ANNEXE II (suite)

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
13 mars (<u>suite</u>)	Ngival	Entretiens avec les dirigeants locaux et élus Visite de l'école élémentaire et du dispensaire
	Ngaraard	Entretiens avec les dirigeants locaux et élus Visite de l'école élémentaire
	Secteur ouest de Babelthuap	Entretiens avec les dirigeants locaux et élus
	Ngarchelong	Inspection de l'école élémentaire et du dispensaire
	Ngardmau	Entretiens avec les dirigeants locaux et élus
	Ngaremlengui	Entretiens avec les dirigeants locaux et élus Visite de l'école secondaire (privée) Bilau Modekngai
	Ngatpang	Entretiens avec les dirigeants locaux et élus Retour à Koror
	14 mars	Koror
Angaur		Entretiens avec le chef suprême, le <u>Magistrate</u> , les conseillers municipaux et les habitants Inspection de la zone des mines de phosphates Départ par bateau pour l'île de Peleliu
Peleliu		Entretiens avec le <u>Magistrate</u> , les conseillers municipaux et les habitants Retour à Koror
15 mars		Koror
	District de Yap	Arrivée en provenance des Palaos
	Ile de Yap	Entretiens avec l'Administrateur de district, les chefs de départements et des hauts fonctionnaires

ANNEXE II (suite)

Observations

16 mars	Ile de Yap	Visite de <u>Madrich</u> (Communauté des îles périphériques), du site du nouvel hôpital, du centre d'artisanat féminin et du Département des travaux publics
		Visite à l'école secondaire de Yap
		Entretiens avec les élèves et les membres du corps enseignant de l'école secondaire de Yap
		Entretiens avec des membres de la Chambre de commerce de Yap
		Visite de l'hôpital
		La mission s'est divisée en deux groupes :
		Un groupe a visité les municipalités de Kanifay, Gilman et de Southern Rull; l'autre groupe a visité les municipalités de Gagil et Tomil
	Kanifay	Visite de l'école élémentaire de Kanifay et du dispensaire municipal
	Gilman	Visite du dispensaire, d'une exploitation de coprah et du poste de police
	Gagil/Tomil	Visite des écoles primaires
		Visite des installations des garde-côtes des Etats-Unis d'Amérique
		La mission a assisté, à Balebat, à des danses traditionnelles de Yap, organisées dans la municipalité de Rull en son honneur
17 mars	Ile de Yap	Départ par avion pour l'île Falalap sur l'atoll d'Ulithi
	Atoll d'Ulithi	Arrivée en provenance de l'île de Yap
		Visite de l'école secondaire des îles périphériques
		Entretiens avec les élèves de l'école secondaire des îles périphériques
		Entretiens avec des chefs traditionnels, des <u>magistrates</u> et des conseillers municipaux

ANNEXE II (suite)

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
18 mars	Atoll d'Ulithi	Départ par avion pour l'île de Yap
	Ile de Yap	Arrivée en provenance d'Ulithi
		Entretiens avec les membres du Conseil des <u>magistrates</u>
		Entretiens avec des membres de la Législature de district de Yap
19 mars	Ile de Yap	Entretiens avec des membres de la délégation de Yap au Congrès de la Micronésie
		Visite de Yap
	Guam	Entretiens avec l'Administrateur de district et les chefs de départements
		Départ par avion pour Guam
20 mars	Guam	Arrivée en provenance de Yap
		Entretiens avec des étudiants micronésiens à l'Université de Guam
	District de Truk Ile de Moen	Départ par avion pour Truk
21 mars	Ile de Tol	Arrivée en provenance de Guam
		Visite de l'hôpital de Truk
		Entretiens avec des membres du Conseil des <u>magistrates</u> , les dirigeants locaux et élus et les habitants
22 mars	Ile de Moen	Visite du site archéologique du vieux village de Foupo
		Entretiens avec les <u>magistrates</u> de la municipalité, les chefs traditionnels et les membres du Conseil municipal de Moen
		Entretiens avec les membres de la Législature du district de Truk et le Conseil des <u>magistrates</u>
		Entretiens avec la délégation de Truk au Congrès de la Micronésie

ANNEXE II (suite)

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
23 mars	Ile de Moen	Entretiens avec les professeurs et les directeurs des écoles secondaires Entretiens avec des élèves de l'école secondaire Xavier
24 mars	Ile de Moen Ile de Piis	Départ par bateau pour l'île de Piis Arrivée en provenance de Moen Entretiens avec les dirigeants de la municipalité et les habitants Tour de l'île et visite de l'école élémentaire et du dispensaire
25 mars	Ile de Moen	Entretiens avec l'Administrateur de district et les chefs de départements Départ par avion pour Ponapé, mais vu les conditions atmosphériques, le vol a été détourné sur Kwajalein
26 mars	District de Ponapé Kolonia Town	Arrivée en provenance de Kwajalein Visite des installations de la station agricole
27 mars	Ile de Ponapé Kolonia Town Kitti Madolenihmw	La mission s'est divisée en deux groupes : Un groupe s'est rendu par bateau dans la municipalité de Madolenihmw; l'autre par bateau dans la municipalité de Kitti Entretiens avec des membres du Conseil municipal de Kitti et les habitants Retour à Kolonia Town Entretiens avec des membres du Conseil municipal de Madolenihmw et les habitants Entretiens avec les membres de la Faculté et les étudiants de l'école d'agriculture et de commerce de Ponapé Visite des ruines de Nan Madol Retour à Kolonia Town

ANNEXE II (suite)

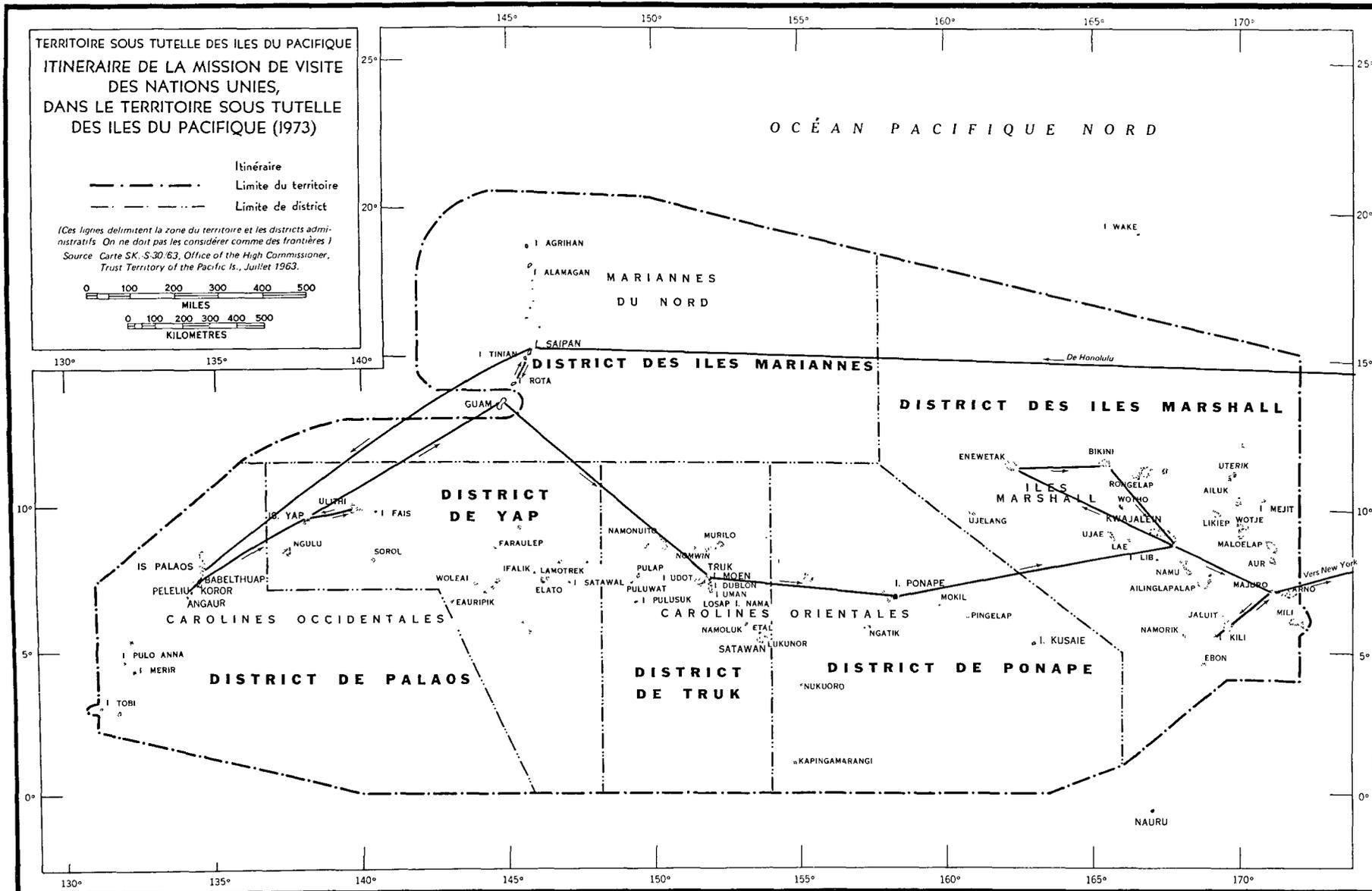
<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
28 mars	Sokehs	Entretiens avec les notables et les habitants
	Net	Entretiens avec les notables et les habitants
	Net	Visite du Centre culturel de Net
29 mars	Ile de Ponapé Kolonias Town	Entretiens avec l'Administrateur de district, les chefs de département et les hauts fonctionnaires
	Uh	Entretiens avec les membres du Conseil municipal et les habitants
	Ile de Ponapé Kolonias Town	Entretiens avec le maire et les membres du Conseil municipal de Kolonias Town
		Visite du Community College of Micronesia
		Entretiens avec des représentants des étudiants du Community College of Micronesia et de l'Ecole centrale des îles de Ponapé
		Entretien avec les membres de la délégation de Ponapé au Congrès de la Micronésie
30 mars	Ile de Ponapé Kolonias Town	Entretiens avec les membres de la Législature du district de Ponapé
	Sokehs	Visite de la région de Palikiri, emplacement prévu pour la future capitale de la Micronésie et du Community College of Micronesia
		Inspection des travaux de construction de la route Sekere/Lewetik
29 mars (30 mars à Ponapé)	District des îles Marshall Kwajalein	Arrivée en provenance de Ponapé
30 mars	Kwajalein	Départ par avion à destination de l'atoll d'Enewetok
	Enewetok	Arrivée en provenance de Kwajalein
		Visite du Mid-Pacific Marine Laboratory
		Départ par avion à destination d'Enyu

ANNEXE II (suite)

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
30 mars (<u>suite</u>)	Enyu	Arrivée en provenance d'Enewetok
		Départ par bateau à destination de Bikini
	Bikini	Arrivée en provenance d'Enyu
		Visite de l'île de Bikini
		Entretiens avec les notables et les habitants
		Départ par bateau à destination d'Enyu
	Enyu	Arrivée en provenance de Bikini
		Départ par avion à destination de Kwajalein
	Kwajalein	Arrivée en provenance d'Enyu
31 mars	Kwajalein	Départ par bateau à destination de l'île d'Ebeye
	Ebeye	Inauguration de la nouvelle école primaire d'Ebeye
		Visite des chantiers de travaux publics, de l'hôpital et de l'école élémentaire de la Mission catholique
		Entretiens avec les habitants au Centre communautaire d'Ebeye
31 mars (1er avril à Majuro)	Kwajalein	Départ par avion à destination de Majuro
1er avril	Majuro	Arrivée en provenance de Kwajalein
		Départ par bateau à destination de Jabor
2 avril	Atoll de Jaluit Jabor	Arrivée en provenance de Majuro
		Visite de l'école secondaire de Jabor
		Entretiens avec les notables et les habitants
3 avril	Atoll de Jaluit Kili	Départ par bateau à destination de Kili
		Arrivée à Kili
		Entretien avec les notables et les habitants
		Départ par bateau à destination de Majuro

ANNEXE II (suite)

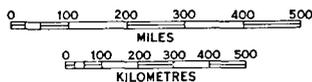
<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
4 avril	Majuro	Arrivée en provenance de Kili
5 avril	Majuro	Entretiens avec l'Administrateur de district, les chefs de département et les hauts fonctionnaires Visite de l'école secondaire des îles Marshall, du Marshalls Curriculum Center, des installations frigorifiques et de l'hôpital
6 avril	Majuro	Entretiens avec des membres de la délégation des îles Marshall au Congrès de la Micronésie Entretiens avec des membres de la Nitijela (Législature du district) Entretiens avec des membres de la Commission du statut politique des îles Marshall La mission achève ainsi sa visite du Territoire sous tutelle et regagne le Siège de l'Organisation des Nations Unies
19 mai	Washington, D.C.	Entretiens avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement des Etats-Unis



TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE
 ITINERAIRE DE LA MISSION DE VISITE
 DES NATIONS UNIES,
 DANS LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE
 DES ILES DU PACIFIQUE (1973)

- — — — — Itinéraire
- - - - - Limite du territoire
- · - · - · - Limite de district

(Ces lignes délimitent la zone du territoire et les districts administratifs. On ne doit pas les considérer comme des frontières.)
 Source: Carte SK. S-30/63, Office of the High Commissioner,
 Trust Territory of the Pacific Is., Juillet 1963.



130° 135° 140°

145° 150° 155° 160° 165° 170°

Océan Pacifique Nord

25°

25°

20°

20°

15°

15°

10°

10°

5°

5°

0°

0°

130°

135°

140°

145°

150°

155°

160°

165°

170°

130°

135°

140°

145°

150°

155°

160°

165°

170°

130°

135°

140°

145°

150°

155°

160°

165°

170°

Vers New York

De Honolulu

DISTRICT DES ILES MARIANNES

DISTRICT DES ILES MARSHALL

DISTRICT DE YAP

CAROLINES OCCIDENTALES

DISTRICT DE PALAOS

CAROLINES ORIENTALES

DISTRICT DE TRUK

DISTRICT DE PONAPE

MARIANNES DU NORD

ILES MARSHALL

CAROLINES OCCIDENTALES

CAROLINES ORIENTALES

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издавания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
